



**DEPARTEMENT DE L'AVEYRON**

**ARRONDISSEMENT DE  
VILLEFRANCHE DE ROUERGUE**

**COMMUNE DE CAPDENAC-GARE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2025**

Date des convocations : 25 mars 2025

Effectif légal du Conseil Municipal : 27

Nombre de Conseillers en exercice : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Stéphane BÉRARD, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Stéphane BÉRARD, Maire,  
Mmes Ghislaine CALVIGNAC, Marie-Josée MENU, Hélène SÉMÉTÉ, MM.  
Bertrand CAVALERIE, Marc ARDRÉ, Benoit PRADEL, Octave LOPES, Adjoints  
au Maire,  
Mme Julie FAU, MM. Gautier BERTHET, Fernand DÉLÉRIS, Conseillers  
Délégués,  
Mmes Martine HIRONDELLE, Karine MONCAYO, Georgette PINEL,  
Laurence TÉNÈS.

**ABSENTS OU EXCUSÉS :**

Mmes Hélène ALLEGUEDE, Pauline AMARI, Magalie PERY, Laury  
SALABERT, Karima SEMMOUDI, MM. David BEDEL, Maguette DIENG, Sylvain  
COSTANTINI, Philippe DEBONS, Sammy SLIMAN, Lény VIDAL, Joris VILLARDI.  
Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités  
Territoriales, Mmes Hélène ALLEGUEDE, Pauline AMARI, Magalie PERY, MM.  
David BEDEL, Maguette DIENG, Joris VILLARDI ont donné respectivement  
pouvoir à Mme Hélène SÉMÉTÉ, M. Gautier BERTHET, Mmes Laurence TÉNÈS,  
Martine HIRONDELLE, Ghislaine CALVIGNAC, Marie-Josée MENU.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. Benoît PRADEL

**SECRÉTAIRE AUXILIAIRE DE SÉANCE** : Mme Cécile VILLETTE, Directrice  
Générale des Services.

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS POUR AFFICHAGE**

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS ET DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2025

DOMAINE	N°	OBJET
Conseil Municipal	2025/26	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 3 mars 2025
Finances Education Enfance Jeunesse	2025/27	Accueil périscolaire – tarifs des intervenants des activités éducatives
Finances Education Enfance Jeunesse	2025/28	Restaurant scolaire : tarifs
Finances Education Enfance Jeunesse	2025/29	Subvention 2025 : acompte à verser à l'Office Social et Culturel
Finances Education Enfance Jeunesse	2025/30	Subvention 2025 : acompte à verser à la Fédération des Œuvres Laiques
Finances Education Enfance Jeunesse	2025/31	Versement du forfait à l'école privée Jeanne d'Arc
Santé	2025/32	Locaux rue Victor Hugo : convention avec Grand-Figeac pour l'accueil du Centre de Santé Intercommunal
Aménagement	2025/33	Acquisition de parcelles à Madame Janine Caplan au 18 rue Jules Guesde à la suite de l'exercice du Droit de Prémption Urbain (DPU)
Développement durable	2025/34	Production électrique par panneaux photovoltaïques : convention valant Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public – Substitution de la société Mecojit au profit de la société Cap Énergie Locale
Réseaux	2025/35	Convention de servitude entre la Commune et Enedis au lieu-dit Trigodinas – chemin rural de Lagarrigue au Mas de Vignes
Finances Budgets	2025/36	Comptes de gestion 2024
Finances Budgets	2025/37	Élection d'un Président de séance pour le vote des Comptes Administratifs 2024
Finances Budgets	2025/38	Présentation des projets de Budgets Primitifs 2025 et Comptes Administratifs 2024
Finances Budget Commune	2025/39	Budget Commune : Compte Administratif 2024
Finances Budget Commune	2025/40	Affectation de résultat du budget de la Commune
Finances Budget Commune	2025/41	Budget Primitif Commune 2025
Finances Budget Commune	2025/42	Budget de la Commune : Autorisations de Programme / Crédits de Paiement 2025
Finances Budget Commune	2025/43	Taux d'imposition 2025
Finances Budget Commune	2025/44	Attribution de compensation 2025
Finances Budget Commune	2025/45	Subventions aux associations 2025
Finances Budget Commune	2025/46	Cotisations et participations 2025
Finances Budget Economie	2025/47	Budget Lotissement Les Taillasses : Compte Administratif 2024
Finances Budget Economie	2025/48	Budget Primitif Lotissement Les Taillasses 2025
Finances Budget Habitat	2025/49	Budget Lotissement Quartier Bonnet : Compte Administratif 2024
Finances Budget Habitat	2025/50	Budget Primitif Lotissement Quartier Bonnet 2025
Finances Budget Habitat	2025/51	Budget Lotissement de Cabrespine : Compte Administratif 2024
Finances Budget Habitat	2025/52	Budget Primitif Lotissement de Cabrespine 2025
Finances Budget Habitat	2025/53	Budget Lotissement Joseph Fabre : Compte Administratif 2024
Finances Budget Habitat	2025/54	Budget Primitif Lotissement Joseph Fabre 2025
Finances Budget Habitat	2025/55	Budget Lotissement du Causse Blanc : Compte Administratif 2024
Finances Budget Habitat	2025/56	Budget Primitif Lotissement du Causse Blanc 2025
Finances Budget Habitat	2025/57	Budget Lotissement Combevigane : Compte Administratif 2024
Finances Budget Habitat	2025/58	Budget Lotissement Centre Aéré Tranche 1 : Compte Administratif 2024
Finances Budget Habitat	2025/59	Budget Primitif Lotissement Centre Aéré Tranche 1 - 2025
Finances Budget Habitat	2025/60	Budget Lotissement Centre Aéré Tranche 2 : Compte Administratif 2024
Finances Budget Habitat	2025/61	Budget Primitif Lotissement Centre Aéré Tranche 2 - 2025
Finances Budget Assainissement	2025/62	Budget de l'Assainissement : Compte Administratif 2024
Finances Budget Assainissement	2025/63	Affectation de résultat du Budget de l'Assainissement
Finances Budget Assainissement	2025/64	Budget Primitif de l'Assainissement 2025
Finances Budget Assainissement	2025/65	Budget de l'Assainissement : Autorisations de Programme / Crédits de Paiement 2025
Finances Budget Eau	2025/66	Budget de l'Eau : Compte Administratif 2024
Finances Budget Eau	2025/67	Affectation de résultat du Budget de l'Eau
Finances Budget Eau	2025/68	Budget Primitif de l'Eau 2025
Finances Budget Eau	2025/69	Budget de l'Eau : Autorisations de Programme / Crédits de Paiement 2025
Finances Budgets	2025/70	Flux financiers 2025 entre le Budget Principal de la Commune et les Budgets Eau et Assainissement
Finances Budgets	2025/71	Flux financiers 2025 entre le Budget Principal de la Commune et les budgets du CCAS
Sports	2025/72	Maison du Parc : mise à disposition à titre gratuite aux associations
Tourisme	2025/73	Exploitation de la Guinguette et de l'aire de loisirs et d'accueil touristique des Berges du Lot - Tarifs 2025 de la Délégation de Service Public
Ressources Humaines	2025/74	Créations de postes : renouvellement de CDD pour accroissement temporaire d'activité
Ressources Humaines	2025/75	Tableau des emplois : filière police municipale - suppression d'un emploi
Ressources Humaines	2025/76	Approbation du règlement des astreintes
Ressources Humaines	2025/77	Approbation du règlement de l'utilisation des véhicules de service de la commune
Ressources Humaines	2025/78	Règlement du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel RIFSEEP
Ressources Humaines	2025/79	Mise à jour du règlement du Compte Épargne Temps
Ressources Humaines	2025/80	Crédits des emplois saisonniers et emplois d'été 2025

**N°2025/26      APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2025**

**Monsieur le Maire présente le procès-verbal du Conseil Municipal du 3 mars 2025 et demande s'il y a des observations sur sa rédaction.**

**Le Conseil Municipal, après délibération, approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 3 mars 2025.**

**RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21**

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**



**Pour extrait conforme,  
Le Maire,**

  
**Stéphane BÉRARD.**

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
le 10 avril 2025 et de la publication le 10 avril 2025

A CAPDENAC-GARE, le 10 avril 2025

Le Maire,



  
**Stéphane BÉRARD.**

**Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20250331-20250331\_202526-DE  
Reçu le 10/04/2025**

N°2025/27 **ACCUEIL PERISCOLAIRE : TARIFS DES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRI-ÉDUCATIVES (TAP)**

Madame Ghislaine CALVIGNAC, Adjointe à l'Éducation, à l'Enfance et à la Jeunesse, explique qu'une réflexion a été menée au sein du service périscolaire des écoles Beau Soleil et Pierre Riols - Chantefable, en lien avec l'Office Social et Culturel et la Ligue de l'Enseignement. Un bilan a été établi sur le fonctionnement actuel et des objectifs d'amélioration ont été définis dans le cadre du Projet d'Accueil Périscolaire, cf. document ci-joint.

La journée de l'élève se répartit entre le temps scolaire et temps périscolaire, comme suit :

Temps scolaire hebdomadaire	Ecole primaire Pierre Riols Chantefable		Ecole maternelle Beau soleil
	Site Pierre Riols	Site Chantefable	
Temps scolaire = 24 heures	49%	49%	49%
Temps périscolaires = 25 heures	51%	51%	51%

Au total 20 agents municipaux interviennent sur les services scolaires, périscolaires et restaurant scolaire. Des animateurs de l'Office Social et Culturel interviennent dans le cadre des Temps d'Activités Péri-éducatives (TAP) avec des intervenants extérieurs, de l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole et de l'Aide aux devoirs.

Dans le cadre des TAP, 450 heures d'activités, sports, culture et loisirs éducatifs, sont réalisées dans l'année scolaire (hors activités OSC non facturées et intégrées dans la subvention annuelle) avec une quinzaine d'intervenants extérieurs, des associations ou des auto-entrepreneurs, pour un montant annuel de 11 200 €.

Pour l'année scolaire 2025-2026, le Projet d'Accueil Périscolaire définit des objectifs d'amélioration qualitative du service périscolaire :

- Améliorer la qualité éducative des temps périscolaires : passer d'un mode de surveillance à un mode éducatif,
- Favoriser la cohésion des acteurs du périscolaire,
- Agir pour un climat scolaire propice au bien vivre des enfants et des adultes,
- Améliorer la lisibilité des services proposés aux familles,
- Harmoniser le fonctionnement du service périscolaire sur les 3 sites.

Madame Ghislaine CALVIGNAC propose, d'une part, d'étendre les activités éducatives sur les temps périscolaires de la pause méridienne et de 17h à 18h. Le recours à des intervenants extérieurs, dont l'Office Social et Culturel (OSC), assure la coordination, remet une plus grande souplesse de gestion et de variété d'activités et d'autre part, de porter le tarif à 25 à 30 €/heure.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Approuve le recours à des intervenants extérieurs dont la coordination est assurée par l'Office Social et Culturel,
- Fixe le tarif horaire des interventions à 30 € de l'heure à compter de septembre 2025.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

  
Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
le 10 avril 2025 et de la publication le 10 avril 2025

A CAPDENAC-GARE, le 10 avril 2025



Le Maire,

  
Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20250331-20250331\_202527-DE  
Reçu le 10/04/2025

**N°2025/28 RESTAURANT SCOLAIRE : TARIFS A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2025**

Madame Ghislaine CALVIGNAC, Adjointe à l'Éducation, à l'Enfance et à la Jeunesse, explique que la convention à passer avec l'État pour le dispositif Cantine à 1€ a été signée, l'État ayant déclaré la Commune éligible après instruction du dossier.

Elle rappelle que ce dispositif permet de garantir aux élèves des classes maternelles et élémentaires résidant à Capdenac l'accès à des repas équilibrés. Les Communes éligibles à la Part Péréquation de la Dotation de Solidarité Rurale peuvent instaurer ce dispositif qui permet de proposer aux familles, dont le quotient familial (QF) est inférieur ou égal à 1 000 €, un tarif inférieur ou égal à 1 €. L'État verse une aide de 3 € par repas et la famille paie 1 € par repas, la Collectivité perçoit au total 4 € par repas.

Pour les autres familles, l'augmentation des tarifs des deux dernières tranches est calculée à partir du taux de l'inflation 2024, soit une progression de 2,5 %.

Les tarifs sont établis comme suit à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 :

Élèves des établissements scolaires primaires :

Tarifs À compter du 1 <sup>er</sup> avril 2025	Tranches QF	Tarif forfait Inscription annuelle 2024	Tarif forfait Inscription annuelle Au 1 <sup>er</sup> avril 2025	Tarif Inscription occasionnelle 2024	Tarif Inscription occasionnelle Au 1 <sup>er</sup> avril 2025
Familles de Capdenac et familles dont les enfants sont inscrits en classe ULIS	< à 200 €	0,88 €	0,88 €	0,88 €	0,88 €
	200 à 1 000 €	1 €	1 €	1 €	1 €
	1001 à 1 100 €	3,53 €	3,60€	4,53 €	4,60 €
	> à 1 100 €	3,97 €	4,07 €	4,97 €	5,07 €
Familles extérieures	-	4,19 €	4,29 €	5,19 €	5,29 €

Tarifs pour les élèves du collège Voltaire : délibération du Conseil Départemental de l'Aveyron du 13 décembre 2024 :

Forfait	Tarifs applicables au 1 <sup>er</sup> avril 2025
4 jours	3,88 € (x 4 jours)
3 jours	4,07 € (x 3 jours)
2 jours	4,25 € (x 2 jours)
Occasionnel	4,44 €

Tarif personnel de l'Éducation Nationale, intervenant extérieur, pompier :  
repas : 7,91 €      petit-déjeuner : 2,50 €

Vu le Décret n°2021-126 du 6 février 2021 relatif au soutien de certaines cantines scolaires dans le cadre du plan de relance,

Vu l'avis favorable de l'Inter commissions Éducation Enfance Jeunesse Sports / Solidarité - Santé du 3 septembre 2024, relatif à l'instauration du tarif Cantine à 1 €,

Vu la délibération n°2025/15.R du Conseil Municipal du 3 février 2025,

Vu la convention triennale passée avec l'État relative à la tarification sociale des cantines scolaires et signée le 10 février 2025 pour trois ans,

Vu la délibération du Département de l'Aveyron du 13 décembre 2024 relative aux tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025,

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Confirme le projet de tarification de la Cantine à 1 € à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025,
- Approuve la grille tarifaire pour les familles des élèves des écoles primaires (classes maternelles et élémentaires) publiques telle que ci-dessus proposée,
- Approuve la grille tarifaire pour les familles des élèves du Collège Voltaire telle que ci-dessus proposée,

- **Fixe le tarif personnel de l'Éducation Nationale, intervenant extérieur et pompier, en fonction du prix de revient annuel, à savoir à 7,91 € le repas et 2,50 € le petit-déjeuner.**

**RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21**

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**



**Pour extrait conforme,  
Le Maire,**

**Stéphane BÉRARD.**

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
le 1<sup>er</sup> avril 2025 et de la publication le 1<sup>er</sup> avril 2025

A CAPDENAC-GARE, le 1<sup>er</sup> avril 2025

Le Maire,



**Stéphane BÉRARD.**

**Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20250331-20250331\_202528-DE  
Reçu le 01/04/2025**

**N°2025/29      SUBVENTION 2025 : ACOMPTE À VERSER À L'OFFICE SOCIAL ET CULTUREL**

Madame Ghislaine CALVIGNAC, Adjointe à l'Éducation, à l'Enfance et à la Jeunesse, explique la démarche d'analyse des subventions octroyées par la Commune en fonction des actions et/ou des services rendus par les associations.

Pour mémoire, l'Office Social et Culturel du Capdenacois a perçu une subvention de 39 484 € en 2024 et a sollicité pour 2025 une subvention de 41 377 €, soit + 1 893 €. À ce jour, le montant 2024 est reconduit pour 2025. Dans l'attente de l'attribution du montant définitif 2025, elle propose le versement d'un acompte de subvention de 25 000 € afin que l'association puisse engager les dépenses nécessaires à la réalisation des missions confiées par la Commune. Elle rappelle l'obligation d'une convention à passer avec les associations percevant une subvention prévisionnelle supérieure à 23 000 €.

Vu l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 prévoyant la conclusion d'une convention avec les associations dont le montant de subvention est supérieur à un seuil défini par décret,  
Vu le décret du 6 juin 2001 fixant ce seuil à 23 000 €,  
Vu le projet de convention, ci-annexé,

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Approuve la convention d'objectifs avec l'Office Social et Culturel et le CCAS de la Commune déterminant l'objet et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée pour 2025,
- Précise que le montant 2025 de la subvention annuelle sera défini, à l'issue d'une analyse approfondie des missions, des besoins et du compte de résultat prévisionnel de l'association. Ce montant sera précisé par avenant à la convention 2025,
- Approuve le versement d'un premier acompte d'un montant de 25 000 € afin de permettre à l'association de financer les services qu'elle gère et d'engager les dépenses relatives à ses missions, telles que définies dans la présente convention,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs 2025 tripartite entre la Commune, l'Office Social et Culturel et le CCAS de Capdenac-Gare.

**RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 20**

Madame Georgette PINEL ne participe pas au vote.

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
le 1<sup>er</sup> avril 2025 et de la publication le 1<sup>er</sup> avril 2025

A CAPDENAC-GARE, le 1<sup>er</sup> avril 2025

Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20250331-20250331\_202529-DE  
Reçu le 01/04/2025

N°2025/30 **SUBVENTION 2025 : ACOMPTE À VERSER À LA FÉDÉRATION DES ŒUVRES LAÏQUES**

Madame Ghislaine CALVIGNAC, Adjointe à l'Éducation, à l'Enfance et à la Jeunesse, explique la démarche d'analyse des subventions octroyées par la Commune en fonction des actions et/ou des services rendus par les associations.

Pour mémoire, la Fédération des Œuvres Laïques a perçu une subvention de 97 607 € en 2024 et a sollicité pour 2025 une subvention de 100 558 €, soit + 2 951 €. À ce jour, le montant 2024 est reconduit pour 2025. Dans l'attente de l'attribution du montant définitif 2025, elle propose le versement d'un acompte de subvention de 45 000 € afin que l'association puisse engager les dépenses nécessaires à la réalisation des missions confiées par la Commune. Elle rappelle l'obligation d'une convention à passer avec les associations percevant une subvention prévisionnelle supérieure à 23 000 €.

Vu l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 prévoyant la conclusion d'une convention avec les associations dont le montant de subvention est supérieur à un seuil défini par décret,  
Vu le décret du 6 juin 2001 fixant ce seuil à 23 000 €,  
Vu le projet de convention, ci-annexé,

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Approuve la convention d'objectifs avec la Fédération des Œuvres Laïques déterminant l'objet et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée pour 2025,
- Précise que le montant 2025 de la subvention annuelle sera défini, à l'issue d'une analyse approfondie des missions, des besoins et du compte de résultat prévisionnel de l'association. Ce montant sera précisé par avenant à la convention 2025,
- Approuve le versement d'un premier acompte d'un montant de 45 000 € afin de permettre à l'association de financer les services qu'elle gère et d'engager les dépenses relatives à ses missions, telles que définies dans la présente convention,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs 2025 avec la Fédération des Œuvres Laïques.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 20  
Monsieur Marc ARDRÉ ne participe pas au vote.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
le 1<sup>er</sup> avril 2025 et de la publication le 1<sup>er</sup> avril 2025

A CAPDENAC-GARE, le 1<sup>er</sup> avril 2025

Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20250331-20250331\_202530-DE  
Reçu le 01/04/2025

**N°2025/31 VERSEMENT DU FORFAIT À L'ÉCOLE PRIVÉE JEANNE D'ARC**

Madame Ghislaine CALVIGNAC, Adjointe à l'Éducation, à l'Enfance et à la Jeunesse, explique qu'à la suite du Conseil d'Administration du 10 mars 2025 de l'Organisme de Gestion des Établissements Catholiques (OGEC) de Capdenac, ce dernier propose à la Commune d'établir la convention pour une durée d'un an et non de trois ans comme initialement proposé et de réviser annuellement le forfait à partir de l'indice de la consommation et non sur celui de l'indice de la fonction publique.

Vu le Code de l'Éducation et notamment ses articles L131-1, L 442-5 et R 442-44,  
Vu la délibération 2024/168 du 28 octobre 2024 et la fiche de calcul annexée,  
Vu le nouveau projet de convention ci-annexé,  
Le Conseil Municipal, après délibération,

- Modifie la délibération 2024/168 du 28 octobre 2024 comme exposé,
- Approuve les termes de la convention modifiée pour le financement des dépenses de fonctionnement de l'école privée Jeanne d'Arc sous contrat d'association ci-annexée et d'une durée d'un an,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents relatifs à ce dossier.

**RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21**

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
le 8 avril 2025 et de la publication le 8 avril 2025

A CAPDENAC-GARE, le 8 avril 2025

Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20250331-20250331\_202531-DE  
Reçu le 08/04/2025

**N°2025/32**     **LOCAUX RUE VICTOR HUGO : CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND-FIGEAC POUR L'ACCUEIL DU CENTRE DE SANTÉ INTERCOMMUNAL**

Monsieur le Maire explique que la convention entre la Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA) et le Grand Figeac, pour la mise à disposition d'un cabinet médical, de la Maison de Santé au Centre de Santé du Grand Figeac, prend fin le 30 avril 2025. Les professionnels de santé de la Maison de Santé ont sollicité de pouvoir utiliser ce cabinet pour accueillir, à court et/ou moyen terme, de nouveaux professionnels de santé en libéral au sein de la SISA.

À ce jour, l'offre de soins reste insuffisante à Capdenac-Gare, le nombre de médecins présents ne garantit pas une prise en charge satisfaisante de la patientèle locale. Il est nécessaire de maintenir la présence de médecins du Centre de Santé sur la Commune. Depuis l'ouverture d'une permanence du Centre de Santé à Capdenac, un médecin est présent deux journées par semaine. À compter du 1<sup>er</sup> mai 2025, de façon transitoire, un médecin assurera une journée par semaine, dans l'attente de renforcer le service.

À la suite de réunions avec le Grand-Figeac, Monsieur le Maire propose que le Centre de Santé Intercommunal soit accueilli dans les locaux en cours de rénovation rue Victor Hugo (anciens locaux de permanences CAF, CPAM, CARSAT, etc.). La mise à disposition pourra évoluer en fonction de l'avancement des travaux de rénovation et du nombre de permanences assurées par les médecins du Centre de Santé Intercommunal.

La mise à disposition est gratuite, Grand Figeac remboursera les charges à la Commune.

Vu le projet de convention ci-annexé,  
Le Conseil Municipal, après délibération,

- approuve la convention de mise à disposition de locaux situés rue Victor Hugo avec la Communauté de Communes du Grand Figeac pour y installer des permanences de médecins du Centre de Santé,
- autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document relatif à ce dossier.

**RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21**

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

  
Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
le 12 mai 2025 et de la publication le 12 mai 2025

A CAPDENAC-GARE, le 12 mai 2025

Le Maire,



  
Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20250331-20250331\_202532-DE  
Reçu le 12/05/2025

**N°2025/33 ACQUISITION DE PARCELLES À MADAME JANINE CAPLAN AU 18 RUE JULES GUESDE À LA SUITE DE L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge de l'Aménagement, explique que la Commune a l'opportunité d'acheter une propriété qui fait partie d'un vaste espace non bâti de près de 5000 m<sup>2</sup> et qui a vocation à être urbanisé au vu de sa classification en zone UB.

Compte-tenu des obligations en termes de densification de l'habitat contenue dans le Plan Local d'Urbanisme de la Commune, cette acquisition constitue une occasion de créer une réserve foncière dans l'attente de l'achat de l'ensemble des terrains nus contigus. En effet, il est possible d'envisager la construction d'immeubles collectifs tels que ceux déjà présents à proximité : les jardins d'Olt rue Jean Jaurès et les résidences du Bouissonnet.

Au vu de la localisation de cette parcelle, la Commune, vivement intéressée par l'achat de ce bien, a demandé au Grand-Figeac d'exercer son Droit de Préemption Urbain, pour un montant de 60 000 €.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1,

Vu la délibération n°40/2017 du Conseil Communautaire du 6 avril 2017 instaurant le Droit de Préemption Urbain sur la Commune de Capdenac-Gare,

Vu la délibération n°35/2020 du Conseil Municipal du 28 mai 2020 portant sur les délégations au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision n°001/2025 de Grand-Figeac du 26 mars 2025 portant délégation ponctuelle du Droit de Préemption Urbain sur le bien sis 18 rue Jules Guesde,

Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner enregistrée en mairie le 26 février 2025 sous le n°DIA01205225A0012, adressée par Maître Fanny URSAT, notaire à PARIS, en vue de la cession moyennant le prix de 60 000 € d'une propriété sise 18 rue Jules Guesde – 12700 Capdenac-Gare, cadastrée section AI 123-124-556, d'une superficie totale de 1579 m<sup>2</sup> et appartenant à Madame Janine CAPLAN,

Vu l'arrêté municipal n°70/2025 du 28 mars 2025 portant autorisation de préemption de biens cadastrés AI 123-124-556 18 rue Jules Guesde,

Considérant les besoins impérieux en logements collectifs de qualité identifiés par le Plan Local d'Urbanisme, le SCOT et la procédure du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en cours,

Considérant les objectifs de densification de l'habitat en vue d'accueillir de nouvelles populations tels que mentionnés dans les documents d'urbanisme applicables à la Commune,

Considérant que l'acquisition des parcelles AI 123-124-556 au 18 rue Jules Guesde, situées en zone UB du PLU est une opportunité pour créer une réserve foncière dans l'attente de l'achat de l'ensemble des terrains nus contigus pour envisager la construction d'immeubles ou d'habitats en mitoyenneté,

Considérant que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) puisse retenir et envisager des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) visant à exprimer de manière qualitative, sur des quartiers ou secteurs ou sur des enjeux du territoire, les ambitions et la stratégie territoriales en termes d'aménagement,

Le Conseil Municipal, après délibération :

- Approuve la décision de préemption du Maire en date du 28 mars 2025 à la suite de l'exercice du droit de préemption urbain le bien situé au 18 rue Jules Guesde – 12700 Capdenac-Gare appartenant à Madame Janine CAPLAN comme suit :

Parcelles	Superficie (m <sup>2</sup> )	Montant total (€)	Budget concerné
AI 123	499	60 000	Budget de la Commune
AI 124	402		
AI 556	618		
TOTAL	1579		

- Dit que les frais d'actes sont à la charge de la Commune,
- Dit que la vente se fera au prix de 60 000 €,

- Dit qu'un acte authentique constatant le transfert de propriété sera établi dans un délai de trois mois, à compter de la notification de la présente décision,
- Dit que le règlement de la vente interviendra dans les 4 mois, à compter de la notification de la présente décision,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet, les crédits inscrits au budget de la Commune étant suffisants,
- Demande au Grand-Figeac que l'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) puisse retenir et envisager des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) visant à exprimer de manière qualitative, sur des quartiers ou secteurs ou sur des enjeux du territoire, les ambitions et la stratégie territoriales en termes d'aménagement.

**RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21**

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

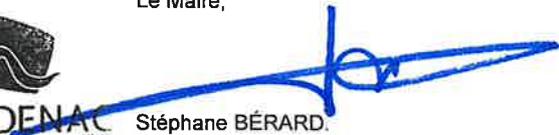
  
Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
le 8 avril 2025 et de la publication le 8 avril 2025

A CAPDENAC-GARE, le 8 avril 2025

Le Maire,



  
Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20250331-20250331\_202533-DE  
Reçu le 08/04/2025

**N°2025/34      PRODUCTION ÉLECTRIQUE PAR PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES :  
CONVENTION VALANT AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU  
DOMAINE PUBLIC – SUBSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ MECOJIT AU PROFIT DE LA  
SOCIÉTÉ CAP ÉNERGIE LOCALE**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Capdenac-Gare a signé une convention valant Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public avec la société MECOJIT pour la production d'énergie électrique sur son territoire notamment grâce au photovoltaïque.

Par courriel du 20 mars 2025, la société MECOJIT a demandé à la Collectivité son accord préalable pour substituer la société CAP ÉNERGIE LOCALE en ses lieu et place dans le bénéfice et les obligations de l'AOT susmentionnée. La société CAP ÉNERGIE LOCALE accepte cette substitution et reprend tous les engagements inhérents à cet AOT dont elle déclare avoir parfaitement connaissance. En conséquence, la société CAP ÉNERGIE LOCALE deviendra titulaire de l'AOT signée le 20 novembre 2024.

Vu la délibération n°2024/108 du Conseil Municipal du 25 mars 2024,  
Vu la convention valant autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public avec la société MECOJIT du 20 novembre 2024,  
Vu la demande écrite du 20 mars 2025 de la société MECOJIT,  
Vu le projet d'acte de substitution de société titulaire de l'AOT ci-annexé,

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Donne son accord préalable de substitution de la société CAP ÉNERGIE LOCALE à la société MECOJIT en ses lieu et place dans le bénéfice et les obligations de l'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public pour la production d'énergie électrique sur son territoire notamment grâce au photovoltaïque,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 20**

Monsieur Bertrand CAVALERIE ne participe pas au vote.

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

  
Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
le 1<sup>er</sup> avril 2025 et de la publication le 1<sup>er</sup> avril 2025

A CAPDENAC-GARE, le 1<sup>er</sup> avril 2025

Le Maire,



  
Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20250331-20250331\_202534-DE  
Reçu le 01/04/2025

N°2025/35

**CONVENTION DE SERVITUDE ENTRE LA COMMUNE ET ENEDIS AU LIEU-DIT TRIGODINAS – CHEMIN RURAL DE LAGARRIGUE AU MAS DE VIGNES**

Monsieur Octave LOPES, Adjoint à la Voirie et aux Réseaux, présente la convention de servitude à signer avec ENEDIS. Cette convention est consentie à titre gratuit et a pour objet le passage de conducteurs souterrains d'électricité au lieu-dit Trigodinas – Chemin Rural de Lagarrigue au Mas de Vignes au profit de la société ENEDIS aux conditions suivantes :

- **Droits de servitude consentis à ENEDIS :**
  - D'établir à demeure, dans une bande de trois mètres de large, deux canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 125 mètres ainsi que ses accessoires,
  - D'établir si besoin des bornes de repérage,
  - Effectuer des travaux d'élagage, d'abattage ou de dessouchage de toutes plantations qui pourraient occasionner des dommages aux ouvrages,
  - Utiliser les ouvrages et réaliser les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité,
  - Veiller à laisser la parcelle concernée dans un état similaire à celui qui existait avant son intervention.
- **Droits et obligations de la Commune, propriétaire :**
  - La Commune conserve la propriété et la jouissance des dites parcelles,
  - La Commune s'interdit de faire sous le tracé et à proximité des ouvrages tout aménagement qui soit préjudiciable aux ouvrages,
  - La Commune est tenue d'informer ENEDIS, par lettre recommandée, d'éventuels projets de travaux qu'elle souhaite entreprendre sur lesdites parcelles.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment son article L 2122-4,  
Vu le Code Civil et notamment ses articles 639, 649 et 650 annonçant le principe de servitudes dites d'utilité publique,  
Vu le Code de l'Énergie, notamment l'article L.323-3 et suivants et l'article R.323 1 et suivants,  
Vu le projet de convention de servitude et le plan des installations électriques annexés,

Le Conseil Municipal, après délibération :

- Approuve les termes de la convention de servitude au lieu-dit Trigodinas – Chemin Rural de Lagarrigue au Mas de Vignes au profit de la société ENEDIS,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitude au profit de la société ENEDIS et tout acte ou document nécessaire à la mise en œuvre de ce dossier.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

  
Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
le 1<sup>er</sup> avril 2025 et de la publication le 1<sup>er</sup> avril 2025



A CAPDENAC-GARE, le 1<sup>er</sup> avril 2025

Le Maire,

  
Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20250331-20250331\_202535-DE  
Reçu le 01/04/2025

**N°2025/36      COMPTES DE GESTION 2024**

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, explique que le rapprochement entre les comptes administratifs et les comptes de gestion a été réalisé et que ces derniers peuvent être arrêtés.

Après avoir pris connaissance des comptes de gestion présentés par Madame le Trésorier Municipal, le Conseil Municipal, après délibération :

- Arrête les comptes de gestion de l'exercice 2024 relatifs aux budgets suivants :
  - Commune
  - Budgets Habitat : lotissement de Cabrespine, lotissement du Quartier Bonnet, lotissement Centre Aéré tranche 1, lotissement Centre Aéré tranche 2, lotissement Joseph Fabre, lotissement du Causse Blanc, lotissement Combevigame
  - Budget Économique : lotissement de la zone des Taillades
  - Budget de l'Eau
  - Budget de l'Assainissement
- Invite Monsieur le Maire à les signer.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

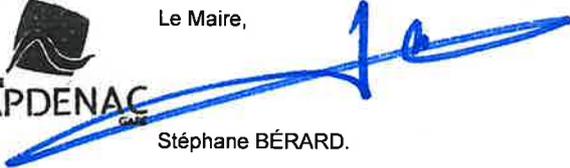
  
Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
le 8 avril 2025 et de la publication le 8 avril 2025

A CAPDENAC-GARE, le 8 avril 2025

Le Maire,



  
Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20250331-20250331\_202536-DE  
Reçu le 08/04/2025

N°2025/37 ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT DE SÉANCE POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024

Pour le vote des comptes administratifs, hors sa présence, Monsieur le Maire propose l'élection d'un Président de séance. Le Conseil Municipal, après délibération, élit Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, Président de séance pour le vote des comptes administratifs.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
le 8 avril 2025 et de la publication le 8 avril 2025

A CAPDENAC-GARE, le 8 avril 2025

Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20250331-20250331\_202537-DE  
Reçu le 08/04/2025

N°2025/38 PRÉSENTATION DES PROJETS DE BUDGETS PRIMITIFS 2025 ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2024

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, explique que l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux budget primitifs et comptes administratifs afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Monsieur Bertrand CAVALERIE donne lecture de la note de présentation qui a été transmise aux élus 12 jours avant le vote des documents budgétaires.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Approuve la note de présentation des projets des Budgets Primitifs 2025 et des Comptes Administratifs 2024, telle qu'annexée,
- Dit que cette note de présentation sera annexée aux délibérations relatives aux documents budgétaires.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
le 8 avril 2025 et de la publication le 8 avril 2025

A CAPDENAC-GARE, le 8 avril 2025

Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20250331-20250331\_202538-DE  
Reçu le 08/04/2025

# Note de présentation des Budgets Primitifs 2025 et des Comptes Administratifs 2024

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

**En 2024, le Budget de la Commune est composé d'un Budget Principal et de 10 budgets annexes :**

- 7 budgets en matière d'habitat en vue de Lotissements : Cabrespine, Quartier Bonnet, Centre Aéré tranche 1, Centre aéré tranche 2, Causse Blanc, Joseph Fabre et Combevigame.
- 1 budget annexe en matière économique pour la zone des Taillades (non viabilisés)
- 2 budgets pour les services de l'Eau et de l'Assainissement gérés par une comptabilité spécifique en tant que Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC).

En 2024, le budget annexe Habitat Combevigame a été supprimé au vu du futur Plan Local d'Urbanisme (PLUI).

## I. PRESENTATION GENERALE

Durant ce mandat 2020-2026, la Commune de Capdenac-Gare a été confrontée à une forte hausse de ses charges de fonctionnement, d'une part, en raison des prix de l'énergie et des matières premières et, d'autre part, en raison de la création de nouveaux services de qualité et le plus souvent gratuits. La dynamique des projets a pu se maintenir grâce à l'optimisation des recettes fiscales et du domaine qui ont été optimisées et à la recherche de partenariats financiers.

**Indispensables à tous, les nouveaux services créés à la population ont montré le rôle stratégique joué par les élus afin de pallier les carences de l'Etat. La Commune de Capdenac par ses priorités d'investissements et par la création de services au public a rendu effectif l'accès aux droits les plus fondamentaux des Capdenacois :**

**-la création d'une Maison de Santé à Capdenac** était une obligation morale au vu de l'impossibilité de l'Etat de lutter contre la désertification médicale et les inégalités de soin des populations vivant dans les territoires ruraux. Le travail en pleine collaboration avec les professionnels de santé et la Communauté de Communes du Grand-Figeac a permis de construire un projet à la hauteur des enjeux de santé du territoire et qui évolue encore pour accueillir de nouveaux médecins.

**-avec l'Accueil Passerelle et le transport des élèves, l'amélioration de l'accueil périscolaire sur l'ensemble des sites, avec le projet de direction unique pour les trois sites, et la Cantine à 1 € ; l'éducation de l'enfant dans un environnement agréable** reste la priorité de tous les mandats.

- créé en mars 2023, l'**Espace France Services** devient la porte d'entrée de nombre de démarches de l'Etat qui s'est désengagé du territoire. En permettant à chacun de réaliser ses démarches quotidiennes, France Services permet de réduire la fracture numérique. Au vu de son vif succès et de l'augmentation du nombre de partenaires, une réorganisation du service est en cours avec la création d'un emploi.
- le succès du **Transport d'Intérêt Local**, transport en commun journalier gratuit entre Figeac et Capdenac-Gare, lancé en septembre 2024, a apporté une vraie solution gratuite et adaptée à toutes les personnes en manque de mobilités et une économie sur le budget transport. Ce projet est le fruit d'une volonté politique et d'un multipartenariats avec une gestion par le Grand-Figeac, par délégation de la Région Occitanie, et la participation financière des Villes de Figeac et Capdenac-Gare.
- en 2025, sera encore lancé un projet solidaire, à savoir une **Mutuelle communale** destinée aux habitants qui ne sont pas couverts par une mutuelle obligatoire, notamment les retraités, les étudiants, les chômeurs, les personnes relevant du Revenu de Solidarité Active (RSA) et toutes personnes sans employeur.

**En 2025, les investissements se monteront à près de 2 millions d'euros** financés par des subventions à hauteur de 33% et avec un nouvel emprunt pour financer les travaux structurants :

- L'aménagement et la mise aux normes de la **Mairie** 153 000 €
- L'aménagement de l'**Avenue Albert Thomas, de la rue Emile Maruéjols**, et la friche rue Emile Combes : 536 000 € / Portage Grand-Figeac : 1,5 millions d'€.
- L'extension de la **Maison de Santé** : 135 000 €
- La réhabilitation et la mise en sécurité des **bâtiments communaux** : 276 000 € dont l'immeuble à vocation sociale et commerciale rue Carnot
- La mise en place de **jeux extérieurs au parc de Capèle** : 62 000 €
- La **création d'un boulodrome couvert extérieur au stade municipal** y compris réseaux : 80 000 €, **l'escalier de secours au dojo** : 70 000 €, **l'homologation du stade des berges** et la création de stationnement sécurisé : 38 000 €
- Les **établissements scolaires** : tranche 3 des travaux à Chantefable : 60 000 €
- L'achat d'une réserve foncière pour 60 000 €

**Avec les budgets de l'eau et de l'assainissement, qui portent la rénovation des réseaux du quartier Albert Thomas, le montant des investissements 2025 de la Commune est de plus de 3 millions d'euros.**

### **FOCUS SUR L'AMENAGEMENT DU QUARTIER ALBERT THOMAS**

#### Calendrier de travaux :

- 2024-2025 : avenue Albert Thomas : dissimulation des réseaux secs et renouvellement des canalisations d'eau et d'assainissement  
rue Emile Maruéjols : rénovation des réseaux
- 2025 : avenue Albert Thomas : travaux d'aménagement : création du parvis de l'école avec la démolition de deux maisons, mise en accessibilité de l'entrée de la mairie  
rue Victor Hugo et rue Pierre Sémard : renouvellement des canalisations d'eau et d'assainissement
- 2026 : aménagement de la rue Emile Maruéjols

#### **Montant des travaux : le projet global s'élève à 5,5 millions d'euros répartis comme suit :**

- Commune : budget principal, budget de l'eau et budget de l'assainissement
- Grand-Figeac : enveloppe Voirie de la Commune et enveloppe Petites Villes de Demain

<b>Rappel du projet Global rénovation Quartier Albert Thomas</b>	<b>Total € TTC</b>
Levée topo et divers	22 800 €
Acquisition des 2 maisons riveraines avenue Albert Thomas	255 500 €
Travaux de démolition des 2 maisons	48 000 €
Acquisition d'une parcelle rue Emile Combes	75 000 €
Création d'un parking rue Emile Combes : démolition et aménagement	61 200 €
Acquisition de foncier pour la création d'un parking	100 200 €
Réseaux secs : enfouissement avenue Albert Thomas	245 040 €
Réseaux secs : enfouissement rue Emile Maruéjols	81 120 €
Réseaux eau potable : rénovation avenue Albert Thomas	273 600 €
Réseaux eau potable : rénovation rue Emile Maruéjols	144 000 €
Réseaux eau potable : rénovation rue Pierre Sémard	108 000 €
Réseaux eau potable : rénovation rue Victor Hugo	168 000 €
Réseaux assainissement : rénovation avenue Albert Thomas	623 640 €
Réseaux assainissement : rénovation rue Maruéjols	420 000 €
Réseaux assainissement : rénovation rue Pierre Sémard	732 000 €
Réseaux assainissement : rénovation rue Victor Hugo	324 000 €
Aménagement rue Maruéjols	308 400 €
Voirie	270 000 €
Honoraires : étude urbaine / volet quartier Thomas	93 600 €
Honoraires : maîtrise d'œuvre travaux	84 000 €
Aménagement avenue Albert Thomas travaux esquisse	1 008 000 €
<b>Total € TTC</b>	<b>5 446 100 €</b>

Des subventions sont sollicitées par la Commune et le Grand-Figeac auprès de l'Etat, de la Région Occitanie, du Département de l'Aveyron, au titre des opérations Bourgs Centres et de la résorption d'îlots dégradés.

## II. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section du fonctionnement enregistre :

- Les recettes récurrentes de fiscalité, les subventions de l'État et les produits des services
- Les dépenses récurrentes de fonctionnement qui sont les dépenses à caractère général, les dépenses de personnel, les subventions aux différentes associations, les charges financières (intérêts de la dette), les amortissements ainsi qu'une dépense prévisionnelle destinée à autofinancer les dépenses d'investissement appelée le virement à la section d'investissement.

Les recettes reçues sont toujours supérieures aux dépenses.

En fin d'exercice, le résultat positif de la section de fonctionnement sert à solder l'autofinancement de la section de l'investissement constaté, le surplus est reporté l'année suivante. Le recours à l'emprunt est utilisé pour les opérations d'investissements exceptionnelles d'envergure.

## Les faits marquants en 2025

**Education Enfance Jeunesse : mise en place de la Cantine à 1 € et évolution vers un accueil des enfants plus qualitatif pendant les temps périscolaires à la rentrée de septembre 2025**, réflexion en cours avec l'Office Social et Culturel pour une extension de l'Accueil de Loisirs Associé à l'École à l'ensemble des temps périscolaires (hors garderie le matin et temps du repas au restaurant scolaire) pour la rentrée de 2026, projet de fusion des écoles avec la création d'une direction unique pour la rentrée de septembre 2025

**France Services : recrutement d'un conseiller France Services**

**Citoyenneté : organisation du recensement de la population en janvier – février 2025** avec le recrutement de 10 agents recenseurs et d'un coordonnateur

**Solidarité : Mutuelle communale** : lancement d'une offre de Mutuelle communale à la population

**Environnement – Propreté de la Ville : création de la brigade urbaine dédiée à la propreté du centre-ville** avec création d'un poste

**Mobilités : financement en année pleine du Transport d'Intérêt Local gratuit (TIL)** organisé par Grand-Figeac par délégation de la Région Occitanie

**Espaces publics : plan de plantation d'une centaine d'arbre et d'abattage d'une cinquantaine** à la suite du diagnostic réalisé en 2024

**Modernisation de la mairie et des services** en complément des travaux de rénovation de l'accueil de la mairie : modernisation des services avec une gestion automatisée du temps de travail, la mise en place d'alarmes, de vidéo surveillance et d'accès sécurisés par badge, l'archivage papier avec le Centre de Gestion, et l'archivage informatique

**Vie citoyenne : mise en place d'une application citoyenne**

## LES DEPENSES

**Les charges de fonctionnement s'établissent à 5 660 280 € au budget 2025 (hors report), soit une hausse de + 326 915 € par rapport au réalisé 2024.**

### Charges à caractère générale (C/011)

Les charges à caractère général ont connu une augmentation de 350 000 € sur ces quatre dernières années.

-la plus forte augmentation des charges vient de l'énergie (électricité et gaz) qui a été multipliée par 3 entre 2022 et 2023, soit + 190 000 €.

-les autres charges ont augmenté du montant de l'inflation.

**En 2025, les charges à caractère général représentent 1 1420 160 €, soit une hausse de + 45 000 € par rapport à 2024 liée au plan d'abattage des arbres**

#### **► Les achats de matières premières**

**-augmentation de la facture eau et assainissement** du fait de l'augmentation votée de 4,8%, facture globale avec un montant 2024 à 25 700 € contre 19 100 € en 2023 (augmentation des tarifs) l'arrosage des plantations et des stades ainsi que le remplissage de la balayeuse (hors période hivernale) se fait à partir du pompage dans le Lot. Le montant prévisionnel est de 21 500 € vu la baisse des consommations constatées en 2024. Cependant la mise en place de la télérélevé avec un relevé exact des consommations en juin 2025 risque d'altérer cette prévision calculée sur un acompte des consommations 2024.

**-augmentation de l'énergie : l'achat d'électricité** est effectué via deux marchés de groupement de commande : avec le SIEDA (compteurs < 36 kWh) et avec l'UGAP (compteurs > 36 kWh) qui se terminent le 31/12/2024 et seront relancés via le groupement des Syndicats d'énergie. Certains bâtiments comme le restaurant scolaire sont au tout électrique. Le montant de référence de 2019 est de 113 700 €, le montant 2023

est de 228 900 €. L'évolution entre 2019 et 2023 est de + 115 000 €. Le réalisé 2024 est de 232 600 €. Par prudence et malgré la baisse des prix en cours, un montant de 233 000 € est reconduit en 2025.

- augmentation de l'énergie : l'achat de gaz** se fait via un marché de groupement d'achat avec l'UGAP et via un marché conclu avec EDF. Au vu des indices de révision des prix, la baisse des prix attendue ne s'est pas confirmée. Les contrats d'achat se terminent au 31 décembre 2024 et seront relancés via le groupement des Syndicats d'énergie. Le montant 2024 est de 162 000 €, le montant 2025 est de 167 000 € afin de tenir compte de l'évolution des prix d'achat du bois.
- augmentation des achats alimentaires du restaurant scolaire** de 101 900 € en 2021 à 127 000 € en 2024. Les achats sont réalisés pour 35% via les marchés groupés du Département de l'Aveyron. En 2024, la part de produits bio était de 4,5% pour une norme à 20% et la part des produits durables et de qualité était de 13,7% contre une norme à 30%.  
Le coût des achats des produits alimentaires a augmenté de 25%, la réduction de la part des produits Egalim n'a pas suffi à couvrir les nouveaux coûts. Ce poste est amplifié par une hausse de la fréquentation scolaire qui est passée de 50.683 repas en 2022 à 53.482 repas en 2023 représentant une hausse des effectifs demi-pensionnaires de 5%. L'évolution est moindre en 2024 avec 54 869 repas, soit + 2,6 %. Ce poste est inscrit à hauteur de 130 000 € en 2025.
- les fournitures d'entretien** : des questions se posent sur les habitudes prises comme la généralisation du papier essuie-main dans tous les équipements, à voir la mise en place de sèche-mains (500 €/unité). Le montant 2024 est de 27 100 € et passe à 31 700 € avec l'achat de téléphones pour les agents de l'équipe entretien
- le poste des fournitures scolaires a progressé** entre 2019 (19 900 €) et 2022 (21 500 €). Le montant 2024 s'établit à 20 500 € progressant à 21 000 € pour les petits groupes des activités périscolaires
- les autres fournitures correspondent aux achats pour les travaux en régie** : la réalisation des travaux en régie permet de la réactivité dans la réponse aux projets et l'économie des frais de main d'œuvre déjà comptés dans la masse salariale : montant 2024 : 81 500 € / montant inscrit : 93 000 €

#### ► **Les services extérieurs**

- le poste crédit-bail immobilier** comprend les locations de copieurs qui restent stables à hauteur de 10 000 €
- le poste locations immobilières** comprend la location de l'Espace Jeunes (4 400 € indexé) et la location de la Chapelle de Massip et des bureaux (6 000 €). Montant reconduit dans l'attente des réflexions en cours.
- le poste entretien de terrains augmente en 2025 du fait de la prestation d'abatage d'arbres** : la première tranche est de 50 000 €.
- le montant des réparations des matériels et véhicules** : de grosses dépenses ont été faites sur les polybennes 8 000 € ainsi que sur la balayeuse 13 200 €, soit un montant 2024 de 41 800 €, reconduit en 2025.
- le poste maintenance progresse de 17 000 € à 108 000 € en 2025**, il intègre les dépenses suivantes :
  - o les maintenances des copieurs (prix à la copie et au scan)
  - o les maintenances des logiciels
  - o la maintenance de Dalkia sur les installations de chauffage et divers (poste P2 sachant que la maintenance de la chaufferie bois est plus coûteuse que celle du gaz) avec une hausse de 17 000 € en 2025, principale augmentation de l'article
  - o la maintenance des défibrillateurs / nombre : 11
  - o le nouveau contrat à venir pour la vérification des extincteurs et des alarmes. Le montant actuel est faible et prend en compte des montants anciens. Le montant 2025 va doubler de l'ordre de 9 000 €.
  - o le contrôle de l'air dans les bâtiments Jeunesse: 700 € / Bâtiment. Les 4 bâtiments scolaires sont concernés ainsi que le centre aéré mis à disposition le mercredi matin, soit un montant de 3 500 €.
  - o l'appli citoyenne : abonnement et maintenance : 500 €/an
  - o la plateforme pour la sécurisation des instances délibératives : inclus dans les prestations du SMICA
  - o la maintenance et l'abonnement du site internet : 1 500 €
- suppression en 2024 de la maintenance pour le panneau lumineux (3 200 € / an) / réflexion en cours pour un affichage libre
- projet d'acquisition du logiciel de gestion des marchés publics reporté

- le **poste frais divers progresse de 3 000 € à 11 800 €** et intègre les dépenses suivantes :
  - o la maintenance pour le dispositif de la badgeuse : 2 868 €/an
  - o l'abonnement système de carte carburant : 56 €/mois, soit un montant par an de 800 €
  - o autres dépenses : affiliation USEP, abonnement photothèque, Adelyce (prestataire Ressources Humaines), et abonnement plateforme des marchés publics
- le **poste des assurances** : au vu des avenants imposés par les assureurs une augmentation de 4 900 € est constatée pour 2024, les primes sont de 40 700 € en 2024. Pour 2025, une nouvelle hausse est à prévoir pour le contrat flottes automobiles, un montant de 50 000 € est inscrit et tient de la consultation réalisée en urgence pour la flotte automobile.
- le **poste études comprend en 2025 comme dépense nouvelle** :
  - accompagnement d'un bureau d'étude pour mise en place d'une Mutuelle communale : 3 000 €
- le **poste fêtes et cérémonies augmente**. Le montant 2024 est de 30 200 € (Terre de Jeux), le montant inscrit en 2025 est 26 200 €.
- le **poste : rémunérations diverses** : de juin à octobre 2025, est prévu l'archivage des documents de la Mairie par l'archiviste du Centre de Gestion, le coût de la prestation de 20 000 € peut être inscrit sur 3 exercices, soit un montant 2025 de 7 000 €
- les **taxes foncières** : Pour 2024 ce poste est en baisse par rapport à 2023, les dégrèvements demandés ont été pris en compte pour le montant de la dépense pour 2024 soit 55 500 €, le montant 2025 inscrit est de 62 000 € compte-tenu des achats effectués dans le cadre du projet de rénovation du quartier Albert Thomas (deux maisons à démolir, friches transformés en parking, etc.)

## Charges de personnel (C/012)

- En 2025, les charges de personnel s'établissent à 3 206 000 €, soit + 16 000 € par rapport aux prévisions du budget 2024, ce poste est constant.

### Rappel 2024 :

- Le **service France Services** avec la présence de 2 agents minimum sur 24h avec 3 agents pour assurer les 2 \* 24 heures d'ouverture avec des mutualisations avec le CCAS (SAD – Solidarité)
- **Fin de la mise à disposition de personnel pour l'entretien de la Maison de Santé**
- **Service Technique bâtiments** : de nombreux départs d'agents techniques remplacés par du personnel Chorus ou en CDD
- **Réorganisation du services Citoyenneté Communication et renforcement du service Finances** : création d'un poste à 28h
- o **Mesures réglementaires** :
 

augmentation de la valeur du point au 01.07.2023 / en année pleine :	18 400 €
réforme des grilles sur 6 mois :	2 700 €
revalorisation de l'indice minimum au 1 <sup>er</sup> mai 2023 :	4 500 €
régularisation de la GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat) :	4 400 €

  - prime du pouvoir d'augmentation d'achat : 10 166 € pour la Commune et 5 682 € pour le CCAS
  - valorisation des postes : départ agent fonctionnaire -37 000 € recrutement agent non titulaire + 22 700 soit -14 300 €

### En 2025 :

L'augmentation globale de la masse salariale est évaluée à +130 000 € par rapport au réalisé 2024. La comparaison entre BP 2024 et le BP 2025 montre que les évolutions réglementaires suivantes et les évolutions des services sont globalement absorbées, + 16 000 €.

### **Evolutions réglementaires : + 65 600 €**

- augmentation de 3% par an pour la cotisation patronale durant 4 ans afin de compenser le déficit de la CNRACL
- augmentation de 1% de la cotisation patronale URSSAF : cette cotisation avait baissé en 2024 pour compenser la hausse de la cotisation CNRACL, le taux est relevé en 2025 au niveau de 2023
- pas de versement de GIPA
- pas de revalorisation catégorielle prévue

**Mouvements du personnel : + 64 400 €**

- Brigade urbaine : création d'un poste adjoint technique : + 28 000 €
- France Services : recrutement d'un conseiller France Services pour 8 mois à compter du 1<sup>er</sup> mai : 25 000 € avec une recette de l'Etat pour 2025 de + 5 000 € soit 50 000 € // montant 2026 du poste en année pleine : 37 500 € avec une recette de l'Etat de + 5 000 €, soit 55 000 €
- Ecoles - projet périscolaire : augmentation et revalorisation des activités périscolaires avec des intervenants extérieurs : + 5 000 €, soit 17 000 € en année pleine en 2026, le forfait horaire passe de 25 € à 30 € à la rentrée de septembre 2025
- Secrétariat des Services Techniques : recrutement avec tuilage de 6 à 8 mois d'un agent de catégorie B : dépenses pour 2025 uniquement : 30 800 €
- Service Citoyenneté : à l'étude : augmentation du temps d'un agent (28 à 35 heures) à compter de mai 2025 : + 7 000 € : à l'étude pour augmenter le temps d'une journée de travail d'un autre agent au service Finances
- Départ de plusieurs agents non remplacés ou remplacés à un échelon indiciaire plus faible ou CDD avec des charges moins élevées : Policier Municipal / Assistant de Surveillance des Voies Publiques ASVP, 1 agent d'école maternelle, aux services techniques : 3 agents de maîtrise principaux avec forte ancienneté dont un non remplacé, passage d'un agent en contrat d'apprentissage
- Citoyenneté ; recrutement de 10 agents recenseurs et d'un coordonnateur : 39 100 € / recettes d'un montant de 8 519 €
- Révision du régime indemnitaire : Impact des revalorisations 2024 en année pleine + revalorisation 2025
- Personnel Chorus remplaçant : baisse de l'enveloppe compte tenu du recrutement d'agents Chorus en année pleine en CDD : 71 000 € inscrits à la place de 151 000 € réalisés en 2024

**Évolution de la masse salariale 2019 à 2025**

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Prévisions 2025
Montant	2 431 507 €	2 580 920 €	2 640 157 €	2 767 216 €	2 996 692 €	3 083 457 €	<b>3 205 820 €</b>
Evolution n/n+1		+ 149 413 €	+ 59 236 €	+ 127 060 €	+ 229 476 €	+ 86 765 €	<b>+ 122 363 €</b>
		+ 6,14%	+ 2,30%	+ 4,81%	+ 8,90%	+ 2,81%	<b>+ 3,97 %</b>

**Les Charges de gestion courante (C/65) se montent à 569 200 € en 2025 contre 601 777 € en 2024**

- **Subventions au Grand-Figeac** : un versement pour le Transport d'intérêt Local est inscrit pour 8 200 € pour sa mise en service au 1<sup>er</sup> septembre 2024, aucun paiement en 2024 : le paiement de la dépense est décalé annuellement, la participation de Capdenac-Gare est de 32 200 € par an en 2025 sur un coût de 300 000 €.
- **Subventions aux associations** :
  - **Montant 2024 voté : 197 000 € / Montant accordé : 211 000 €** :
    - Prévu 2024 : Sorties et voyages scolaires : montant annuel de 9 000 €
    - Maison de Santé : 10 000 € de subvention exceptionnelle pour le secrétariat
    - Evolutions 2024 : Ecoles – périscolaire : ajustement à la hausse de la subvention versée à la Fédération des Œuvres Laiques + 8 700 €, prévu 88 936 € / Versé 97 607 €
    - Culture : non versement de la subvention à Derrière le Hublot de 4 275 €
    - Amicale du Personnel : versement d'une subvention 6 500 €
    - Comité des Festivités : 15 000 € accordés
  - **Pour 2025 : 205 000 € / le montant total des attributions prévisionnelles est de 200 655 €**
    - Sorties et voyages scolaires : montant annuel de 9 000 €

Cyclone Chido : solidarité avec Mayotte : 1 500 €

Festival les Nuits & Jours de Querbes : subvention exceptionnelle de 1 000 € pour le spectacle : GAGA GUNDUL PROJET D'EAC GAMELAN JAZZ

LAB #2 à partir d'un travail avec l'ESAT et le collège Voltaire sur le handicap mental pour une manifestation le dimanche 30 mars 2025.

Comité des Festivités : ramené à 12 000 € + 1 000 € assurance annulation pour la fête de la Rivière, soit 13 000 € inscrits

Amicale du Personnel : versement d'une subvention de 6 500 € reconduite en 2025, à ajuster en 2026

Ecoles – périscolaire : ajustement à la hausse de la subvention versée à la Fédération des Œuvres Laïques arrondie à 100 000 €

Mémoire : subvention au Souvenir français du Lot : 100 €/an pour entretenir les tombes des cimetières

Culture : l'Amicale des Ecrivains Régionaux a sollicité une subvention de 300 € pour organiser la 1<sup>ère</sup> Fête du livre et des arts à Capdenac-

Gare le 18 octobre 2025 (à l'étude)

- **Subvention aux budgets annexes** : la viabilisation du lotissement llot du Couderc au Causse Blanc est prévue sans subvention d'équilibre du budget principal.
- **Subvention au CCAS – Service d'Aide à Domicile** :  
En 2024 : le déficit est de 66 800 € auquel il faut ajouter le déficit 2023 à reporter de 68 000 €, la subvention de la Commune a été de 97 500 €. **En 2025, le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens signé avec le Département de l'Aveyron doit amener le service à l'équilibre, avec un nouveau montant de recettes de l'ordre de 95 000 €/an et un tarif plancher augmenté au niveau national de 23,50 à 24,58 € / heure.** La subvention pour la politique sociale est inscrite par prudence, notamment pour compenser la fin de l'exonération de charges sur les heures improductives.
- **Subvention au CCAS – Service Solidarité** : comme en 2024, aucune subvention n'est prévue du fait de l'excédent antérieur reporté. Calcul de l'atterrissage du budget Solidarité eu égard à l'extinction progressive de l'excédent cumulé : le besoin du service Solidarité est d'environ 20 000 € par an. L'excédent cumulé étant de 124 000 €, le budget Solidarité s'autofinance pendant 6 ans, soit jusqu'en 2031.
- **Indemnités des élus** : En 2023 : depuis l'augmentation liée à l'évolution du nombre d'adjoints et de Conseillers Délégués et de la hausse du point d'indice des rémunérations de la fonction publique au 1<sup>er</sup> juillet 2022, ce poste est stable 118 000 € pour 2025.
- **Autre contribution obligatoire** : la participation à l'école privée Jeanne d'Arc progresse de 46 238 € en 2023 à 57 138 € en 2024 soit +10 900 € au vu des effectifs et du recalcul du forfait. 57 200 € inscrits en 2025.

### Les Charges financières (C/66) augmentent du fait de l'emprunt de 2023 au taux d'intérêt élevé.

Pour 2025 un emprunt doit être fait pour financer les investissements 2025.

Année	2021	2022	2023	2024	2025
Montant emprunté	-	500 000 €	500 000 €	-	500 000 €
Montant des intérêts sur 15 ans		107 131,00 €	170 900 €		
Taux	-	2,81%	4,46%		
Montant des intérêts payés	27 337 €	21 914 €	36 600 €	48 444	50 100 €

► **Les Dotations aux amortissements** des biens augmentent du fait de l'application de la nouvelle nomenclature M57. Cependant ils sont aussi une recette d'investissement et participent à financer la section d'investissement.

Le montant des amortissements passe de 291 000 € en 2024 à un montant 2025 de 401 000 € :

-Liée à l'amortissement de la Maison de Santé, pour un montant de 100 000 €, qui est considérée comme un bien à revenus : les dépenses et les recettes sont amortissables sur 30 ans le début d'amortissement est prévu en 2025.

## LES RECETTES

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 5 892 939 en 2025 (hors report de l'excédent), soit une hausse de + 48 000 € par rapport au réalisé 2024.

### Les dotations de l'Etat

Pour Capdenac-Gare sur la période 2012 à 2024, le montant de la dotation forfaitaire de fonctionnement est passé de 862 268€ à 604 545€, soit une perte de 257 723 €. Cependant si on cumule ces baisses annuelles, la perte globale pour la Commune est de 2 240 500 € sur 10 ans.

Les dotations 2025 ne sont pas connus, des montants prévisionnels sont inscrits au budget comme suit :

Évolution de la DGF	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 Prévisionnel
<b>Dotation Forfaitaire (DF)</b>	<b>601 425</b>	<b>592 030</b>	<b>546 191</b>	<b>444 408</b>	<b>342 492</b>	<b>282 826</b>	<b>266 981</b>	<b>251 180</b>	<b>230 055</b>	<b>211 196</b>	<b>189 524</b>	<b>188 019</b>	<b>185 941</b>	<b>164 039</b>
Dont :														
Effet variation de population	-6 781	-3 586	-2 390	4 800	-444	3 647	623	-7 455	-4 078	-3 984	-1 505	797	-2 078	-21 902
Effet péréquation CRFP et autre	-5 312	-5 809	-8 155	-16 386	-13 332	-18 852	-16 424	-15 480	-14 781	-17 688		-1 649	-2 078	-21 902
<b>+ Dotation aménagement (DSR, DNP)</b>	<b>260 843</b>	<b>230 012</b>	<b>225 018</b>	<b>288 888</b>	<b>299 334</b>	<b>304 403</b>	<b>317 394</b>	<b>322 976</b>	<b>332 748</b>	<b>346 907</b>	<b>357 652</b>	<b>403 903</b>	<b>440 489</b>	<b>502 775</b>
Dont DSR	237 262	218 221	225 018	261 403	274 598	301 285	317 394	322 976	332 748	346 907	357 652	403 903	440 489	502 775
Dont DNP	23 581	11 791	-	27 485	24 736	3 118	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>= DGF</b>	<b>862 268</b>	<b>822 042</b>	<b>771 209</b>	<b>733 296</b>	<b>641 826</b>	<b>587 229</b>	<b>584 375</b>	<b>574 156</b>	<b>562 803</b>	<b>558 103</b>	<b>547 176</b>	<b>591 922</b>	<b>626 430</b>	<b>666 814</b>
Evolution		-40 226	-50 833	-37 913	-91 470	-54 597	-2 854	-10 219	-11 353	- 4 700	- 10 927	+44 746	+34 508	+40 384
Perte cumulée														<b>-195 004€</b>
<b>DGF par habitant</b>	<b>185 €</b>	<b>178 €</b>	<b>168 €</b>	<b>157 €</b>	<b>137 €</b>	<b>124 €</b>	<b>124 €</b>	<b>122 €</b>	<b>122 €</b>	<b>122 €</b>	<b>120 €</b>	<b>131 €</b>	<b>138 €</b>	<b>147 €</b>

DSR : Dotation de Solidarité Rurale / DNP : Dotation Nationale de Péréquation

De 2012 à 2024, en 13 ans, l'Etat a repris à la Commune près de 35% de la dotation par habitant. La baisse de la population atténue le montant de dotation par habitant

**En 2025 : le montant global des dotations de l'Etat par rapport à 2024 serait en augmentation : la baisse de la dotation forfaitaire est largement compensée par la hausse de la Dotation de Solidarité Rurale, de 40 384 €**

### Participations des partenaires au fonctionnement des services :

● **Accueil Passerelle** : le fonds de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) – Fonds Petite Enfance est touché régulièrement avec un décalage, en 2023, le solde 2022 a été perçu pour 6 888 €. En 2024, la Collectivité a reçu l'intégralité de 2023 et un acompte 2024 soit 41 104 €, pour 2025 le solde de 2024 et un acompte de 2025 est attendu soit 28 500 €.

● **Restauration scolaire** :

-la hausse négociée de la participation du Département de l'Aveyron selon le coût de revient du repas a permis de stabiliser la subvention annuelle à 83 000 € par an à compter de 2023. A la suite de la renégociation de la prise en charge du coût de revient en 2024 la collectivité un rattrapage des charges liées à la Covid et le solde de l'année 2022 soit une hausse de recette de 91 000 €

-A la suite de la mise en place du dispositif de la Cantine à 1€ en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2025, la participation de l'Etat d'avril à décembre 2025 est de 34 800 € et en 2026, année pleine, 46 500 €.

La recette supplémentaire de l'Etat par rapport à la moindre participation des familles est de 5 000 € pour avril à décembre 2025, soit en année pleine environs 7 000 € en 2026.

- **Titres sécurisés** : en 2024, la dotation pour la délivrance des titres sécurisés (cartes d'identité et passeports) est de 13 787 € (basé sur le nombre de titres délivrés en 2023). En 2025, la recette basée sur le nombre de titres délivrés en 2024, sera seulement de 9 000 €.
- **Espace France Services** : participation de l'Etat en augmentation : 40 000 € inscrits en 2024 et + 5 000 € encaissés au titre de la ruralité, soit 45 000 €. Pour 2025 : 45 000 € + 5 000 au titre de la ruralité = 50 000 € attendus.
- **Recensement** : participation de l'Etat de 8 519 € inférieure aux salaires des agents recenseurs de 39 100 €

### La fiscalité

**Le projet de Budget intègre la revalorisation légale des valeurs locatives de 1,7 % liée à l'inflation sans augmentation des taux.** Les bases prévisionnelles seront connues lors du vote du budget et tiendront compte de l'évolution des bases physiques liées aux nouvelles constructions.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 : hausse taux 2 % effet bases 3,9%	2025 : Effet bases 1,7%
Produit THRS	714 685	759 668	743 663	94 462	94 450	126 361	105 098	117 019
Produit THLV	26 473	23 226	23 226	17 735	16 360	24 560	36 466	
Produit FB	1 197 649	1 234 351	1 265 983	1 745 348	1 876 568	2 056 412	2 245 206	2 996 787
Produit FNB	30 479	31 085	32 032	32 417	34 021	37 499 €	40 700	41 846
<b>Produit 3 taxes</b>	<b>1 969 286</b>	<b>2 048 329</b>	<b>2 064 904</b>	<b>1 889 961</b>	<b>2 021 399</b>	<b>2 244 832</b>	<b>2 427 470</b>	<b>2 441 142</b>

### Historique de l'évolution de la fiscalité locale :

-En 2016, la perte de produits de taxe d'habitation est liée à la suppression de la demi-part des personnes veuves, le produit a été récupéré en 2017 dans la compensation de TH.

-En 2017, la Collectivité a instauré la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV). Le taux appliqué est celui de la taxe d'habitation. Le produit de la THLV a vocation à financer, tout ou partie, de la participation de la Commune aux aides accordées dans le cadre de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain - OPAH - RU. L'objectif étant de rénover un patrimoine dégradé et remettre sur le marché immobilier de biens en location ou en vente.

-En 2021, le Gouvernement a supprimé progressivement la Taxe d'Habitation sur les résidences principales.

-En 2023, la Commune a retrouvé son pouvoir de taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaire (THRS) et sur les logements vacants (THLV).

**Rappel de l'évolution des taux votés par la Collectivité :** afin de financer son Programme Pluriannuel d'Investissement, la Commune a adopté une augmentation de l'ensemble des taux d'imposition de 1% (hormis 2015 : + 1,5% et 2011 : + 2,5%).

En 2020 et 2021, afin de compenser la perte de pouvoir du taux sur la taxe d'habitation supprimée, le taux de foncier bâti a été augmenté de 1,6%.

En 2022 et 2023, l'augmentation du taux de foncier a été de 2%, en 2023, la revalorisation légale des bases a été de 7,1%.

En 2024 : hausse de taux de 2% et revalorisation légale des bases a été de 3,9%.

**En 2025 : revalorisation légale des bases prévue de 1,7 % sans hausse de taux, soit près de près 50 000 € mais qui est atténuée par la mise à jour des propriétés foncières avec une baisse de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires, soit une augmentation de 14 264 €**

## Evolution de la fiscalité hors écrêtement du coefficient correcteur :

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024	Taux 2024	Produit fiscal 2024 (Hors rôles supplémentaires)	Bases d'imposition 2025	Taux constants	Produit 2025 taux constants	Incidence des bases (hors écrêtements)	Incidence des bases en %	Hausse des taux	Nouveaux taux 2025	Nouveau produit fiscal 2025	Incidence de la hausse d'impôt (hors écrêtements)	Incidence cumulée (hors écrêtements)
Taxe d'habitation Résidences secondaires	870 020	12,08%	105 098	968 700	12,08%	117 019	11 921	11,34%		12,08%	117 019	0	11921
Taxe d'habitation Logements Vacants	301 871	12,08%	36 466		12,08%	0		0,00%		12,08%	0	0	0
Taxe foncière	6 634 423	44,41%	2 947 693	6 748 000	44,41%	2 996 787	49 094	1,67%		44,41%	2 996 787	0	49 094
Taxe foncier non bâti	41 531	98,00%	40 700	42 700	98,00%	41 846	1 146	2,81%		98,00%	41 846	0	1 146
<b>Total fiscalité</b>			<b>3 129 958</b>			<b>3 155 652</b>	<b>62 160</b>				<b>3 155 652</b>	<b>0</b>	<b>62 160</b>

## Incidence budgétaire avec l'application du coefficient correcteur (en €)

	2024	2025 Evolution base 1,7%
<i>Produit attendu des taxes Foncier Bâti et Foncier non Bâti</i>	3 129 958	3 155 652
<i>- Contribution coefficient correcteur</i>	- 703 080	- 714 510
<b>= Montant total prévisionnel fiscalité locale</b>	<b>2 426 878</b>	<b>2 441 142</b>
<i>inscrit C/7311</i>	2 428 073	2 441 142
<i>Variation</i>		14 264
<i>Effet bases</i>		14 264
<i>Effet taux</i>		0

L'augmentation des bases physiques et leur revalorisation génère un produit supplémentaire de : 14 264 €.

A taux constant, le produit total attendu est de : 14 264 €

### Autres recettes fiscales

- **Electricité** : recettes d'une taxe exceptionnelle en 2023 : 128 400 € avec un reliquat de 2022 / 2025 : montant ramené à 106 700 €
- **Droits et mutations (DTMO) issus des ventes** : montant 2024 reconduit de 65 000 €, passage des DTMO de 4,5 à 5% en 2025 : effet pour les finances du Département et sans impact pour les Communes
- **Attribution de compensation de Grand-Figeac** : enveloppe Voirie à augmenter : en cours de réflexion avec Grand-Figeac avec une part qui doit être affectée à la rénovation du quartier Albert Thomas

### Produits du domaine :

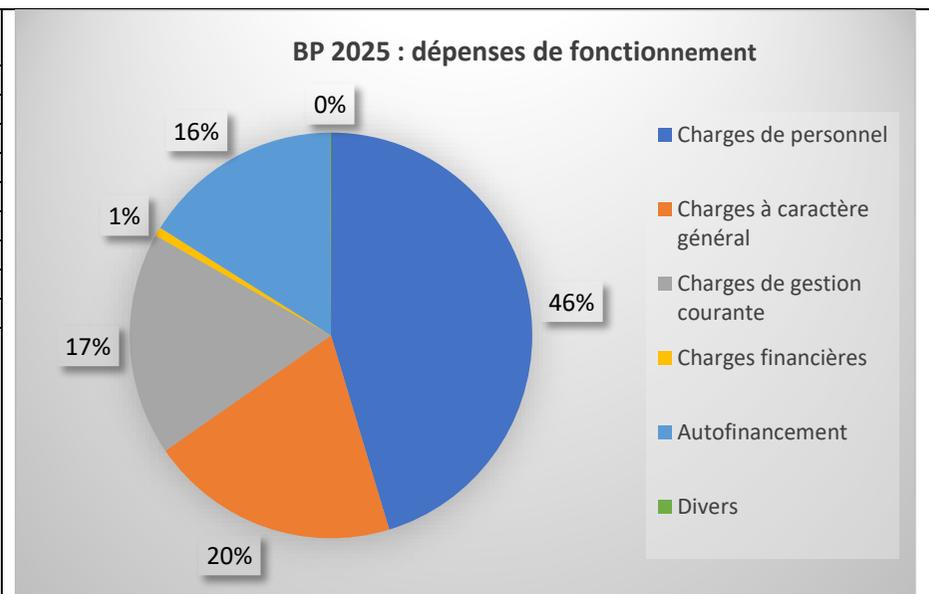
- **Maison de Santé** : accueil du cabinet dentaire en année pleine, transfert du local kiné sans impact financier en 2025, + 5 000 €
- **Logement de l'ancienne perception au-dessus de France Services** : mise en location du logement prévue, soit 10 000 € de recette nouvelle
- **Crématorium** : redevance communale augmentée pour 2025 : redevance globale de 70 000 €
- **Restauration scolaire** : les recettes liées à la vente des repas sont en hausse passant de 170 200 € à 198 403 € entre 2022 et 2024 au vu de l'augmentation des tarifs votés en 2023 et des effectifs. Pour 2025 : la tarification des repas à 1 € à partir d'avril 2025 génère une baisse de la participation des familles qui passent de 198 403 € à 167 300 € sachant que la participation de l'Etat est supérieure à la perte de recette des familles cf. participation de l'Etat au fonctionnement des services.

# ÉQUILIBRE DU PROJET DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2025

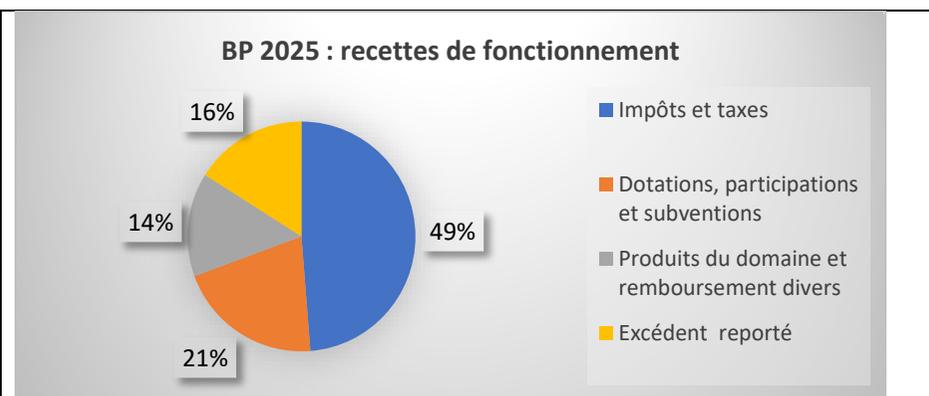
L'excédent de clôture passerait de 511 700 € en 2024 à 275 500 € en 2025.

L'excédent reporté de 1 132 360,37 € est mis en réserve pour les projets d'investissement 2025 et 2026 en fonction des plans de financement définitifs des opérations.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES	Réalisé 2024	Propositions Budget 2025
Chapitre 11 - Charges à caractère général	1 290 445,21	1 420 160,00
Chapitre 012 - Charges de personnel	3 083 456,73	3 205 820,00
Chapitre 65 - Charges de gestion courante	601 776,95	2 217 381,37
Chapitre 66 - Charges financières	48 443,99	50 100,00
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	0,00	1 000,00
Chapitre 68 - Dotations aux provisions	580,96	1 000,00
Chapitre 014 - Atténuation de produits	2 595,00	12 000,00
Chapitre 42 - Opérations d'ordre entre sect°	306 065,97	401 000,00
Chapitre 023 - Virement section d'investissement	0,00	716 838,00
<b>Total</b>	<b>5 333 364,81</b>	<b>7 025 299,37</b>



SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES	Réalisé 2024	Propositions Budget 2025
Chapitre 13 - Atténuation de charges	16 246,07	11 700,00
Chapitre 70 - Produits des services et domaine	640 574,07	621 250,00
Chapitre 73 - Impôts et taxes	3 400 485,76	3 412 842,00
Chapitre 74 - Dotations et participations	1 428 992,54	1 461 437,00
Chapitre 75 - Autres produits de gest°	240 963,13	253 210,00
Chapitre 76 - Produits financiers	2 226,13	1 499,00
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	15 523,99	1 000,00
Chapitre 42 - Opération d'ordre	100 111,76	130 001,00
<b>Total</b>	<b>5 845 123,45</b>	<b>5 892 939,00</b>



## CHAINE DE L'EPARGNE

L'épargne nette prend en compte l'impact de la dette totale (intérêt et capital), y compris l'emprunt contracté en 2023. En 2025, un emprunt sera à contracter pour financer les investissements 2025

Chaîne de l'épargne	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Produits fonctionnement courant	4 586 596	4 678 389	4 984 133	5 505 053	5 727 262	5 760 439
- Charges fonctionnement courant	4 140 015	4 263 839	4 444 096	4 950 105	4 978 274	5 207 180
<b>= Excédent brut courant (EBC)</b>	<b>446 581</b>	<b>414 551</b>	<b>540 037</b>	<b>554 948</b>	<b>748 988</b>	<b>553 259</b>
+ Produits exceptionnels larges	2 210	14 143	7 847	7 917	2 550	17 499
- Charges exceptionnelles larges	23 514	2 193	14 578	13 103	581	2 000
<b>= Epargne de gestion</b>	<b>425 277</b>	<b>426 501</b>	<b>533 306</b>	<b>549 763</b>	<b>750 957</b>	<b>568 758</b>
- Intérêts de la Dette	19 443	22 273	17 909	33 571	48 444	51 457
<b>= Epargne brute</b>	<b>405 834</b>	<b>404 227</b>	<b>515 398</b>	<b>516 191</b>	<b>702 513</b>	<b>517 301</b>
- Capital de la Dette	106 196	231 539	238 012	277 601	336 434	237 847
<b>= Epargne nette</b>	<b>299 638</b>	<b>172 689</b>	<b>277 385</b>	<b>238 591</b>	<b>366 079</b>	<b>279 454</b>

## III. BUDGET PRINCIPAL 2025 : SECTION D'INVESTISSEMENT

### Bilan de la section d'investissement 2025

La Commune est sur un haut niveau d'investissement depuis plusieurs années avec une moyenne sur 6 ans de 1,3 millions d'euros, un taux de subvention moyen de 40 % et un recours à l'emprunt moyen de 317 000 € :

Années	2020	2021	2022	2023	2024	Projet BP 2025	2025 Trajectoire RCF Pour mémoire	Moyenne Mandat 2020-2025
Montant des investissements	1 502 528 €	894 722 €	899 922 €	1 898 125 €	1 085 744 €	1 955 500 €	1 480 000 €	1 372 759,86€
Montant des subventions	606 555 €	391 975 €	397 257 €	510 686 €	643 082 €	608 900 €	368 000 €	526 409,37€
Taux de subventions	40 %	44 %	44 %	27 %	59 %	31 %	25 %	38 %
Recours à l'emprunt	400 000 €	0 €	500 000 €	500 000 €	0,00 €	500 000 €	500 000 €	316 667 €

La section d'investissement 2025 se financera comme suit :

- les subventions non perçues en 2024 et les subventions sollicitées.
- un emprunt à souscrire de 500 000 €
- l'excédent de fonctionnement cumulé de 1 132 000 € est mis en réserve pourra pallier des subventions moindres que prévues.

Pour 2025, la section d'investissement est estimée à 2,5 millions d'euros financés par des subventions à hauteur de 33% avec comme principaux projets :

- L'aménagement et la mise aux normes de la Mairie 153 000 €
- L'aménagement de la ville Avenue Albert Thomas rue Maruéjols et la friches rue Combes : 536 000 € / Portage Grand-Figeac : 1,5 millions d'€.
- L'extension de la Maison de Santé : 135 000 €
- La réhabilitation et la mise en sécurité des bâtiments municipaux : 276 000 € dont l'immeuble à vocation sociale et commerciale rue Carnot
- La mise en place de jeux extérieurs au parc de Capèle : 62 000 €
- La couverture du boulodrome extérieur les réseaux : 80 000 € et la pose de l'escalier de secours au dojo : 70 000 €
- Les établissements scolaires : tranche 3 des travaux à Chantefable : 60 000 €

**Autorisations de Programme et des Crédits de Paiements**

Opérations	DEPENSES					RECETTES				
	Réalisé	2025	2026	2027	TOTAL	Réalisé	2025	2026	2027	TOTAL
114 - Camping	176,81	1 000,00	1 000,00	1 000,00	3 176,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
195 - Matériels de transport	355 515,66	63 000,00	40 000,00	40 000,00	498 515,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
221 - Centre aéré	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
224 - Parc de Capèle	0,00	62 000,00	2 000,00	2 000,00	66 000,00	0,00	21 250,00	0,00	0,00	21 250,00
231 - Opération Gendarmerie	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
240 - Voirie de la Commune	369 485,02	447 000,00	360 000,00	250 000,00	1 426 485,02	85 604,92	12 800,00	0,00	0,00	98 404,92
243 - Matériels divers	88 830,91	30 000,00	40 000,00	30 000,00	188 830,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
254 - Achat de terrains	29 845,15	100 000,00	30 000,00	30 000,00	189 845,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
256 - Travaux de bâtiments	129 984,52	276 000,00	125 000,00	80 000,00	610 984,52	30 735,48	42 943,00	0,00	0,00	73 678,48
282 - Agora	0,00	15 700,00	2 000,00	2 000,00	19 700,00	0,00	2 600,00	0,00	0,00	2 600,00
286 - Mairie	118 783,42	172 750,00	69 000,00	7 000,00	367 533,42	173 260,94	23 485,00	0,00	0,00	196 745,94
294 - Réseaux divers	31 755,92	75 600,00	161 000,00	45 000,00	313 355,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
301 - Restaurant scolaire	31 557,94	5 000,00	10 000,00	10 000,00	56 557,94	15 649,00	2 500,00	5 000,00	5 000,00	28 149,00
307 - Base nautique - Port	0,00	23 000,00	153 000,00	3 000,00	179 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
310 - Equipements sportifs	232 536,78	218 000,00	30 000,00	30 000,00	510 536,78	39 937,20	23 888,00	0,00	0,00	63 825,20
311 - Maison de santé	2 282 220,17	134 530,00	66 000,00	2 000,00	2 484 750,17	1 230 098,52	270 712,00	45 760,00	0,00	1 546 570,52
312 - Accueil de loisirs	8 467,20	0,00	0,00	0,00	8 467,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
313 - Espace France Services	102 727,97	85 180,00	0,00	0,00	187 907,97	58 230,00	0,00	0,00	0,00	58 230,00
314 - Etablissements scolaires	1 377 290,49	120 250,00	60 000,00	50 000,00	1 607 540,49	491 263,10	95 481,00	0,00	0,00	586 744,10
315- Rénovation urbaine	184 685,56	102 480,00	63 000,00	35 000,00	385 165,56	34 538,26	29 835,00	18 200,00	0,00	82 573,26
316 - Immeuble Albert Thomas	515 823,71	5 000,00	5 000,00	5 000,00	530 823,71	198 086,09	83 376,00	0,00	0,00	281 462,09
317 - Restaurant de plein air	31 687,84	7 000,00	52 000,00	2 000,00	92 687,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>total opérat° affectées</b>	<b>5 891 375,07</b>	<b>1 945 490,00</b>	<b>1 273 000,00</b>	<b>628 000,00</b>	<b>9 737 865,07</b>	<b>2 357 403,51</b>	<b>608 870,00</b>	<b>68 960,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>3 040 233,51</b>

**Grand- Figeac : programme prévisionnel de travaux de voirie 2025 : 167 000 € TTC**

Aménagement du Quartier Albert Thomas : 1,5 millions d'€.

Route du Mas de Vignes : fin des travaux entre La Garrigue et le Mas de Vignes

Causse Blanc : dans un 1<sup>er</sup> temps : travaux de préservation ; la poursuite des travaux se fera une fois les travaux de construction de maisons achevés

A partir de septembre : point à temps en secteur urbain

**Grand- Figeac : enveloppe Solidarité : 20 000 € TTC sur 69 000 € TTC**

-réfection des voies communautaires VC5 (chemin du Saulou), VC134 (chemin de La Bourgade) et VC146 (chemin de Lhom Gros et le Combret) à la suite de ravinements importants et d'effondrements de talus à cause des pluies importantes fin 2024.

# Budgets Annexes

## Les lotissements Habitat viabilisés

Lotissement	Nature / Objectif	Impact Financier
<b>Lotissement de Cabrespine</b> (créé en 2011)	Un lot reste difficilement vendable du fait de la contrainte très forte de l'emprise de la canalisation TIGF.	Prix du lot abaissé à 31 140 €
<b>Lotissement du Centre aéré – tranche 1</b> (créé en 2016)	- Créer un lotissement de 6 lots et viabiliser 4 lots privés	Le prix de vente a été déterminé par lot. Le déficit de lotissement a été de 36 000 € pris en charge sur 3 ans par le Budget Principal, de 2019 à 2021. Un 1 <sup>er</sup> lot a été vendu en février 2022.

## Les lotissements Habitat à viabiliser

Lotissement	Nature / Objectif	Impact Financier																																
<b>Lotissement du Centre aéré – tranche 2</b> (créé en 2017)	Réserve foncière totale s'élevant à 11 152 m <sup>2</sup> pour un montant de 52 708 €.	<b>Possibilité de créer une dizaine de lots</b> : La viabilisation de ce lotissement est complexe techniquement et élevée financièrement compte tenu : - de l'Opération d'Aménagement Programmée inscrite au Plan Local d'Urbanisme des contraintes liées au réseau de l'assainissement - de l'élargissement et de la rénovation de la voirie rue du Centre aéré qui sera nécessaire - de la proximité avec le bâtiment du centre aéré aujourd'hui à vocation de loisirs <b>Vu la complexité, une réflexion est menée sur le portage de cet aménagement.</b>																																
<b>Lotissement du Causse Blanc – îlot du Couderc</b> (créé en 2019)	Viabilisation d'une parcelle de 6 535 m <sup>2</sup> pour un montant de 51 000 €.	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Prix de vente des lots / équilibre du budget</th> <th>m<sup>2</sup></th> <th>Prix € HT</th> <th>Prix € TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td>24,17 €/ m<sup>2</sup></td> <td>29 €</td> </tr> <tr> <td>Lots 1 et 2 réunis</td> <td>1452</td> <td>35 094,84 €</td> <td>42 113,81 €</td> </tr> <tr> <td>Lot 3</td> <td>1220</td> <td>29 487,40 €</td> <td>35 384,88 €</td> </tr> <tr> <td>Lot 4</td> <td>850</td> <td>20 544,50 €</td> <td>24 653,40 €</td> </tr> <tr> <td>Lot 5</td> <td>1129</td> <td>27 287,93 €</td> <td>32 745,52 €</td> </tr> <tr> <td>Lot 6</td> <td>1077</td> <td>26 031,09 €</td> <td>31 237,31 €</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>5728</td> <td>138 445,76 €</td> <td>166 134,91 €</td> </tr> </tbody> </table>	Prix de vente des lots / équilibre du budget	m <sup>2</sup>	Prix € HT	Prix € TTC			24,17 €/ m <sup>2</sup>	29 €	Lots 1 et 2 réunis	1452	35 094,84 €	42 113,81 €	Lot 3	1220	29 487,40 €	35 384,88 €	Lot 4	850	20 544,50 €	24 653,40 €	Lot 5	1129	27 287,93 €	32 745,52 €	Lot 6	1077	26 031,09 €	31 237,31 €	Total	5728	138 445,76 €	166 134,91 €
Prix de vente des lots / équilibre du budget	m <sup>2</sup>	Prix € HT	Prix € TTC																															
		24,17 €/ m <sup>2</sup>	29 €																															
Lots 1 et 2 réunis	1452	35 094,84 €	42 113,81 €																															
Lot 3	1220	29 487,40 €	35 384,88 €																															
Lot 4	850	20 544,50 €	24 653,40 €																															
Lot 5	1129	27 287,93 €	32 745,52 €																															
Lot 6	1077	26 031,09 €	31 237,31 €																															
Total	5728	138 445,76 €	166 134,91 €																															

## Les lotissements Habitat à l'état de réserve foncière

Lotissement	Nature / Objectif	Impact Financier
<b>Lotissement Quartier Bonnet</b> (créé en 2008)	Réserve foncière, classée en zone naturelle, à compléter d'autres terrains	<b>Constituer un ensemble cohérent à urbaniser en lien avec les fonctionnalités du quartier : négociation à venir avec la SNCF pour l'achat de terrains.</b>
<b>Lotissement Joseph Fabre</b> (créé en 2019)	Réserve foncière en centre-ville. Terrain de 5 121m <sup>2</sup> acheté pour 27 500 €	<b>Travailler sur l'achat d'autres terrains pour constituer un ensemble cohérent à urbaniser en lien avec les fonctionnalités du quartier.</b>
<b>Lotissement – secteur de Cabrespine</b>	Constituer une réserve foncière / Budget à créer	<b>Travailler sur l'achat d'autres terrains pour constituer un ensemble cohérent à urbaniser dans le cadre d'une Opération d'Aménagement Programmée inscrite au Plan Local d'Urbanisme.</b>

## Les Budgets à vocation économique

Lotissement	Nature / Objectif	Projet
<b>Budget des Taillades</b> (créé en 2018)	Zone non transférée à la Communauté	La situation de cette zone à proximité des captages d'eau potable et avec des contraintes fortes de réseaux (canalisation TIGF) permet seulement l'implantation d'entreprises de type tertiaire ou non polluantes. Sur les 49.500 m <sup>2</sup> , 13.168 m <sup>2</sup> ont été vendus au prix d'achat à l'entreprise Raynal et Roquelaure pour l'extension de son parking ; il reste 36.332 m <sup>2</sup> à vendre.

## Les Budgets Annexes des Services Publics Industriels et Commerciaux

Au sens comptable, les Budgets de l'Eau et de l'Assainissement sont des Services Publics Industriels et Commerciaux, dit SPIC : les recettes doivent couvrir les dépenses du service. Les données présentées sont € HT car elles sont assujetties à la TVA.

### Organisation des compétences eau et assainissement

La Loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite Loi NOTRE a prévu que les compétences eau et assainissement soient transférées de façon obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Si une nouvelle loi est votée, comme l'avait annoncé le précédent Premier Ministre en septembre 2024, le transfert de la compétence de l'Eau ne sera plus obligatoire pour les Communes appartenant à une Communauté de Communes au 1<sup>er</sup> janvier 2026. La Communauté du Grand Figeac et ses Communes pourront décider par délibération concordante du transfert facultatif.

**Au vu des enjeux en matière de ressources, le Syndicat de Capdenac-Le-Haut pourrait intégrer les Communes de Figeac et Capdenac-Gare afin de créer un Syndicat urbain.**

Les contrats actuels de prestations de services se termineront le 31 décembre 2024 et vont être renouvelé pour 3 ans et reconductible 1 an, ils concernent :

- le traitement, la production et la distribution de l'eau potable
- l'exploitation de la station d'épuration et 4 déversoirs d'orage

### Le budget de l'Eau

Pour information, le réseau compte 100 km de réseau, la station des Coumbals est dimensionnée pour tenir compte des besoins des industries agro-alimentaires ce qui correspond à la capacité de traitement d'une ville comme Figeac. La station des Coumbals produit près de 700 000 m<sup>3</sup> / an. Le besoin en eau pour tous les consommateurs est en moyenne de 2 500 m<sup>3</sup>/jour sachant que le champ captant a une capacité de production de 8 000 m<sup>3</sup>/jour (avis définitif de l'hydrogéologue agréé en 2013). Cependant, les possibilités actuelles d'exploitation ne permettent pas d'atteindre ce débit journalier de 8 000 m<sup>3</sup>/h (avis de l'hydrogéologue agréé de 2024). Le débit est limité d'une part par la capacité de production de l'usine et d'autre part par le fort colmatage des puits au manganèse.

### Le financement du service

Tarifs en €HT/an	2024	2025
Abonnés domestiques et municipaux : diamètre de compteur AEP <60 mm part fixe part variable au m <sup>3</sup>	64,68 1,3433	67,26 1,3971
Abonnés Installations Classées pour la Protection de l'Environnement part fixe : diamètre de compteur AEP égal à 80 mm part fixe : diamètre de compteur AEP égal et supérieur à 100 mm part variable au m <sup>3</sup>	8 165 22 681 1,0547	8 165 22 681 1,0547
Abonnés : services publics : Syndicat des Eaux de Foissac part fixe part variable au m <sup>3</sup> : à partir de 13 500 m <sup>3</sup>	<i>Actualisé avec les indices de la convention</i>	
Abonnés : services publics : Syndicat des Eaux de Capdenac part fixe part variable au m <sup>3</sup> avec un minimum facturé de 1 825 m <sup>3</sup>	825,25 0,3839	864,86 0,4023

### Les recettes de fonctionnement du service

Elles sont composées par :

- **Les redevances des particuliers** qui comprennent une part fixe et une part proportionnelle à la consommation d'eau potable), son montant est relativement stable, en moyenne de l'ordre de 420 000 €/an.
- **Les redevances des industriels** qui comprennent aussi 2 parts : une part fixe et un abonnement, le montant des redevances des 5 Installations Classées est de l'ordre de 250 000 €/an.
- **La redevance du Syndicat de Capdenac-le Haut- Lunan - Saint Félix** raccordé sous forme d'interconnexion depuis l'été 2019

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

En 2024, le budget ne dégage que 54 900 € d'excédent lié à l'augmentation des prix de prestation de l'exploitant. Les excédents antérieurs non consommés se fondent avec le résultat annuel pour financer les gros travaux de renouvellement de réseaux. L'année 2024 dégage un excédent global de 770 300 € (dont 715 328 € d'excédent 2023 reporté). Cet excédent sert à financer les travaux 2025 à hauteur de 195 366 € sous la forme de l'affectation de résultat ; l'excédent non utilisé de 574 900 € est reporté en 2025 pour le financement de travaux à venir.

→ Le budget de fonctionnement 2025 s'équilibre à 1 453 562 €.

### Les évolutions 2025 en dépenses :

-les dépenses sont constantes, cependant une baisse des charges à caractère général est à prévoir, en 2024, dû à un rattrapage des factures de l'exploitant et des redevances dues à l'Agence de l'eau.

### Les évolutions 2025 en recettes :

-Pour 2025, la part des redevances baissent, soit une baisse de la facture des abonnés domestiques de 9,00€.

Les recettes communales ont été augmenter pour garder une cohérence globale sur la facture avec une progression constante soit 2% pour neutraliser cette baisse et de 2 % pour la prise en compte de l'inflation et des travaux d'investissement 2024-2025.

<b>Équilibre de la section de fonctionnement 2025</b>	<b>CA 2023</b>	<b>CA 2024</b>	<b>BP 2025</b>
TOTAL DEPENSES de l'exercice hors réserve hors virement SI	557 308,69	798 160,31	653 595,00
TOTAL RECETTES de l'exercice hors report	901 245,25	853 060,93	878 700,00
<b>Résultat hors report de l'excédent = autofinancement de l'investissement</b>	<b>343 936,56</b>	<b>54 900,62</b>	<b>225 105,00</b>

TOTAL DEPENSES de l'exercice	557 308,69	798 160,31	1 453 562,19
TOTAL RECETTES de l'exercice hors report	901 245,25	853 060,93	878 700,00
<b>Excédent reporté n-1</b>	<b>460 674,73</b>	<b>715 328,05</b>	<b>574 862,19</b>
TOTAL RECETTES avec report excédent n-1	1 361 919,98	1 568 388,98	1 453 562,19
<b>Résultat de fonctionnement n avec report excédent n-1</b>	<b>804 611,29</b>	<b>770 228,67</b>	
Affectation de résultat n+1	89 283,24	195 366,48	-
<b>Résultat de fonctionnement à reporter en n+1</b>	<b>715 328,05</b>	<b>574 862,19</b>	-

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Dépenses d'investissement : 766 900 €

- ▶ Branchements : montant annuel de 50 000 €
- ▶ Travaux divers dont la réparation des fuites sur le réseau (80 000 €) et le renouvellement de compteurs équipés d'une télérelève (108 000 €)
- ▶ Installations d'eau potable : poursuite de la campagne de nettoyage des forages engagée en 2023. L'ensemble des forages sera équipé de télégestion adaptée en 2025, poursuite de l'étude hydrologique sur l'état des puits
- ▶ Protection des captages d'eau potable : l'étude a été reprise en 2023, en 2024 ont été réalisées les études préalables (état parcellaire ; etc.) ainsi que le rapport de l'hydrogéologue agréé. En 2025, la procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) sera lancée.
- ▶ Plan Pluriannuel d'Investissement : renouvellement des canalisations : avenue Albert Thomas, rues Pierre Sépard, Émile Maruéjols et Victor Hugo : 304 000 €
- ▶ Géoréférencement du réseau à réaliser avant le 31.12.2025,
- ▶ Réalisation d'une étude de sécurisation quantitative et qualitative de l'alimentation en eau potable englobant le Schéma d'alimentation d'eau potable, une étude climat / ressources et le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE). Cette opération est menée dans le cadre d'un groupement de commande avec la Ville de Figeac et d'autres Syndicats, le reste à charge pour la Commune est de 70 000 € HT répartis en 2024 et 2025, montant faible en raison des importants montants apportés par les co-financeurs.

### Recettes d'investissement 2025

- ▶ Fort montant des amortissements à 164 000 €
- ▶ Autofinancement de 326 000 € grâce aux excédents antérieurs non consommés
- ▶ Nouvel emprunt de 400 000 € à prévoir

## Autorisation de Programmes et Crédits de Paiements

DEPENSES	Réalisé	Crédits de paiements 2025	Crédits de paiements 2026	Crédits de paiements 2027	Autorisation de paiements
N°190 Renouvellement de canalisations	525 007,53	304 000,00	70 000,00	70 000,00	969 007,53
N°200 Branchements	150 009,38	50 000,00	50 000,00	50 000,00	300 009,38
N°100 Réservoir de la Croix blanche	2 201,87	3 000,00	0,00	0,00	5 201,87
N°105 Travaux divers	172 768,18	206 000,00	183 000,00	183 000,00	744 768,18
N°109 Schéma directeur	0,00	101 900,00	35 000,00	5 000,00	141 900,00
N°110 Périmètres AEP	2 250,00	27 000,00	75 000,00	4 000,00	108 250,00
N°120 Usine de pompage	247 084,85	75 000,00	230 000,00	30 000,00	582 084,85
N°180 Saint Julien		9 000,00	0,00	0,00	9 000,00
<b>Sous Total Opérations</b>	<b>1 099 321,81</b>	<b>766 900,00</b>	<b>643 000,00</b>	<b>342 000,00</b>	<b>2 860 221,81</b>

RECETTES	Réalisé	Crédits de paiements 2025	Crédits de paiements 2026	Crédits de paiements 2027	Autorisation de paiements
N°200 Branchements	51 238,42	15 000,00	10 000,00	10 000,00	86 238,42
N°120 Usine de pompage	0,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
<b>Sous Total Opérations</b>	<b>51 238,42</b>	<b>15 000,00</b>	<b>70 000,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>146 238,42</b>

## Le budget de l'assainissement

### Le financement du service

Tarifs en HT €/an	2024	2025
Abonnés domestiques et municipaux : diamètre de compteur AEP <60 mm		
part fixe	33,36	34,70
part variable au m <sup>3</sup>	1,2286	1,2777
Abonnés Installations Classées pour la Protection de l'Environnement		
part fixe: diamètre de compteur AEP 20 mm	547	569
part fixe: diamètre de compteur AEP 50 mm	3 176	3 303
part fixe: diamètre de compteur AEP égal à 80 mm	19 960	19 960
part fixe: diamètre de compteur AEP égal et supérieur à 100 mm	31 756	31 756
part variable à la tonne de DCO (Demande Chimique en Oxygène)	1 305	1 305
Abonnés : autres services publics : Syndicat de Capdenac		
part variable au m <sup>3</sup> (selon convention)	1,2432	1,2929

**Les recettes de fonctionnement du service :** Elles sont composées par :

- **Les redevances des particuliers** qui comprennent un abonnement depuis 2019 et une part proportionnelle, son montant est relativement stable, en moyenne de l'ordre de 220 000 €/an.
- **Les redevances des industriels** qui comprennent aussi 2 parts : une part fixe et un abonnement, qui permet de stabiliser une partie des recettes ; la part variable fluctue selon leur activité puisqu'elle est fonction de leur production de pollution mesurée avec le paramètre de la DCO - Demande Chimique en Oxygène. Le montant des redevances des 5 Installations Classées varient de 260 000 à 300 000 €/an.
- **La redevance de la Commune de Capdenac-le Haut** qui oscille entre 35 000 et 50 000 €/an.
- **La Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)** qui est due lors du raccordement de construction nouvelle, le montant annuel peut être très variable selon la nature des projets des particuliers ou des investisseurs.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

En 2025, le budget ne dégage que 75 900 € d'excédent lié à l'augmentation des prix de l'exploitant. Les excédents non consommés se fondent avec le résultat annuel pour financer les gros travaux de renouvellement de réseaux. La section de fonctionnement 2024 dégage un excédent global de 1 039 462 € (dont 920 410 € d'excédent reporté 2023). Cet excédent va servir à financer les travaux 2025 à hauteur 403 779 € sous la forme de l'affectation de résultat ; l'excédent non utilisé de 635 683 € est reporté en 2025 pour le financement de travaux à venir.

→ **Le budget de fonctionnement 2025 s'équilibre à 1 412 682,91 €.**

### Les évolutions 2025 en dépenses :

- les dépenses sont en augmentation et sont dues en partie à l'évolution du tarif de l'exploitant.

### Les évolutions 2024 en recettes :

- Pour 2025, la part des redevances baisse, soit une baisse de la facture des abonnés domestiques de 9,00€.

Les recettes communales ont été augmentées pour garder une cohérence globale sur la facture avec une progression constante soit 2% pour neutraliser cette baisse et de 2 % pour la prise en compte de l'inflation et des travaux d'investissement 2024-2025.

Équilibre de la section de fonctionnement 2025	CA 2023	CA 2024	BP 2025
TOTAL DEPENSES de l'exercice hors réserve hors virement SI	563 163,08	611 716,49	701 100,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT hors excédent reporté	672 856,87	730 767,68	777 000,00
<b>Résultat hors report de l'excédent = autofinancement de l'investissement</b>	<b>109 693,79</b>	<b>119 051,19</b>	<b>75 900,00</b>
TOTAL DEPENSES de l'exercice avec réserve et virement à la SI	563 163,08	611 716,49	1 412 682,91
TOTAL RECETTES de l'exercice hors report	672 856,87	730 767,68	777 000,00
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	980 099,43	920 410,53	635 682,91
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 652 956,30	1 651 178,21	1 412 692,91
<b>Résultat de fonctionnement avec report de l'excédent antérieur</b>	<b>1 089 793,22</b>	<b>1 039 461,72</b>	
Affectation de résultat	169 382,69	403 778,81	-
<b>Excédent à reporter en n+1</b>	<b>920 410,53</b>	<b>635 682,91</b>	-

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### Dépenses d'investissement : 1 270 000 €

- ▶ Branchements : 20 000 € / an et pour 2025 branchement supplémentaire pour l'immeuble Capèle 11 000 €
- ▶ Station d'épuration : les travaux d'entretien sont prévus pour un montant global de 108 000 €
- ▶ Plan Pluriannuel d'Investissement : renouvellement des canalisations d'eaux usées avec créations de réseaux séparatif et pluvial distincts : solde avenue Albert Thomas, rues Pierre Sémard et Victor Hugo : 1 091 000 €
- ▶ Schéma directeur : compte-tenu de la problématique de la gestion des eaux pluviales, l'étude hydraulique avec la mise à jour du schéma d'assainissement (pluvial et eaux usées) est reportée sur les années 2025 et 2026, le montant prévisionnel est de 150 000 € avec un dossier Loi sur l'eau obligatoire estimé à 40 000 €.

#### Recettes d'investissement 2025

- ▶ Fort montant des amortissements à 190 000 €
- ▶ Autofinancement de 367 000 € grâce aux excédents antérieurs conservés
- ▶ Nouvel emprunt de 800 000 € à prévoir

### Autorisation de Programmes et Crédits de Paiements

DEPENSES	Réalisé	Crédit de paiements 2025	Crédit de paiements 2026	Crédit de paiements 2027	Autorisation de programme
100 - Programme pluri annuel	1 346 745,64	1 091 000,00	150 000,00	150 000,00	2 587 745,64
200 - Branchements	49 272,82	31 000,00	20 000,00	20 000,00	100 272,82
101 - Station d'épuration	953 389,17	108 000,00	46 000,00	41 000,00	1 107 389,17
105 - Travaux divers (marché à BC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
109 - Schéma directeur	0,00	40 000,00	80 000,00	50 000,00	120 000,00
110 - Rue Jean Jaurès	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
140 - Réhabilitation de la décharge	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Sous total opération</b>	<b>2 349 407,63</b>	<b>1 270 000,00</b>	<b>296 000,00</b>	<b>261 000,00</b>	<b>3 915 407,63</b>
RECETTES	Réalisé	Crédit de paiements 2025	Crédit de paiements 2026	Crédit de paiements 2027	Autorisation de programme
100 - Programme pluri annuel	10 902,00	0,00	0,00	0,00	10 902,00
200 - Branchements	27 057,16	3 000,00	3 000,00	3 000,00	33 057,16
101 - Station d'épuration	15 689,60	0,00	0,00	0,00	15 689,60
<b>Sous total opération</b>	<b>53 648,76</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>59 648,76</b>

# ANNEXES

## Ratios financiers

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Locales, prévoit, pour les communes de plus de 3 500 habitants, le calcul de 11 ratios financiers qui constituent les données synthétiques sur la situation financière de la collectivité. Pour comparaison, les ratios moyens en 2020 pour la strate de 3 500 à 5 000 habitants sont indiqués dans le tableau.

Budget principal	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne de la strate 3 500 à 5 000 habitants 2022
1- Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie / E/habitant	837	891	935	988	1 107	1 090	909
2- Produit des taxes directes / population	431	445	417	446	497	536	490
2bis- Produit des taxes directes + fiscalité reversée par l'EPCI / E/habitant	597	614	587	618	669	709	633
3- Recettes réelles fonctionnement courant / E/habitant	1 005	994	1 026	1 117	1 234	1270	1 118
4- Dépenses d'équipement brut / E/habitant	291	325	195	197	420	248	351
5- Encours de dette / E/habitant	447	513	461	518	565	490	744
6- DGF / E/habitant	118	118	117	117	126	134	155
7- Charges personnel / dépenses réelles de fonctionnement	60%	62%	62%	62%	60%	61%	53,50%
8 bis Coefficient de mobilisation du pot. Fiscal élargi	0,931	0,832	0,760	0,784	0,629	0,614	
9- Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette / Recettes réelles de fonctionnement = marge d'autofinancement courant %	86%	92%	96%	93%	95%	93%	88,30%
10- Dette totale / Recettes réelles de fonctionnement = taux d'endettement	44%	52%	45%	46%	46%	39%	31,40%
11- Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	26%	33%	19%	18%	34%	20%	66,5%
Encours au 31/12 Produits fonctionnement	42%	49%	43%	46%	45%	39%	
Encours au 31/12 Epargne brute	3,2	5,5	5	4,4	4,8	3,1	

## La structure et la gestion de la dette : répartition Budget Principal et Budgets Annexes

	Capital restant dû au 31/12/2024	Capital 2025	Intérêts 2025	Échéance totale 2025	Rappel Échéance 2024
<b>Budget principal 2024</b>	2 216 410 €	252 353 €	44 034 €	296 387€	388 715 €
<i>Budget Eau</i>	654 740 €	57 448 €	15 147 €	72 595 €	49 934 €
<i>Budget Assainissement</i>	890 250 €	74 665 €	24 237 €	98 902 €	56 503 €
<b>Sous total : budgets annexes 2024</b>	1 544 990 €	132 113 €	39 384 €	171 497 €	106 437 €
<b>TOTAL TOUS BUDGETS 2024</b>	<b>3 761 400 €</b>	<b>384 466 €</b>	<b>83 418 €</b>	<b>467 884 €</b>	<b>495 152€</b>

Budget principal : emprunts souscrits sur le mandat et prévisions d'emprunt 2025, 2026 et 2027 :

Année	Emprunt	Objet principal	Observations
2020	400 000 €	Maison de Santé	Réalisé pour le reste à charge et dans l'attente des soldes de subventions / Remplacement dette ancienne
2022	500 000 €	Résidence Capèle	Réalisé pour le reste à charge et dans l'attente des soldes de subventions / Remplacement dette ancienne
2023	500 000 €	Accueil Passerelle	Réalisé pour le reste à charge et dans l'attente des soldes de subventions / Dette nouvelle
2024			Aucun emprunt : encaissement de soldes de subventions et utilisation d'une partie de l'excédent
2025	500 000 €	Rénovation urbaine	Réalisé pour le reste à charge et dans l'attente des soldes de subventions / Dette nouvelle
2026	500 000 €	Rénovation urbaine	Réalisé pour le reste à charge et dans l'attente des soldes de subventions / Remplacement dette ancienne
2027	-		Hypothèse sans emprunt

Le ratio de solvabilité du budget principal est exprimé en nombre d'années : il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la Collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. A encours identiques, plus une collectivité dégage de l'épargne, et plus elle est en capacité de rembourser rapidement sa dette.

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Nombre d'années	3,2 ans	5,5 ans	5 ans	4,4 ans	4,8 ans	3,1 ans	3,0 ans	3,4 ans	3 ans	2,7 ans

Le seuil d'alerte fixé par l'Etat est de 12 ans.

**BUDGETS PRINCIPAL**  
**Consolidation des résultats des budgets 2024**

	Section de Fonctionnement		Section d'Investissement		Solde	RAR dépenses 2024	RAR recettes 2024	Solde de clôture
	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit				
Lotissement Centre aéré Tranche 1				121 779,95	-121 779,95			-121 779,95
Lotissement Centre aéré Tranche 2				57 357,34	-57 357,34			-57 357,34
Lotissement Cabrespine		955,00		14 068,01	-15 023,01			-15 023,01
Lotissement Quartier Bonnet				36 078,71	-36 078,71			-36 078,71
Lotissement Combevigame				0,00	0,00			0,00
Lotissement Joseph Fabre				38 469,96	-38 469,96			-38 469,96
Lotissement Causse Blanc	0,71			99 852,14	-99 851,43			-99 851,43
<b>Sous-total Habitat (1)</b>		<b>955,00</b>	<b>0,00</b>	<b>367 606,11</b>	<b>-368 560,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-368 560,40</b>
Zone des Taillades				88 859,82	-88 859,82			-88 859,82
<b>Sous-total Economie (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>88 859,82</b>	<b>-88 859,82</b>	<b>0,00</b>		<b>-88 859,82</b>
Eau potable	770 228,67			195 366,48	574 862,19			574 862,19
Assainissement	1 039 461,72			403 778,81	635 682,91			635 682,91
<b>Sous-total SPIC (3)</b>	<b>1 809 690,39</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>599 145,29</b>	<b>1 210 545,10</b>			<b>1 210 545,10</b>
<b>Sous-total Budgets Annexes = (1)+(2)+(3)</b>	<b>1 809 690,39</b>	<b>955,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 055 611,22</b>	<b>753 124,88</b>			<b>753 124,88</b>
<b>Budget de la Commune (4)</b>	<b>1 415 158,73</b>			<b>282 798,36</b>	<b>1 132 360,37</b>			<b>1 132 360,37</b>
<b>TOTAL (1)+(2)+(3)+(4)</b>	<b>3 224 849,12</b>	<b>955,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 338 409,58</b>	<b>1 885 485,25</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 885 485,25</b>

Pour information

**BUDGET CCAS**

	Section de Fonctionnement		Section d'Investissement		Solde	RAR dépenses 2022	RAR recettes 2022	Solde de clôture
	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit				
CCAS	124 837,73		24 833,60		149 671,33			149 671,33
Prestataire		66 811,14			-66 811,14			-66 811,14
<b>Budget CCAS</b>	<b>124 837,73</b>	<b>66 811,14</b>	<b>24 833,60</b>	<b>0,00</b>	<b>82 860,19</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>82 860,19</b>

## Consolidation des budgets - Exercice 2025

	Section de fonctionnement avec reprise des résultats antérieurs	Section d'investissement + Section de fonctionnement des lotissements hors écritures de stocks et avec reprise des résultats antérieurs
Lotissement Centre aéré Tranche 1		0,00
Lotissement Centre aéré Tranche 2		87 457,34
Lotissement Cabrespine		29 010,00
Lotissement Quartier Bonnet		129 912,24
Lotissement Joseph Fabre		79 569,96
Lotissement Causse Blanc Ilot Couderc		122 951,43
<b>Sous-total Habitat (1)</b>	<b>0,00</b>	<b>448 900,97</b>
Zone des Taillades		95 959,82
<b>Sous-total Economie (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>95 959,82</b>
Eau potable	1 453 562,19	1 127 266,48
Assainissement	1 412 682,91	1 862 778,81
<b>Sous-total SPIC Eau et Assainissement (3)</b>	<b>2 849 134,61</b>	<b>2 990 045,29</b>
<b>Sous-total Budgets Annexes = (1)+(2)+(3)</b>	<b>2 849 134,61</b>	<b>3 534 906,08</b>
<b>Budget de la Commune (4)</b>	<b>7 025 299,37</b>	<b>2 723 489,36</b>
<b>TOTAL (1)+(2)+(3)+(4)</b>	<b>9 922 292,98</b>	<b>6 258 395,44</b>
		<b>16 180 688,42</b>

BUDGET CCAS Pour Information

### Consolidation des budgets - Exercice 2025

	Section de fonctionnement avec reprise des résultats antérieurs	Section d'investissement + Section de fonctionnement des lotissements hors écritures de stocks et avec reprise des résultats antérieurs
CCAS	183 401,81	27 123,60
Prestataire (ss déficit)	1 213 505,14	
<b>Budget CCAS</b>	<b>1 396 906,95</b>	<b>27 123,60</b>
		<b>1 424 030,55</b>

## Flux 2025 entre le Budget Principal et les Budgets Annexes

### FLUX FINANCIERS 2025 ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET LES BUDGETS ANNEXES

Budgets	2024	2025
Eau : mise à disposition de personnel	34 000	35 000
Eau : remboursement de frais (logiciel informatique)	500	500
Eau : facturation quote-part assurances	1 000	1 000
Assainissement : mise à disposition de personnel	32 000	33 000
Assainissement : remboursement de frais	500	500
Assainissement : facturation quote-part assurance	1 000	1 000
<b>Total des reversements par les Budgets Annexes au Budget Principal</b>	<b>69 000</b>	<b>71 000</b>

### FLUX FINANCIERS 2024 ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET LES BUDGETS DU CCAS

Subventions versées par le Budget Principal aux Budgets du CCAS	2024	2025
Budget Solidarité : politique solidarité	0	0
Budget Solidarité : mise à disposition agent Solidarité	50 500	50 500
Budget Service d'Aide à Domicile : régime indemnitaire complémentaire	4 000	4 000
Budget Service d'Aide à Domicile : politique sociale	28 300	28 300
Budget Service d'Aide à Domicile : déficit de clôture	65 000	0
<b>Total</b>	<b>147 800</b>	<b>82 800</b>

Reversement des Budgets du CCAS au Budget Principal	2024	2025
Budget Solidarité : mise à disposition de personnel	50 500	50 500
Budget Solidarité : mise à disposition de locaux	3 700	3 700
Budget Service d'Aide à Domicile : mise à disposition de personnel	113 000	113 000
Budget Service d'Aide à Domicile : mise à disposition de locaux	5 000	5 000
Remboursement de frais d'affranchissement (1 facture mensuelle)	600	600
Remboursement de frais de communication (1 facture mensuelle)	2 000	2 000
<b>Total</b>	<b>174 800</b>	<b>174 800</b>

N°2025/39 **BUDGET COMMUNE : COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente le compte administratif du budget de la Commune 2024. La section de fonctionnement présente un excédent de 1 415 158,73 € comprenant le report de l'excédent cumulé 2023 de 903 400,09 € ; la section d'investissement présente un déficit de 282 798,36 €.

Vu la note de présentation des Budgets Primitifs 2025 et des Comptes Administratifs 2024 ci-annexée,

Hors la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, vote le Compte Administratif du budget Commune 2024 comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses	BP 2024	CA 2024	
C/011 Charges à caractère général	1 375 340,00	1 290 445,21	
C/012 Charges de personnel	3 189 400,00	3 083 456,73	
C/014 Atténuation de produits	14 000,00	2 595,00	
C/65 Autres charges de gestion courante	1 456 749,85	601 776,95	
C/66 Charges financières-Intérêts	50 800,00	48 443,99	
C/67 Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	
C/68 Dotations aux amortissements et provisions	1 000,00	580,96	
C/042 Amortissements	300 000,00	290 865,97	
C/042 Opérations d'ordre Cessions	0,00	15 200,00	
C/023 Autofinancement	337 623,24	0,00	
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>6 725 913,09</b>	<b>5 333 364,81</b>	
<b>Recettes</b>	<b>C/013 Atténuations de charges</b>	<b>11 700,00</b>	<b>16 246,07</b>
	C/70 Produits des services, du domaine et ventes	642 950,00	640 574,07
	C/73 Impôts et taxes	886 305,00	845 638,95
	C/731 Fiscalité locale	2 552 043,00	2 554 846,81
	C/74 Dotations, subventions et participations	1 395 033,00	1 428 992,54
	C/75 Autres produits de gestion courante	229 270,00	240 963,13
	C/76 Produits financiers	2 211,00	2 226,13
	C/77 Produits exceptionnels	1 000,00	15 523,99
	C/042 Amortissements des subventions	2 000,00	3 152,05
	C/042 Revenus des immeubles bail Immeuble Capèle	1,00	1,00
	C/042 Opérations Travaux en Régie	100 000,00	96 958,71
<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>5 822 513,00</b>	<b>5 845 123,45</b>	

<b>BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		BP 2024	CA 2024
<b>Total dépenses</b>		<b>6 725 913,09</b>	<b>5 333 364,81</b>
<b>Total recettes de l'exercice</b>		<b>5 822 513,00</b>	<b>5 845 123,45</b>
<b>Report excédent 2023</b>		<b>903 400,09</b>	<b>903 400,09</b>
<b>Total recettes</b>		<b>6 725 913,09</b>	<b>6 748 523,54</b>
<b>Résultat: excédent 2024</b>			<b>1 415 158,73</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses	BP 2024	CA 2024
Opération 112- ONA Plan de sauvegarde	15 000,00	0,00
Opération 114- Travaux Camping	1 000,00	176,81
Opération 195- Matériel de transport	175 000,00	167 355,66
Opération 221- Centre Aéré	2 000,00	0,00
Opération 224- Parc de Capèle	2 000,00	0,00
Opération 231- Gendarmerie	2 000,00	0,00
Opération 240- Voirie	612 453,00	193 366,45
Opération 243- Matériels divers	30 000,00	18 648,34
Opération 254- Achats de terrains	30 000,00	12 064,36
Opération 256- Travaux de bâtiments	115 300,00	76 477,98
Opération 282- Salle Agora	9 000,00	0,00
Opération 286- Mairie	102 000,00	56 354,22
Opération 294- Réseaux divers	15 000,00	5 776,32
Opération 301- Restaurant scolaire	34 900,00	30 249,54
Opération 307- Mini-port	3 000,00	0,00
Opération 310- Équipements sportifs	140 600,00	83 487,90
Opération 311- Maison de santé	296 100,00	197 906,58
Opération 313- Maison France services	33 000,00	10 909,06
Opération 314- Établissements Scolaires	140 400,00	59 038,69
Opération 315- Rénovation Urbaine	216 736,00	123 932,58
Opération 316- Immeuble Avenue Albert Thomas	5 300,00	0,00

	Opération 317- Restaurant Plein Air	1 000,00	0,00
	<b>Sous-total dépenses des opérations</b>	<b>1 981 789,00</b>	<b>1 035 744,49</b>
	C/10 Taxe d'aménagement	5 200,00	0,00
	C/16 Emprunts et dettes assimilées	340 000,00	336 433,67
	C/020 Dépenses imprévues	0,00	0,00
	C/4541 Dépenses compte de tiers	1 000,00	0,00
	C/040 Amortissements subvention d'équipement	2 000,00	3 152,05
	C/040 Autres dettes bail immeuble Capèle	1,00	1,00
	C/040 plus ou moins-value sur cession		
	C/040 Opérations d'ordre Travaux en Régie	100 000,00	96 958,71
	C/041 Opérations patrimoniales	50 000,00	50 000,00
	<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>2 479 990,00</b>	<b>1 522 289,92</b>
<b>Recettes</b>	Opération 240- Voirie	260 011,00	35 604,92
	Opération 256- Travaux de bâtiments	34 236,00	24 420,00
	Opération 282- Agora	2 600,00	0,00
	Opération 286- Rénovation Mairie	169 280,00	162 100,06
	Opération 301- Restaurant scolaire	11 900,00	11 856,00
	Opération 307- Mini-port	7 292,00	0,00
	Opération 310- Équipements sportifs	82 920,00	20 607,20
	Opération 311- Maison de santé	312 300,00	181 715,61
	Opération 314- Établissements Scolaires	193 278,83	84 984,12
	Opération 315- Rénovation Urbaine	105 400,00	29 880,56
	Opération 316- Immeuble Albert Thomas	133 791,93	42 364,02
	<b>Sous-total recettes des opérations</b>	<b>1 313 009,76</b>	<b>593 532,49</b>
<b>Recettes</b>	C/10222 FCTVA	264 000,00	264 001,47
	C/10226 Taxe aménagement	18 000,00	8 101,63
	C/1068 Affectation de résultat	596 894,91	596 894,91
	C/16 Emprunts	0,00	0,00
	C/165 Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00
	C/27 Autres immobilisations financières	17 790,00	17 790,00
	C/4542 Recettes compte de tiers	1 000,00	0,00
	C/024 Produits de cession	178 567,00	0,00
	C/040 Amortissements	300 000,00	290 865,97
	C/040 Opérations d'ordre cessions	0,00	15 200,00
	C/021 Autofinancement de la SI par la SF	337 623,24	
	C/041 opérations patrimoniales	50 000,00	50 000,00
	<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>3 076 884,91</b>	<b>1 836 386,47</b>
	<b>BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>BP 2024</b>	<b>CA 2024</b>
	<b>Total dépenses</b>	<b>2 479 990,00</b>	<b>1 522 289,92</b>
	<b>Total dépenses de l'exercice de l'exercice</b>	<b>2 479 990,00</b>	<b>2 119 184,83</b>
	<b>Total des recettes</b>	<b>3 076 884,91</b>	<b>1 836 386,47</b>
	<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>3 076 884,91</b>	<b>1 836 386,47</b>
	<b>Report déficit 2023</b>	<b>596 894,91</b>	<b>596 894,91</b>
	<b>Résultat 2024</b>		<b>-282 798,36</b>

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 20

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ  
AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Prefecture  
le 8 avril 2025 et de la publication le 8 avril 2025

A CAPDENAC-GARE, le 8 avril 2025

Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20250331-20250331\_202539-BF  
Reçu le 08/04/2025

**N°2025/40      AFFECTATION DE RÉSULTAT DU BUDGET DE LA COMMUNE**

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente l'affectation de résultat du budget de la Commune. Compte tenu de l'excédent constaté au compte administratif 2024 en section de fonctionnement de 1 415 158,73 €, du déficit d'investissement 2024 de 282 798,36 €, le Conseil Municipal, après délibération, décide d'affecter 282 798,36 € (C/1068) en recettes de la section d'investissement.

**RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21**

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
le 8 avril 2025 et de la publication le 8 avril 2025

A CAPDENAC-GARE, le 8 avril 2025

Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20250331-20250331\_202540-DE  
Reçu le 08/04/2025

N°2025/41 **BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2025**

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente le budget primitif 2025 de la Commune et les ajustements réalisés par rapport à l'envoi du projet de budget :

Vu la note de présentation des Budgets Primitifs 2025 et des Comptes Administratifs 2024 ci-annexée,

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Vote le budget primitif 2025 de la Commune comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses		BP 2025
	C/011 Charges à caractère général	1 420 160,00
	C/012 Charges de personnel	3 205 820,00
	C/014 Atténuation de produits	12 000,00
	C/65 Autres charges de gestion courante	1 217 381,37
	C/66 Charges financières-Intérêts	50 100,00
	C/67 Charges exceptionnelles	1 000,00
	C/68 Dotations aux provisions	1 000,00
	C/042 Amortissements	401 000,00
	C/023 Autofinancement	716 838,00
<b>Total dépenses de l'exercice</b>		<b>7 025 299,37</b>
Recettes		BP 2025
	C/013 Atténuations de charges	11 700,00
	C/70 Produits des services, du domaine et ventes	621 250,00
	C/73 Impôts et taxes	845 005,00
	C/731 Fiscalité locale	2 567 837,00
	C/74 Dotations, subventions et participations	1 461 437,00
	C/75 Autres produits de gestion courante	253 210,00
	C/76 Produits financiers	1 499,00
	C/77 Produits exceptionnels	1 000,00
	C/042 Travaux en régie	100 000,00
	C/042 Amortissements des subventions	30 000,00
	C/042 revenue des immeuble Bail Immeuble Capèle	1,00
<b>Total recettes de l'exercice</b>		<b>5 892 939,00</b>

BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		BP 2025
Total dépenses		7 025 299,37
Total recettes de l'exercice		5 892 939,00
Report excédent 2023		1 132 360,37
Total recettes		7 025 299,37

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses		BP 2025
	Opération 114- Travaux Camping	1 000,00
	Opération 195- Matériel de transport	63 000,00
	Opération 224 - Parc de Capèle	62 000,00
	Opération 231 -Gendarmerie	2 000,00
	Opération 240- Voirie	447 000,00
	Opération 243- Matériels divers	30 000,00
	Opération 254- Achats de terrains	100 000,00
	Opération 256- Travaux de bâtiments	276 000,00
	Opération 282- Salle Agora	15 700,00
	Opération 286- Mairie	172 750,00
	Opération 294- Réseaux divers	75 600,00
	Opération 301- Restaurant scolaire	5 000,00
	Opération 307- Mini-port	23 000,00
	Opération 310- Équipements sportifs	218 000,00
	Opération 311- Maison de santé	134 530,00
	Opération 313- Maison France services	85 180,00
	Opération 314- Établissements scolaires	120 250,00
	Opération 315- Rénovation urbaine	102 480,00
	Opération 316- Immeuble Albert Thomas	5 000,00
	Opération 317- Restaurant de plein air	7 000,00
	Opération sans objet- Plan de sauvegarde	10 000,00
<b>Sous-total dépenses des opérations</b>		<b>1 955 490,00</b>

	C/10226 Taxes d'aménagement	5 200,00
	C/16 Emprunts et dettes assimilées	340 000,00
	C/040 Amortissements subvention d'équipement	30 000,00
	C/040 Travaux en régie	100 000,00
	C/040 revenue des immeuble Bail Immeuble Capèle	1,00
	C/041 Opérations patrimoniale (Avances)	10 000,00
<b>Total dépenses de l'exercice</b>		<b>2 440 691,00</b>
<b>Recettes</b>		<b>BP 2025</b>
	Opération 224- Parc de Capèle	21 250,00
	Opération 240- Voirie	12 800,00
	Opération 256- Travaux de bâtiments	42 943,00
	Opération 282- Salle Agora	2 600,00
	Opération 286- Mairie	23 485,00
	Opération 301- Restaurant scolaire	2 500,00
	Opération 310- Équipements sportifs	23 888,00
	Opération 311- Maison de santé	270 712,00
	Opération 314- Établissements scolaires	95 481,00
	Opération 315- Rénovation urbaine	29 835,00
	Opération 316- Immeuble Albert Thomas	83 376,00
<b>Sous-total recettes des opérations</b>		<b>608 870,00</b>
<b>Recettes</b>	C/10222 FCTVA	117 700,00
	C/10226 Taxe aménagement	18 000,00
	C/1068 Affectation de résultat	282 798,36
	C/16 Emprunts	500 000,00
	C/27 Dette récupérable Grand Figeac	14 506,00
	C/024 Produits de cession	53 777,00
	C/021 Virement de la section de fonctionnement	716 838,00
	C/040 Amortissements	401 000,00
	C/041 Opérations patrimoniale (Avances)	10 000,00
<b>Total recettes de l'exercice</b>		<b>2 723 489,36</b>
<b>BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>BP 2025</b>
	Total dépenses de l'exercice	2 440 691,00
	D001 Solde d'exécution déficitaire	282 798,36
	Total dépenses de l'exercice	2 723 489,36
	Total recettes de l'exercice	2 723 489,36

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ  
AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
le 8 avril 2025 et de la publication le 8 avril 2025

A CAPDENAC-GARE, le 8 avril 2025

Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20250331-20250331\_202541-BF  
Reçu le 08/04/2025

**N°2025/42      BUDGET DE LA COMMUNE : AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENT 2025**

Afin d'avoir une meilleure visibilité sur les projets, Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, propose de voter toutes les opérations de la section d'investissement du Budget de la Commune sous forme d'Autorisations de Programme et de Crédits de Paiements (APCP) qui correspondent au Plan Pluriannuel d'Investissements couvrant la période 2025 à 2027.

Les Crédits de Paiements 2025 ont été intégrés au Budget 2025. Les Crédits de Paiements relatifs aux exercices 2025 à 2027 permettent aux services de poursuivre les opérations engagées dès le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année selon les échéanciers prévisionnels indiqués ci-dessous, susceptibles de variations compte tenu des aléas des projets pouvant survenir.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R.2311-9,

Le Conseil Municipal, après délibération, vote les d'Autorisations de Programme et de Crédits de Paiements comme suit :

Opérations	DEPENSES					RECETTES				
	Réalisé	2025	2026	2027	TOTAL	Réalisé	2025	2026	2027	TOTAL
114 - Camping	176,81	1 000,00	1 000,00	1 000,00	3 176,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
195 - Matériels de transport	355 515,66	63 000,00	40 000,00	40 000,00	498 515,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
221 - Centre aéré	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
224 - Parc de Capèle	0,00	62 000,00	2 000,00	2 000,00	66 000,00	0,00	21 250,00	0,00	0,00	21 250,00
231 - Opération Gendarmerie	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
240 - Voirie de la Commune	369 485,02	447 000,00	360 000,00	250 000,00	1 426 485,02	85 604,92	12 800,00	0,00	0,00	98 404,92
243 - Matériels divers	88 830,91	30 000,00	40 000,00	30 000,00	188 830,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
254 - Achat de terrains	29 845,15	100 000,00	30 000,00	30 000,00	189 845,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
256 - Travaux de bâtiments	129 984,52	276 000,00	125 000,00	80 000,00	610 984,52	30 735,48	42 943,00	0,00	0,00	73 678,48
282 - Agora	0,00	15 700,00	2 000,00	2 000,00	19 700,00	0,00	2 600,00	0,00	0,00	2 600,00
286 - Mairie	118 783,42	172 750,00	69 000,00	7 000,00	367 533,42	173 260,94	23 485,00	0,00	0,00	196 745,94
294 - Réseaux divers	31 755,92	75 600,00	161 000,00	45 000,00	313 355,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
301 - Restaurant scolaire	31 557,94	5 000,00	10 000,00	10 000,00	56 557,94	15 649,00	2 500,00	5 000,00	5 000,00	28 149,00
307 - Base nautique - Port	0,00	23 000,00	153 000,00	3 000,00	179 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
310 - Équipements sportifs	232 536,78	218 000,00	30 000,00	30 000,00	510 536,78	39 937,20	23 888,00	0,00	0,00	63 825,20
311 - Maison de santé	2 282 220,17	134 530,00	66 000,00	2 000,00	2 484 750,17	1 230 098,52	270 712,00	45 760,00	0,00	1 546 570,52
312 - Accueil de loisirs	8 467,20	0,00	0,00	0,00	8 467,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
313 - Espace France Services	102 727,97	85 180,00	0,00	0,00	187 907,97	58 230,00	0,00	0,00	0,00	58 230,00
314 - Établissements scolaires	1 377 290,49	120 250,00	60 000,00	50 000,00	1 607 540,49	491 263,10	95 481,00	0,00	0,00	586 744,10
315- Rénovation urbaine	184 685,56	102 480,00	63 000,00	35 000,00	385 165,56	34 538,26	29 835,00	18 200,00	0,00	82 573,26
316 - Immeuble Albert Thomas	515 823,71	5 000,00	5 000,00	5 000,00	530 823,71	198 086,09	83 376,00	0,00	0,00	281 462,09
317 - Restaurant de plein air	31 687,84	7 000,00	52 000,00	2 000,00	92 687,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>total opérat° affectées</b>	<b>5 891 375,07</b>	<b>1 945 490,00</b>	<b>1 273 000,00</b>	<b>628 000,00</b>	<b>9 737 865,07</b>	<b>2 357 403,51</b>	<b>608 870,00</b>	<b>68 960,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>3 040 233,51</b>

**RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21**

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ  
AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**



**Pour extrait conforme,  
Le Maire,**

**Stéphane BÉRARD.**

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
le 8 avril 2025 et de la publication le 8 avril 2025

A CAPDENAC-GARE, le 8 avril 2025

Le Maire,



**Stéphane BÉRARD.**

**Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20250331-20250331\_202542-DE  
Reçu le 08/04/2025**

N°2025/43 TAUX D'IMPOSITION 2025

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente les dispositions légales en matière de vote des taux. La Commune a reçu l'état 1259 des services fiscaux indiquant les bases prévisionnelles 2025.

Conformément aux dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts, la date limite de vote des taux de fiscalité directe locale est fixée au 15 avril. Si les documents nécessaires à l'adoption du budget, énumérés à l'article D 1612-1 du CGCT, n'ont pas été communiqués avant le 31 mars, les collectivités disposent d'un délai de 15 jours calendaires supplémentaires à compter de la date de communication de ces documents.

Le vote des taux par une Collectivité doit faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget et ce même si les taux restent inchangés.

À la suite de la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH) prévue par la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, les taux de TH ont été gelés à leur niveau de 2019 entre 2020 et 2022. À compter de l'année 2023, un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale doit être voté.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Vu le Code Général des Impôts, et notamment l'article 1636 B sexies,

Vu l'état 1259 des services fiscaux reçu le 24 mars 2025,

Monsieur Bertrand CAVALERIE rappelle les taux votés en 2024 et propose de ne pas augmenter les taux en 2025.

Le Conseil Municipal, après délibération :

■ Vote les taux suivants :

Taxes	Taux 2024	Hausse des taux	Nouveaux taux 2025
Taxe d'habitation Résidences secondaires	12,08%	0%	12,08%
Taxe d'habitation Logements Vacants	12,08%	0%	12,08%
Taxe Foncière	44,41%	0%	44,41%
Taxe Foncière non bâti	98,00%	0%	98,00%

■ Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

  
Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
le 8 avril 2025 et de la publication le 8 avril 2025

A CAPDENAC-GARE, le 8 avril 2025

Le Maire,



  
Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20250331-20250331\_202543-DE  
Reçu le 08/04/2025

**N°2025/44      ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2025**

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, explique que l'Attribution de Compensation est une recette du budget principal qui est versée par la Communauté de Communes du Grand-Figeac.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code Général des Impôts (article 1609 nonies C),  
Vu la délibération du Conseil Communautaire du Grand-Figeac en date du 4 février 2025 portant sur les attributions de compensation prévisionnelles 2025,

- Le Conseil Municipal, après délibération,
- approuve l'attribution de compensation 2025 pour un montant total de 781 005 €.

**RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21**

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

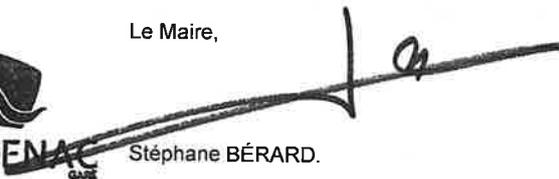
  
Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
le 8 avril 2025 et de la publication le 8 avril 2025

A CAPDENAC-GARE, le 8 avril 2025

Le Maire,



  
Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20250331-20250331\_202544-DE  
Reçu le 08/04/2025

**N°2025/45R SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025**

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, propose l'attribution des subventions. Le montant global retenu au budget 2025 est de 205 000 € pour un montant d'attributions prévisionnelles de 200 655 €.

**Évolution des subventions 2024 à 2025 :**

- Le montant versé aux écoles de 9 000 € est reconduit.
- Le versement à la Fondation de France de la subvention de 1 500 € à la suite du passage du cyclone Chido sur l'île de Mayotte est inscrit.
- Pour le Comité des Festivités, le montant 2025 est ramené à 12 000 € contre 15 000 € en 2024, un acompte de 3 000 € a été versé en début d'année 2025. Un montant supplémentaire de 1 000 € est demandé pour la souscription d'une assurance en cas d'annulation de la Fête de la Rivière au vu des montants importants engagés, soit un montant global de 13 000 €.
- Un montant global de 10 500 € est fléché pour les associations affiliées à l'Office Intercommunal des Sports (OIS), les montants individuels seront votés dès la délibération du Grand-Figeac votée.
- Le montant versé à l'Amicale du Personnel de 6 500 € est reconduit.
- Les Nuits et Jours de Querbes ont sollicité une subvention exceptionnelle de 1 000 € pour le projet Gamelan Jazz avec les travailleurs de l'ESAT et les élèves de 6<sup>ème</sup> du collège Voltaire.
- L'Office Social et Culturel a sollicité pour 2025 une subvention de 41 377 €, la subvention 2024 versée était de 39 484 €, montant reconduit. Le solde sera calculé au vu des résultats financiers transmis par l'association.
- La Fédération des Œuvres laïques a sollicité pour 2025 une subvention de 100 558 €, la subvention 2024 versée était de 97 607 €, montant reconduit. Le solde sera calculé au vu des résultats financiers transmis par l'association.
- En matière de Mémoire, deux nouvelles subventions sont proposées : 10 € pour la Maison Départementale de la Mémoire Résistance Déportation et Citoyenneté d'Aubin et 150 € pour le Souvenir Français.
- Subvention à la Roue Fédère : 250 €.
- L'Amicale des pompiers ne fait plus de demande de subvention car elle ne souhaite pas transmettre ses bilans.
- L'Amicale Des Écrivains Régionaux (ADER) a sollicité une subvention de 300 € pour organiser la 1<sup>ère</sup> Fête du livre et des arts à Capdenac-Gare le 18 octobre 2025 (à l'étude).
- Il n'y a plus de subvention à verser à verser à la SISA de la Maison de Santé (Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires), pour mémoire le montant 2024 était de 10 000 €.

**Le Conseil Municipal, après délibération :**

- Approuve les subventions suivantes :

	Associations	Versée 2024	Budget 2025
Sports non affiliés OIS ou subventions spécifiques	Associations des portugais	570 €	570 €
	Écurie Uxello	2 600 €	2 600 €
	Club de tir	500 €	500 €
	V12 circuit	150 €	150 €
	Société de chasse St Hubert	150 €	150 €
	Chasse de Livinhac	150 €	150 €
	AAPPAMA - Pêche	150 €	150 €
	Team Pif	150 €	150 €
	CCAC Marche pour Tous Entretien Chemins	200 €	200 €
	Gym capdenacoise	150 €	150 €
	Sports non affiliés OIS ou subventions spécifiques	4 770 €	4 770 €
	Sports affiliés OIS : Compléments à la base de 2006 : à répartir	10 498 €	10 500 €
Compléments à la base de 2006	<b>TOTAL SPORTS</b>	15 268 €	15 270 €
Culture	Accro'Chœur	800 €	800 €
	Office Social et Culturel-Caveau de la Gare	889 €	889 €
	Courant d'Arts	5 485 €	5 485 €

	Rencontres Musicales	1 544 €	1 544 €
	Cap Musique - Banda d'Auvergne	3 100 €	3 100 €
	Amicale des Écrivains Régionaux (ADER)		À l'étude
	Happy Western	150 €	150 €
	Les Nuits et Jours de Querbes Festival	1 710 €	1 710 €
	Les Nuits et Jours de Querbes Festival Prog Jazz		1 000 €
	Les Nuits et Jours de Querbes Fête musique	600 €	600 €
	<b>TOTAL CULTURE</b>	<b>14 278 €</b>	<b>15 278 €</b>
Festivités	Comité des Fêtes	15 000 €	13 000 €
	<b>TOTAL FESTIVITES</b>	<b>15 000 €</b>	<b>13 000 €</b>
Solidarité	Club de l'Amitié	150 €	150 €
	Club des aînés SNCF	150 €	150 €
	Don du sang	150 €	150 €
	Secours Catholique	150 €	150 €
	Prévention Routière	150 €	150 €
	Shadow's live a dream	150 €	150 €
	AFFIRMEE	400 €	400 €
	Fondation de France		1 500 €
	<b>TOTAL SOLIDARITE</b>	<b>1 300 €</b>	<b>2 800 €</b>
Education Enfance Jeunesse	Office Social et Culturel	39 484 €	39 484 €
	Office Social et Culturel-Petit oiseau	300 €	300 €
	Fédération des Œuvres Laiques FOL	97 607 €	97 607 €
	Pitchou Nounou	252 €	252 €
	Voyages scolaires et divers écoles	9 000 €	9 000 €
	Participation concours Résistance		
	<b>TOTAL EDUCATION ENFANCE JEUNESSE</b>	<b>146 643 €</b>	<b>146 643 €</b>
Divers	Amicale Personnel Communal	6 500 €	6 500 €
	Amicale Personnel Communal médailles	539 €	154 €
	Foyer Rural de Livinhac le Bas	150 €	150 €
	Foyer Rural de St Julien d'Empare	150 €	150 €
	Foyer Rural de St Julien d'Empare Terre de Jeux	872 €	0 €
	Rails informatique	150 €	150 €
	Association Chapat	150 €	150 €
	Souvenir Français		150 €
	Maison Résistance Aubin		10 €
	La Roue Fédère		250 €
	SISA Maison Médicale	10 000 €	0 €
	<b>TOTAL DIVERS</b>	<b>18 511 €</b>	<b>7 664 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>SUBVENTIONS</b>	<b>211 000 €</b>	<b>200 655 €</b>

**RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 16**

Madame Georgette PINEL, Messieurs David BEDEL, Bertrand CAVALERIE, Octave LOPES et Marc ARDRÉ ne participent pas au vote.

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
  
VILLE DE  
**CAPDENAC**  
GARE  
Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
le 10 avril 2025 et de la publication le 10 avril 2025

A CAPDENAC-GARE, le 10 avril 2025

Le Maire,

  
VILLE DE  
**CAPDENAC**  
GARE  
Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20250331-2025331\_202545R-DE  
Reçu le 10/04/2025

N°2025/46 COTISATIONS ET PARTICIPATIONS 2025

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente le tableau des cotisations et participations 2025.

BUDGET	Bénéficiaires	2024	2025
Commune	Association des Maires de France	751,15	748,99
	Association des Maires de l'Aveyron	1 380,13	1 376,16
	ANRAS	30,00	40,00
	Association des petites villes de France + part Aveyron	497,75	496,32
	Fédération des organismes de défense sanitaire de l'Aveyron	281,00	À venir
	Mission locale départementale avenir jeunes (forfait selon la strate à la place d'un montant par habitant)	2 000,00	2 000,00
	Aveyron Initiative	3 863,20	À venir
	CAUE	250,00	À venir
	Centre médico scolaire - Visite médicale des élèves	314,00	313,00
	SIEDA : participation au fonctionnement bornes électriques	300,00	300,00
	Fondation 30 millions d'amis Convention 2024	1 800,00	À venir
	TOTAL	11 467,23	5 274,47
Eau	Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR)	770,00	À venir
	TOTAL	770,00	0,00
<b>Participation au Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités Aveyronnaises (SMICA)</b>			
	<b>Détail des prestations</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Commune	Part fixe	750,00	750,00
	Dématérialisation des actes - Budget Commune	1 550,00	1 600,00
	Urbanisme : Système d'Information Géographique	3 362,00	3 350,00
	Elections module (en 2019 module + installation)	80,00	80,00
	Interface prestataire logiciel et chorus	160,00	160,00
	Accompagnement à la Protection des Données	1 620,00	1 620,00
	Connexion Passereau - Ressources humaines	80,00	80,00
	Renouvellement des clés pour signature électronique (tous les 3 ans)		
	Gestion des instances délibérantes (Bureaux des élus et des assemblées)		
TOTAL	7 602,00	7 640,00	

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve les montants des cotisations et participations 2025.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
le 8 avril 2025 et de la publication le 8 avril 2025

A CAPDENAC-CARE, le 8 avril 2025

Le Maire,

Stéphane BÉRARD.



Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20250331-20250331\_202546-DE  
Reçu le 08/04/2025

N°2025/47 **BUDGET LOTISSEMENT LES TAILLADES : COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente le compte administratif 2024 du budget Lotissement Les Taillasses dont la section d'investissement laisse apparaître un déficit de 88 859,82 €, seule écriture comptable.

Vu la note de présentation des Budgets Primitifs 2025 et des Comptes Administratifs 2024 ci-annexée,

Hors la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, vote le compte administratif du budget Lotissement Les Taillasses 2024 comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses	BP 2024	CA 2024
C/011/6045 Études prestations de services	2 000,00	0,00
C/011/605 Matériels équipements et travaux	5 000,00	0,00
C/65/65888 Autres charges de gestion courante	100,00	0,00
C/042/71355 Variation des stocks de terrains aménagés	88 859,82	0,00
<b>Total</b>	<b>95 959,82</b>	<b>0,00</b>
Recettes	BP 2024	CA 2024
C/75/75888 Autres produits de gestion courante	100,00	0,00
C/042/71355 Variation des stocks de terrains aménagés	95 859,82	0,00
<b>Total</b>	<b>95 959,82</b>	<b>0,00</b>
BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	CA 2024
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>95 959,82</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>95 959,82</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat 2024</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses	BP 2024	CA 2024
C/040/315 Terrains à aménager	95 859,82	0,00
C/001 Report déficit d'investissement 2023	88 859,82	0,00
<b>Total</b>	<b>184 719,64</b>	<b>0,00</b>
Recettes	BP 2024	CA 2024
C/16/1641 Emprunts	95 859,82	0,00
C/040/3555 Terrains aménagés	88 859,82	0,00
<b>Total</b>	<b>184 719,64</b>	<b>0,00</b>
BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2024	CA 2024
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>184 719,64</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>184 719,64</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat 2024</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Déficit cumulé</b>	<b>88 859,82</b>	

**RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 20**

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

**Stéphane BÉRARD.**

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
le 8 avril 2025 et de la publication le 8 avril 2025

A CAPDENAC-GARE, le 8 avril 2025

Le Maire,



**Stéphane BÉRARD.**

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20250331-20250331\_202547-BF  
Reçu le 08/04/2025

**N°2025/48 BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT LES TAILLADES 2025**

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente le budget primitif du lotissement Les Taillades 2025.

Vu la note de présentation des Budgets Primitifs 2025 et des Comptes Administratifs 2024 ci-annexée,

Le Conseil Municipal, après délibération, vote le budget primitif 2024 du lotissement Les Taillades comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<i>Dépenses</i>	BP 2025
C/011 /6045 Études prestations de services	2 000,00
C/011 /605 Matériels équipements et travaux	5 000,00
C/65 /65888 Autres charges de gestion courante	100,00
C/042/71355 Variation des stocks de terrains aménagés	88 859,82
<b>Total</b>	<b>95 959,82</b>
<i>Recettes</i>	BP 2025
C/75/75888 Autres produits de gestion courante	100,00
C/042/71355 Variation des stocks de terrains aménagés	95 859,82
<b>Total</b>	<b>95 959,82</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

<i>Dépenses</i>	BP 2025
C/040/315 Terrains à aménager	95 859,82
C/001 Report déficit d'investissement	88 859,82
<b>Total</b>	<b>184 719,64</b>
<i>Recettes</i>	BP 2025
C/16 /1641 Emprunts	95 859,82
C/040/3555 Terrains aménagés	88 859,82
<b>Total</b>	<b>184 719,64</b>

**RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21**

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

*[Signature]*  
Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-préfecture  
le 8 avril 2025 et de la publication le 8 avril 2025

A CAPDENAC-GARE, le 8 avril 2025

Le Maire,



*[Signature]*  
Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20250331-20250331\_202548-BF  
Reçu le 08/04/2025

N°2025/49 BUDGET LOTISSEMENT QUARTIER BONNET : COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente le compte administratif du budget Lotissement Quartier Bonnet 2023 qui dégage un déficit de 36 078,41 € en section d'investissement.

Vu la note de présentation des Budgets Primitifs 2025 et des Comptes Administratifs 2024 ci-annexée,

Hors la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, vote le compte administratif du budget Lotissement Quartier Bonnet 2024 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses	BP 2024	CA 2024
C/011/6015 Terrains à aménager	20 000,00	0,00
C/65/65888 Autres charges de gestion courante	100,00	0,00
C/042/7133 Variation des en-cours de production de biens	82 620,43	0,00
Total	102 720,43	0,00
Recettes	BP 2024	CA 2024
C/75/75888 Autres produits divers de gestion courante	100,00	0,00
C/042/7133 Variation des en-cours de production de biens	102 620,43	0,00
Total	102 720,43	0,00
BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
TOTAL DEPENSES	102 720,43	0,00
TOTAL RECETTES	102 720,43	0,00
Résultat 2024	0,00	0,00
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses	BP 2024	CA 2024
C/040/3351 Terrains	102 620,43	0,00
C/001 Report déficit d'investissement 2023	36 078,71	0,00
Total	138 699,14	0,00
Recettes	BP 2024	CA 2024
C/16 /1641 Emprunts	56 078,71	0,00
C/040/3351 Terrains	82 620,43	0,00
Total	138 699,14	0,00
BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
TOTAL DEPENSES	138 699,14	0,00
TOTAL RECETTES	138 699,14	0,00
Résultat 2024	0,00	0,00
Résultat Déficit cumulé	36 078,71	

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 20

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
le 8 avril 2025 et de la publication le 8 avril 2025

A CAPDENAC-GARE, le 8 avril 2025

Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20250331-20250331\_202549-BF  
Reçu le 08/04/2025

**N°2025/50 BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT QUARTIER BONNET 2025**

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente le budget primitif du lotissement Quartier Bonnet 2025.

Vu la note de présentation des Budgets Primitifs 2025 et des Comptes Administratifs 2024 ci-annexée,

Le Conseil Municipal, après délibération, vote le budget primitif 2024 du Lotissement Quartier Bonnet comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<i>Dépenses</i>	BP 2025
C/011 /6015 Achats de terrains	20 000,00
C/65 /65888 Autres charges de gestion courante	100,00
C/042/7133 Variation des en-cours de production de biens	109 812,24
<b>Total</b>	<b>129 912,24</b>
<i>Recettes</i>	BP 2025
C/75/75888 Autres produits de gestion courante	100,00
C/042/7133 Variation des en-cours de production de biens	129 812,24
<b>Total</b>	<b>129 912,24</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

<i>Dépenses</i>	BP 2025
C/040/3351 Terrains	129 812,24
C/001 Report déficit d'investissement	36 078,71
<b>Total</b>	<b>165 890,95</b>
<i>Recettes</i>	BP 2025
C/16 /1641 Emprunts	56 078,71
C/040/3351 Terrains	109 812,24
<b>Total</b>	<b>165 890,95</b>

**RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21**

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

**Stéphane BÉRARD.**

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
le 8 avril 2025 et de la publication le 8 avril 2025

A CAPDENAC-GARE, le 8 avril 2025

Le Maire,

**Stéphane BÉRARD.**

**Accusé de réception en préfecture**  
**012-211200522-20250331-20250331\_202550-BF**  
**Reçu le 08/04/2025**



N°2025/51 **BUDGET LOTISSEMENT DE CABRESPINE : COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente le compte administratif 2024 du budget Lotissement de Cabrespine, qui dégage un déficit d'investissement de 15 023,01 €, seule écriture comptable.

Vu la note de présentation des Budgets Primitifs 2025 et des Comptes Administratifs 2024 ci-annexée,

Hors la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, vote le compte administratif du budget Lotissement Cabrespine 2024 comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses	BP 2024	CA 2024
C/011/6045 Achat d'études et prestations de services	1 000,00	955,00
C/65/65822 Reversement excédent BA admin.au principal	9 931,99	0,00
C/65/65888 Autres charges de gestion courante	100,00	0,00
C/042/71355 Variation des stocks de terrains aménagés	14 068,01	0,00
<b>Total</b>	<b>25 100,00</b>	<b>955,00</b>
Recettes	BP 2024	CA 2024
C/70 /7015 Ventes de terrains aménagés	25 000,00	0,00
C/75/75888 Autres produits de gestion courante	100,00	0,00
C/042/71355 Variation des stocks de terrains aménagés	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>25 100,00</b>	<b>0,00</b>
BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	CA 2024
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>25 100,00</b>	<b>955,00</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>25 100,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat 2024</b>	<b>0,00</b>	<b>-955,00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses	BP 2024	CA 2024
C040/3555 Terrains aménagés	0,00	
C/001 Report déficit d'investissement 2023	14 068,01	0,00
<b>Total</b>	<b>14 068,01</b>	<b>0,00</b>
Recettes	BP 2024	CA 2024
C/16/1641 Emprunts en euros	0,00	0,00
C/040/3555 Terrains aménagés	14 068,01	0,00
<b>Total</b>	<b>14 068,01</b>	<b>0,00</b>
BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2024	CA 2024
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>14 068,01</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>14 068,01</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat 2024</b>	<b>0,00</b>	<b>-14 068,01</b>
<b>Déficit cumulé</b>	<b>15 023,01</b>	

**RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 20**

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**

VILLE DE  
**CAPDENAC**  
GARE

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
le 8 avril 2025 et de la publication le 8 avril 2025

A CAPDENAC-GARE, le 8 avril 2025

Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

VILLE DE  
**CAPDENAC**  
GARE

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20250331-20250331\_202551-BF  
Reçu le 08/04/2025

**N°2025/52 BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT DE CABRESPINE 2025**

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente le budget primitif 2025 du lotissement de Cabrespine.

Vu la note de présentation des Budgets Primitifs 2025 et des Comptes Administratifs 2024 ci-annexée,

Le Conseil Municipal, après délibération, vote le budget primitif 2025 du lotissement de Cabrespine comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<i>Dépenses</i>	BP 2025
C/011/6045 Achats d'études et prestations de services	2 000,00
C/65 /65822 Revers.de l'excédent des budgets annexes au budget principal	10 931,99
C/65 /65888 Autres charges de gestion courante	100,00
C/042/71355 Variation des stocks de terrains aménagés	15 023,01
C/002 Report déficit de fonctionnement	955,00
<b>Total</b>	<b>29 010,00</b>
<i>Recettes</i>	BP 2025
C/70 /7015 Ventes de terrains aménagés	25 000,00
C/75/75888 Autres produits de gestion courante	100,00
C/042/71355 Variation des stocks de terrains aménagés	3 910,00
<b>Total</b>	<b>29 010,00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

<i>Dépenses</i>	BP 2025
C/040/3555 Terrains aménagés	3 910,00
C/001 Report déficit d'investissement	14 068,01
<b>Total</b>	<b>17 978,01</b>
<i>Recettes</i>	BP 2025
C/16 /1641 Emprunts	2 955,00
C/040/3555 Terrains aménagés	15 023,01
<b>Total</b>	<b>17 978,01</b>

**RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21**

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
le 8 avril 2025 et de la publication le 8 avril 2025

A CAPDENAC-GARE, le 8 avril 2025

Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20250331-20250331\_202552-BF  
Reçu le 08/04/2025

N°2025/53 **BUDGET LOTISSEMENT JOSEPH FABRE : COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente le compte administratif 2024 du budget Lotissement Joseph Fabre, qui dégage un déficit d'investissement de 38 469,96 €, seule écriture comptable.

Vu la note de présentation des Budgets Primitifs 2025 et des Comptes Administratifs 2024 ci-annexée,

Hors la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, vote le compte administratif du budget Lotissement Joseph Fabre 2024 comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses	BP 2024	CA 2024
C/011/6015 Terrains à aménager	40 000,00	0,00
C/011/605 Matériels équipements et travaux	1 000,00	0,00
C/65/65888 Autres charges de gestion courante	100,00	0,00
C/042/71355 Variation stocks de terrains aménagés	38 469,96	0,00
<b>Total</b>	<b>79 569,96</b>	<b>0,00</b>
Recettes	BP 2024	CA 2024
C/75/75888 Autres produits de gestion courante	100,00	0,00
C/042/7133 Variation des en-cours de production de biens	79 469,96	0,00
<b>Total</b>	<b>79 569,96</b>	<b>0,00</b>
BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	CA 2024
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>79 569,96</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>79 569,96</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat 2024</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses	BP 2024	CA 2024
C/040/3351 Terrains	79 469,96	0,00
C/001 Report déficit d'investissement 2023	38 469,96	0,00
<b>Total</b>	<b>117 939,92</b>	<b>0,00</b>
Recettes	BP 2024	CA 2024
C/16/1641 Emprunts	79 469,96	0,00
C/040/3351 Terrains	38 469,96	0,00
<b>Total</b>	<b>117 939,92</b>	<b>0,00</b>
BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2024	CA 2024
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>117 939,92</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>117 939,92</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat 2024</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Déficit cumulé</b>	<b>38 469,96</b>	

**RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 20**

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
le 8 avril 2025 et de la publication le 8 avril 2025

A CAPDENAC-GARE, le 8 avril 2025

Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20250331-20250331\_202553-BF  
Reçu le 08/04/2025

N°2025/54 **BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT JOSEPH FABRE 2025**

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente le budget primitif 2025 du lotissement de Joseph Fabre.

Vu la note de présentation des Budgets Primitifs 2025 et des Comptes Administratifs 2024 ci-annexée,

Le Conseil Municipal, après délibération, vote le budget primitif 2025 du lotissement Joseph Fabre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
<i>Dépenses</i>	BP 2025
C/011 /6015 Terrains à aménager	40 000,00
C/011 /605 Matériels équipements et travaux	1 000,00
C/65 /65888 Autres charges de gestion courante	100,00
C/042/71355 Variation des stocks de terrains aménagés	38 469,96
<b>Total</b>	<b>79 569,96</b>
<i>Recettes</i>	BP 2025
C/75/75888 Autres produits de gestion courante	100,00
C/042/7133 Variation des en-cours de production de biens	79 469,96
<b>Total</b>	<b>79 569,96</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT	
<i>Dépenses</i>	BP 2025
C/040/3351 Terrains	79 469,96
C/001 Report déficit d'investissement	38 469,96
<b>Total</b>	<b>117 939,92</b>
<i>Recettes</i>	BP 2025
C/16 /1641 Emprunts	79 469,96
C/040/3351 Terrains	38 469,96
<b>Total</b>	<b>117 939,92</b>

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

  
Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
le 8 avril 2025 et de la publication le 8 avril 2025

A CAPDENAC-GARE, le 8 avril 2025

Le Maire,

  
  
Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20250331-20250331\_202554-BF  
Reçu le 08/04/2025

N°2025/55 BUDGET LOTISSEMENT DU CAUSSE BLANC : COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente le compte administratif 2024 du budget Lotissement du Causse Blanc, qui dégage un déficit d'investissement de 99 851,43 €.

Vu la note de présentation des Budgets Primitifs 2025 et des Comptes Administratifs 2024 ci-annexée,

Hors la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, vote le compte administratif du budget Lotissement du Causse Blanc 2024 comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses	BP 2024	CA 2024
C/011/6045 Études prestations de services	10 000,00	8 043,19
C/011/605 Matériels équipements et travaux	40 000,00	7 103,00
C/65/65888 Autres charges de gestion courante	100,00	0,00
C/042/7133 Variation des en-cours de production de biens	102 301,71	102 301,71
<b>Total</b>	<b>152 401,71</b>	<b>117 447,90</b>
Recettes	BP 2024	CA 2024
C/70/7015 Ventes de terrain aménagés	17 000,00	17 595,76
C/75/75888 Autres produits divers de gestion courante	100,00	0,71
C/042/7133 Variation des en-cours de production de biens	135 301,71	0,00
C/042/71355 Variation terrains aménagés	0,00	99 852,14
<b>Total</b>	<b>152 401,71</b>	<b>117 448,61</b>
BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>152 401,71</b>	<b>117 447,90</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>152 401,71</b>	<b>117 448,61</b>
<b>Résultat 2024</b>	<b>0,00</b>	<b>0,71</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses	BP 2024	CA 2024
C/040/3551 Terrains	135 301,71	0,00
C/040/3355 Terrains aménagés	0,00	99 852,14
C/001 Report déficit d'investissement 2023	102 301,71	102 301,71
<b>Total</b>	<b>237 603,42</b>	<b>202 153,85</b>
Recettes	BP 2024	CA 2024
C/16/1641 Emprunts	135 301,71	0,00
C/040/3351 Terrains	102 301,71	102 301,71
<b>Total</b>	<b>237 603,42</b>	<b>102 301,71</b>
BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>237 603,42</b>	<b>202 153,85</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>237 603,42</b>	<b>102 301,71</b>
<b>Résultat Déficit 2024</b>	<b>0,00</b>	<b>99 852,14</b>
<b>Résultat déficit cumulé</b>	<b>99 851,43</b>	

**RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 20**

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
le 8 avril 2025 et de la publication le 8 avril 2025

A CAPDENAC-GARE, le 8 avril 2025

Le Maire,

Stéphane BÉRARD.



Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20250331-20250331\_202555-BF  
Reçu le 08/04/2025

**N°2025/56 BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT DU CAUSSE BLANC 2025**

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente le budget primitif 2025 du lotissement du Causse Blanc. À ce jour, un lot est en cours de vente.

Vu la note de présentation des Budgets Primitifs 2025 et des Comptes Administratifs 2024 ci-annexée,

Le Conseil Municipal, après délibération, vote le budget primitif 2025 du lotissement du Causse Blanc comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
<b>Dépenses</b>	<b>BP 2025</b>
C/011 /6045 Études prestations de services	3 000,00
C/011 /605 Matériels équipements et travaux	20 000,00
C/65 /65888 Autres charges de gestion courante	100,00
C/042 /71355 Variation des stocks de terrains aménagés	99 851,43
<b>Total</b>	<b>122 951,43</b>
<b>Recettes</b>	<b>BP 2025</b>
C/70/7015 Ventes de terrains aménagés	0,00
C/75/75888 Autres produits de gestion courante	0,00
C/042/71355 Variation des stocks de terrains aménagés	122 950,72
C/002 Report excédent de fonctionnement	0,71
<b>Total</b>	<b>122 951,43</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT	
<b>Dépenses</b>	<b>BP 2025</b>
C/040/3355 Terrains aménagés	122 950,72
C/001 Report déficit d'investissement	99 852,14
<b>Total</b>	<b>222 802,86</b>
<b>Recettes</b>	<b>BP 2025</b>
C/16 /1641 Emprunts	122 951,43
C/040 /3355 Terrains aménagés	99 851,43
<b>Total</b>	<b>222 802,86</b>

**RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21**

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

  
Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
le 8 avril 2025 et de la publication le 8 avril 2025

A CAPDENAC-GARE, le 8 avril 2025

Le Maire,



  
Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20250331-20250331\_202556-BF  
Reçu le 08/04/2025

N°2025/57 **BUDGET LOTISSEMENT COMBEVIGANE : COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente le compte administratif 2024 du budget Lotissement Combevigame, seule écriture comptable.

Vu la note de présentation des Budgets Primitifs 2025 et des Comptes Administratifs 2024 ci-annexée,

Hors la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, vote le compte administratif du budget Lotissement Combevigame 2024 comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses	BP 2024	CA 2024
C/011/6015 Terrains à aménager	50 000,00	0,00
C/65/65888 Autres charges de gestion courante	100,00	0,00
<b>Total</b>	<b>50 100,00</b>	<b>0,00</b>
Recettes	BP 2024	CA 2024
C/75/75888 Autres produits de gestion courante	100,00	0,00
C/042/7133 Variation des en-cours de production de biens	50 000,00	0,00
<b>Total</b>	<b>50 100,00</b>	<b>0,00</b>
BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>50 100,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>50 100,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat 2024</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses	BP 2024	CA 2024
C/040/3351 Terrains	50 000,00	0,00
C/001 Report déficit d'investissement 2023	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>
Recettes	BP 2024	CA 2024
C/16/1641 Emprunts	50 000,00	0,00
<b>Total</b>	<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>
BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat 2024</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat cumulé</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 20**

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

**Stéphane BÉRARD.**

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
le 8 avril 2025 et de la publication le 8 avril 2025

A CAPDENAC-GARE, le 8 avril 2025

Le Maire,



**Stéphane BÉRARD.**

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20250331-20250331\_202557-BF  
Reçu le 08/04/2025

N°2025/58 **BUDGET LOTISSEMENT CENTRE AÉRÉ TRANCHE 1 : COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente le compte administratif du budget Lotissement Centre Aéré tranche 1-2024 dont la section d'investissement dégage un déficit de 121 779,95 €, seule opération comptable.

Vu la note de présentation des Budgets Primitifs 2025 et des Comptes Administratifs 2023 ci-annexée,

Hors la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, vote le compte administratif du budget Lotissement Centre Aéré tranche 1 – 2024 comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses	BP 2024	CA 2024
C/011/6045 Études prestations de services	0,00	0,00
C/011/605 Matériels équipements et travaux	0,00	0,00
C/65 /65888 Autres charges de gestion courante	0,00	0,00
C/042/71355 Variation des stocks de terrains aménagés	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Recettes	BP 2024	CA 2024
C/70/7015 Ventes de terrains aménagés	0,00	0,00
C/75/75888 Autres produits de gestion courante	0,00	0,00
C/042/71355 Variation des stocks de terrains aménagés	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat 2024</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses	BP 2024	CA 2024
C/040/3555 Terrains aménagés	0,00	0,00
C/001 Report déficit d'investissement 2023	121 779,95	0,00
<b>Total</b>	<b>121 779,95</b>	<b>0,00</b>
Recettes	BP 2024	CA 2024
C/16 /1641 Emprunts	121 779,95	0,00
C/040/3555 Terrains aménagés	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>121 779,95</b>	<b>0,00</b>
BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>121 779,95</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>121 779,95</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat 2024</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Déficit cumulé</b>	<b>121 779,95</b>	

**RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 20**

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
le 8 avril 2025 et de la publication le 8 avril 2025

A CAPDENAC-GARE, le 8 avril 2025

Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture

012-211200522-20250331-20250331\_202558-BF  
Reçu le 08/04/2025



N°2025/59 BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT CENTRE AÉRÉ TRANCHE 1 - 2025

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente le budget primitif du lotissement Centre Aéré tranche 1 - 2025.

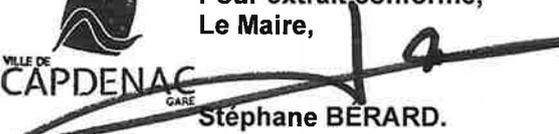
Vu la note de présentation des Budgets Primitifs 2025 et des Comptes Administratifs 2024 ci-annexée,

Le Conseil Municipal, après délibération, vote le budget primitif 2025 du lotissement Centre Aéré tranche 1 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	BP 2025
C/011 /6045 Études prestations de services	0,00
C/011 /605 Matériels équipements et travaux	0,00
C/65 /65888 Autres charges de gestion courante	0,00
C/042/71355 Variation des stocks de terrains aménagés	0,00
Total	0,00
Recettes	BP 2025
C/70/7015 Vente de terrains aménagés	0,00
C/75/75888 Autres produits de gestion courante	0,00
C/042/71355 Variation des stocks de terrains aménagés	0,00
Total	0,00
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	BP 2025
C/040/3555 Terrains aménagés	0,00
C/001 Report déficit d'investissement	121 779,95
Total	121 779,95
Recettes	BP 2025
C/16 /1641 Emprunts	121 779,95
C/040/3555 Terrains aménagés	0,00
Total	121 779,95

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
  
Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
le 8 avril 2025 et de la publication le 8 avril 2025

A CAPDENAC-GARE, le 8 avril 2025

Le Maire,

  
Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20250331-20250331\_202559-BF  
Reçu le 08/04/2025

N°2025/60 **BUDGET LOTISSEMENT CENTRE AÉRÉ TRANCHE 2 : COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente le compte administratif du budget Lotissement Centre Aéré 2024 dont la section d'investissement laisse apparaître un déficit de 57 357,34 €, seule opération comptable.

Vu la note de présentation des Budgets Primitifs 2025 et des Comptes Administratifs 2024 ci-annexée,

Hors la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, vote le compte administratif du budget Lotissement Centre Aéré tranche 2 – 2024 comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses	BP 2024	CA 2024
C/011/6015 Terrains à aménager	0,00	0,00
C/011/6045 Études prestations de services	30 000,00	0,00
C/011/605 Matériels équipements et travaux	0,00	0,00
C/65/65888 Autres charges de gestion courante	100,00	0,00
C/71355 Variation des stocks de terrains aménagés	57 357,34	0,00
<b>Total</b>	<b>87 457,34</b>	<b>0,00</b>
Recettes	BP 2024	CA 2024
C/75/75888 Autres produits de gestion courante	100,00	0,00
C/042/71355 Variation des stocks de terrains aménagés	87 357,34	0,00
<b>Total</b>	<b>87 457,34</b>	<b>0,00</b>
<b>BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>BP 2024</b>	<b>CA 2024</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>87 457,34</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>87 457,34</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat 2024</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses	BP 2024	CA 2024
C/040/3555 Terrains aménagés	87 357,34	0,00
C/001 Report déficit d'investissement 2023	57 357,34	0,00
<b>Total</b>	<b>144 714,68</b>	<b>0,00</b>
Recettes	BP 2024	CA 2024
C/16 /1641 Emprunts	87 357,34	0,00
C/040/3555 Terrains aménagés	57 357,34	0,00
<b>Total</b>	<b>144 714,68</b>	<b>0,00</b>
<b>BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>BP 2024</b>	<b>CA 2024</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>144 714,68</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>144 714,68</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat 2024</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Déficit cumulé</b>	<b>57 357,34</b>	

**RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 20**

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
le 8 avril 2025 et de la publication le 8 avril 2025

A CAPDENAC-GARE, le 8 avril 2025

Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20250331-20250331\_202560-BF  
Reçu le 08/04/2025

N°2025/61 BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT CENTRE AÉRÉ TRANCHE 2 - 2025

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente le budget primitif du lotissement Centre Aéré tranche 2 - 2025.

Vu la note de présentation des Budgets Primitifs 2025 et des Comptes Administratifs 2024 ci-annexée,

Le Conseil Municipal, après délibération, vote le budget primitif 2025 du lotissement Centre Aéré tranche 2 comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<i>Dépenses</i>	BP 2025
C/011 /6045 Études prestations de services	30 000,00
C/65 /65888 Autres charges de gestion courante	100,00
C/042/71355 Variation des stocks de terrains aménagés	57 357,34
<b>Total</b>	<b>87 457,34</b>
<i>Recettes</i>	BP 2025
C/75/75888 Autres produits de gestion courante	100,00
C/042/71355 Variation des stocks de terrains aménagés	87 357,34
<b>Total</b>	<b>87 457,34</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

<i>Dépenses</i>	BP 2025
C/040/3555 Terrains aménagés	87 357,34
C/001 Report déficit d'investissement	57 357,34
<b>Total</b>	<b>144 714,68</b>
<i>Recettes</i>	BP 2025
C/16 /1641 Emprunts	87 357,34
C/040/3555 Terrains aménagés	57 357,34
<b>Total</b>	<b>144 714,68</b>

**RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21**

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

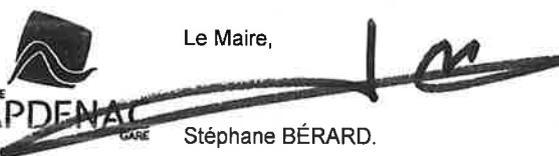
  
Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
le 8 avril 2025 et de la publication le 8 avril 2025

A CAPDENAC-GARE, le 8 avril 2025

Le Maire,



  
Stéphane BÉRARD.

N°2025/62 **BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente le compte administratif 2024 du budget de l'Assainissement. La section de fonctionnement présente un excédent de 1 039 461,72 € et la section d'investissement est déficitaire de 403 778,81 €.

Vu la note de présentation des Budgets Primitifs 2025 et des Comptes Administratifs 2024 ci-annexée,

Hors la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, vote le compte administratif du budget Assainissement 2024 comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses		BP 2024	CA 2024
	C/011 Charges à caractère général	387 700,00	364 621,47
	C/012 Charges de personnel	32 000,00	32 000,00
	C/014 Atténuation de produits	27 000,00	26 929,00
	C/65 Autres charges de gestion courante	1 100,00	899,75
	C/66 Charges financières-Intérêts	9 000,00	8 598,24
	C/67 Charges exceptionnelles	454 610,53	2 330,42
	C/042 Amortissements	180 000,00	176 337,61
	C/023 Autofinancement	515 000,00	0,00
<b>Total dépenses de l'exercice</b>		<b>1 606 410,53</b>	<b>611 716,49</b>
Recettes	C/70 Vente de produits	672 000,00	716 956,75
	C/74 Total subventions exploitation	0,00	0,00
	C/75 Autres produits de gestion courante	0,00	0,03
	C/77 Produits exceptionnels	0,00	0,00
	C/042 Amortissements des subventions	14 000,00	13 810,90
<b>Total recettes de l'exercice</b>		<b>686 000,00</b>	<b>730 767,68</b>
<b>BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>BP 2024</b>	<b>CA 2024</b>
Total dépenses		1 606 410,53	611 716,49
Total recettes de l'exercice		686 000,00	730 767,68
Report excédent 2023		920 410,53	920 410,53
Total recettes		1 606 410,53	1 651 178,21
Résultat: excédent 2024			1 039 461,72

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses		BP 2024	CA 2024
	Opération 100- Programme pluri annuel	1 122 000,00	1 097 932,78
	Opération 101- Station d'épuration	48 000,00	22 975,12
	Opération 109- Schéma directeur	50 000,00	0,00
	Opération 200- Branchements	20 000,00	8 568,56
<b>Sous-total dépenses des opérations</b>		<b>1 240 000,00</b>	<b>1 129 476,46</b>
	C/16 Emprunts et dettes assimilées	48 000,00	47 613,02
	C/040 Amortissements subvention d'équipement	14 000,00	13 810,90
<b>Total dépenses de l'exercice</b>		<b>1 302 000,00</b>	<b>1 190 900,38</b>
Recettes	Opération 100- Programme pluri annuel	4 000,00	4 000,00
	Opération 200- Branchements	3 000,00	6 783,96
<b>Sous-total recettes des opérations</b>		<b>7 000,00</b>	<b>10 783,96</b>
	C/16 Emprunts et dettes assimilées	600 000,00	600 000,00
	C/1068 Autres réserves	169 382,69	169 382,69
	C/040 Amortissements	180 000,00	176 337,61
	C/021 Autofinancement de la SI par la SF	515 000,00	0,00
<b>Total recettes de l'exercice</b>		<b>1 471 382,69</b>	<b>956 504,26</b>
<b>BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>BP 2024</b>	<b>CA 2024</b>
Total dépenses		1 302 000,00	1 190 900,38
Total dépenses de l'exercice		1 302 000,00	1 360 283,07
Total des recettes		1 471 382,69	956 504,26
Total recettes de l'exercice		1 471 382,69	956 504,26
Report déficit 2023		169 382,69	169 382,69
Résultat 2024			-403 778,81

**RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 20**

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ  
AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**



**Pour extrait conforme,  
Le Maire,**

**Stéphane BÉRARD.**

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
le 8 avril 2025 et de la publication le 8 avril 2025

A CAPDENAC-GARE, le 8 avril 2025

Le Maire,



**Stéphane BÉRARD.**

**Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20250331-20250331\_202562-BF  
Reçu le 08/04/2025**

**N°2025/63      AFFECTATION DE RÉSULTAT DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT**

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente l'affectation de résultat du budget de l'Assainissement. Compte tenu de l'excédent constaté au compte administratif 2024 en section de fonctionnement de 1 039 461,72 € et du déficit d'investissement 2024 de 403 778,81€, le Conseil Municipal, après délibération, décide d'affecter 403 778,81 € (C/1068) en recettes de la section d'investissement.

**RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21**

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

  
Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
le 8 avril 2025 et de la publication le 8 avril 2025

A CAPDENAC-GARE le 8 avril 2025

Le Maire,

  
Stéphane BÉRARD.



Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20250331-20250331\_202563-DE  
Reçu le 08/04/2025

N°2025/64 **BUDGET PRIMITIF DE L'ASSAINISSEMENT 2025**

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, expose le budget de l'Assainissement 2025 par chapitres et par opérations en dépenses et en recettes.

Vu la note de présentation des Budgets Primitifs 2025 et des Comptes Administratifs 2024 ci-annexée,

Le Conseil Municipal, après délibération, vote le budget primitif de l'Assainissement 2025, par chapitres et par opérations comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses		BP 2025
	C/011 Charges à caractère général	400 100,00
	C/012 Charges de personnel	33 000,00
	C/014 Atténuation de produits	41 000,00
	C/65 Autres charges de gestion courante	1 100,00
	C/66 Charges financières-Intérêts	35 600,00
	C/67 Charges exceptionnelles	344 882,91
	C/042 Amortissements	190 000,00
	C/023 Autofinancement	367 000,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>1 412 682,91</b>
Recettes		BP 2025
	C/70 Vente de produits	763 000,00
	C/74 Total subventions exploitation	
	C/75 Autres produits de gestion courante	
	C/77 Produits exceptionnels	
	C/042 Amortissements des subventions	14 000,00
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>777 000,00</b>
BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		BP 2025
	DEPENSES	1 412 682,91
	RECETTES = recettes de l'exercice	777 000,00
	Excédent 2024 reporté	635 682,91
	RECETTES	1 412 682,91

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses		BP 2025
	Opération 100- Programme pluri annuel	1 091 000,00
	Opération 101- Station d'épuration	108 000,00
	Opération 109- Schéma directeur	40 000,00
	Opération 200- Branchements	31 000,00
<b>Sous-total dépenses des opérations</b>		<b>1 270 000,00</b>
	C/040 Amortissements subvention d'équipement	14 000,00
	C/041 Opérations patrimoniales (Avance Marché)	99 000,00
	C/16 Emprunts et dettes assimilées	76 000,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>1 459 000,00</b>
Recettes		BP 2025
	Opération 200- Branchements	3 000,00
<b>Sous-total recettes des opérations</b>		<b>3 000,00</b>
	C/040 Amortissements	190 000,00
	C/041 Opérations patrimoniales (Avance Marché)	99 000,00
	C/16 Emprunts et dettes assimilées	800 000,00
	C/021 Autofinancement de la SI par la SF	367 000,00
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>1 459 000,00</b>
BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		BP 2025
	Total dépenses de l'exercice	1 459 000,00
	Report déficit 2024	403 778,81
	Total dépenses	1 862 778,81
	Total recettes de l'exercice	1 459 000,00
	Affectation de Résultat	403 778,81
	Total recettes	1 862 778,81

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ  
AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**



**Pour extrait conforme,  
Le Maire,**

**Stéphane BÉRARD.**

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
le 8 avril 2025 et de la publication le 8 avril 2025

A CAPDENAC-GARE, le 8 avril 2025

Le Maire,



**Stéphane BÉRARD.**

**Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20250331-20250331\_202564-BF  
Reçu le 08/04/2025**

**N°2025/65 BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT : AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENT 2025**

Afin de fluidifier la programmation et le paiement des dépenses de l'Assainissement, Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, propose de voter les autorisations de programmes et crédits.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve les autorisations de programme et les crédits de paiement 2025 du Budget de l'Assainissement comme suit :

DEPENSES	Réalisé	Crédit de paiements 2025	Crédit de paiements 2026	Crédit de paiements 2027	Autorisation de programme
100 - Programme pluri annuel	1 346 745,64	1 091 000,00	150 000,00	150 000,00	2 737 745,64
200 - Branchements	49 272,82	31 000,00	20 000,00	20 000,00	120 272,82
101 - Station d'épuration	953 389,17	108 000,00	46 000,00	41 000,00	1 148 389,17
105 - Travaux divers (marché à BC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
109 - Schéma directeur	0,00	40 000,00	80 000,00	50 000,00	170 000,00
110 - Rue Jean Jaurès	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
140 - Réhabilitation de la décharge	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total opération	2 349 407,63	1 270 000,00	296 000,00	261 000,00	4 176 407,63

RECETTES	Réalisé	Crédit de paiements 2025	Crédit de paiements 2026	Crédit de paiements 2027	Autorisation de programme
100 - Programme pluri annuel	10 902,00	0,00	0,00	0,00	10 902,00
200 - Branchements	27 057,16	3 000,00	3 000,00	3 000,00	36 057,16
101 - Station d'épuration	15 689,60	0,00	0,00	0,00	15 689,60
105 - Travaux divers (marché à BC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
109 - Schéma directeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
110 - Rue Jean Jaurès	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
140 - Réhabilitation de la décharge	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total opération	53 648,76	3 000,00	3 000,00	3 000,00	62 648,76

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
le 8 avril 2025 et de la publication le 8 avril 2025

A CAPDENAC-GARE, le 8 avril 2025

Le Maire,

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20250331-20250331\_202565-DE  
Reçu le 08/04/2025



Stéphane BÉRARD.

N°2025/66

**BUDGET DE L'EAU : COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente le compte administratif 2024 du budget de l'Eau. La section de fonctionnement présente un excédent de 770 228,67 €. La section d'investissement est déficitaire de 195 366,48 €.

Vu la note de présentation des Budgets Primitifs 2025 et des Comptes Administratifs 2024 ci-annexée,

Hors la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, vote le compte administratif du budget Eau 2024 comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses		BP 2024	CA 2024
	C/011 Charges à caractère général	614 200,00	590 915,70
	C/012 Charges de personnel	34 000,00	34 000,00
	C/014 Atténuation de produits	300,00	258,00
	C/65 Autres charges de gestion courante	1 600,00	1 421,23
	C/66 Charges financières-Intérêts	9 000,00	8 150,20
	C/67 Charges exceptionnelles	331 828,05	3 509,96
	C/042 Amortissements	161 000,00	159 905,22
	C/023 Autofinancement	341 500,00	0,00
<b>Total dépenses de l'exercice</b>		<b>1 493 428,05</b>	<b>798 160,31</b>
Recettes	C/70 Vente de produits	708 000,00	784 382,62
	C/74 Total subventions exploitation	0,00	0,00
	C/75 Autres produits de gestion courante	100,00	0,72
	C/77 Produits exceptionnels	0,00	0,00
	C/042 Amortissements des subventions	70 000,00	68 677,59
<b>Total recettes de l'exercice</b>		<b>778 100,00</b>	<b>853 060,93</b>

**BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	BP 2024	CA 2024
<b>Total dépenses</b>	<b>1 493 428,05</b>	<b>798 160,31</b>
<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>778 100,00</b>	<b>853 060,93</b>
<b>Report excédent 2023</b>	<b>715 328,05</b>	<b>715 328,05</b>
<b>Total recettes</b>	<b>1 493 428,05</b>	<b>1 568 388,98</b>
<b>Résultat: excédent 2024</b>		<b>770 228,67</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses		BP 2024	CA 2024
	Opération 100- Réservoir de le Croix Blanche	3 000,00	2 201,87
	Opération 105- Travaux divers	80 000,00	73 935,35
	Opération 109- Schéma directeur	25 000,00	0,00
	Opération 110- Périmètre AEP	41 000,00	2 250,00
	Opération 120- Usine de pompage	82 000,00	47 749,44
	Opération 180- Saint Julien	5 000,00	0,00
	Opération 190- Renouvellement des canalisations	419 500,00	391 993,23
	Opération 200- Branchements	45 000,00	35 889,02
<b>Sous-total dépenses des opérations</b>		<b>700 500,00</b>	<b>554 018,91</b>
	C/040 Amortissements subvention d'équipement	70 000,00	68 677,59
	C/041 Opérations patrimoniales (études)	160 000,00	0,00
	C/16 Emprunts et dettes assimilées	42 000,00	41 690,24
<b>Total dépenses de l'exercice</b>		<b>972 500,00</b>	<b>664 386,74</b>

Recettes	Opération 200- Branchements	10 000,00	9 115,04
<b>Sous-total recettes des opérations</b>		<b>10 000,00</b>	<b>9 115,04</b>
	C/1068 Affectation de résultat	89 283,24	89 283,24
	C/16 Emprunts	300 000,00	300 000,00
	C/040 Amortissements	161 000,00	159 905,22
	C/041 Opérations patrimoniales (études)	160 000,00	0,00
	C/021 Autofinancement de la SI par la SF	341 500,00	0,00
<b>Total recettes de l'exercice</b>		<b>1 061 783,24</b>	<b>558 303,50</b>

**BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

	BP 2024	CA 2024
<b>Total dépenses</b>	<b>1 061 783,24</b>	<b>664 386,74</b>
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>972 500,00</b>	<b>753 669,98</b>
<b>Report déficit 2024</b>	<b>89 283,24</b>	<b>89 283,24</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>1 061 783,24</b>	<b>558 303,50</b>
<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>1 061 783,24</b>	<b>558 303,50</b>
<b>Résultat 2024</b>		<b>-195 366,48</b>

**RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 20**

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ  
AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**



**Pour extrait conforme,  
Le Maire,**

**Stéphane BÉRARD.**

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
le 8 avril 2025 et de la publication le 8 avril 2025

A CAPDENAC-GARE, le 8 avril 2025

Le Maire,



**Stéphane BÉRARD.**

**Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20250331-20250331\_202566-BF  
Reçu le 08/04/2025**

**N°2025/67      AFFECTATION DE RÉSULTAT DU BUDGET DE L'EAU**

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente l'affectation de résultat du budget de l'Eau. Compte tenu de l'excédent constaté au compte administratif 2024 en section de fonctionnement de 770 228,67€ du déficit d'investissement 2024 de 195 366,48 €, le Conseil Municipal, après délibération, décide d'affecter 195 366,48 € (C/1068) en recettes de la section d'investissement.

**RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21**

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

  
Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
le 8 avril 2025 et de la publication le 8 avril 2025

A CAPDENAC-GARE, le 8 avril 2025

Le Maire,



  
Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20250331-20250331\_202567-DE  
Reçu le 08/04/2025

N°2025/68 BUDGET PRIMITIF DE L'EAU 2025

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, expose le budget de l'Eau 2025 par chapitres et par opérations en dépenses et en recettes.

Vu la note de présentation des Budgets Primitifs 2025 et des Comptes Administratifs 2024 ci-annexée,

Le Conseil Municipal, après délibération, vote le budget primitif 2025 de l'Eau, par chapitres et par opérations comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses		BP 2025
	C/011 Charges à caractère général	431 500,00
	C/012 Charges de personnel	35 000,00
	C/014 Atténuation de produits	1 700,00
	C/65 Autres charges de gestion courante	2 500,00
	C/66 Charges financières-Intérêts	18 895,00
	C/67 Charges exceptionnelles	474 067,19
	C/042 Amortissements	164 000,00
	C/023 Autofinancement	325 900,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>1 453 562,19</b>
Recettes		BP 2025
	C/70 Vente de produits	808 600,00
	C/75 Autres produits de gestion courante	100,00
	C/77 Produits exceptionnels	0,00
	C/042 Amortissements des subventions	70 000,00
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>878 700,00</b>

BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		BP 2025
	DEPENSES	1 453 562,19
	RECETTES = recettes de l'exercice	878 700,00
	Excédent 2024 reporté	574 862,19
	RECETTES	1 453 562,19

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses		BP 2025
	Opération 100- Réservoir de la Croix Blanche	3 000,00
	Opération 105- Travaux divers	206 000,00
	Opération 109- Schéma Directeur	101 900,00
	Opération 110- Périmètre AEP	27 000,00
	Opération 120- Usine de pompage	75 000,00
	Opération 180- Saint Julien	9 000,00
	Opération 190- Renouvellement canalisations	304 000,00
	Opération 200- Branchements	50 000,00
<b>Sous-total dépenses des opérations</b>		<b>775 900,00</b>
	C/040 Amortissements subvention d'équipement	70 000,00
	C/041 Opérations patrimoniales (Avance Marché)	27 000,00
	C/16 Emprunts et dettes assimilées	59 000,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>931 900,00</b>

Recettes		BP 2025
	Opération 200- Branchements	15 000,00
<b>Sous-total recettes des opérations</b>		<b>15 000,00</b>
	C/040 Amortissements	164 000,00
	C/041 Opérations patrimoniales (Subventions études)	27 000,00
	C/16 Emprunts et dettes assimilées	400 000,00
	C/021 Autofinancement de la SI par la SF	325 900,00
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>931 900,00</b>

BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		BP 2025
	Total dépenses de l'exercice	931 900,00
	Report déficit 2024	195 366,48

Total dépenses	1 127 266,48
Total recettes de l'exercice	931 900,00
Affectation de Résultat	195 366,48
Total recettes	1 127 266,48

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ  
AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
le 8 avril 2025 et de la publication le 8 avril 2025

A CAPDENAC-GARE, le 8 avril 2025

Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20250331-20250331\_202568-BF  
Reçu le 08/04/2025

N°2025/69 BUDGET DE L'EAU : AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENT 2025

Afin de fluidifier la programmation et le paiement des dépenses de l'Eau, Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, propose de voter les autorisations de programmes et crédits.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve les autorisations de programme et les crédits de paiement 2025 du Budget de l'Eau comme suit :

DEPENSES	Réalisé	Crédits de paiements 2025	Crédits de paiements 2026	Crédits de paiements 2027	Autorisation de paiements
N°190 Renouvellement de canalisations	525 007,53	304 000,00	70 000,00	70 000,00	969 007,53
N°200 Branchements	150 009,38	50 000,00	50 000,00	50 000,00	300 009,38
N°100 Réservoir de la Croix blanche	2 201,87	3 000,00	0,00	0,00	5 201,87
N°105 Travaux divers	172 768,18	206 000,00	183 000,00	183 000,00	744 768,18
N°109 Schéma directeur	0,00	101 900,00	35 000,00	5 000,00	141 900,00
N°110 Périmètres AEP	2 250,00	27 000,00	75 000,00	4 000,00	108 250,00
N°120 Usine de pompage	247 084,85	75 000,00	230 000,00	30 000,00	582 084,85
N°180 Saint Julien		9 000,00	0,00	0,00	9 000,00
<b>Sous Total Opérations</b>	<b>1 099 321,81</b>	<b>766 900,00</b>	<b>643 000,00</b>	<b>342 000,00</b>	<b>2 860 221,81</b>

RECETTES	Réalisé	Crédits de paiements 2025	Crédits de paiements 2026	Crédits de paiements 2027	Autorisation de paiements
N°190 Renouvellement de canalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N°200 Branchements	51 238,42	15 000,00	10 000,00	10 000,00	86 238,42
N°100 Réservoir de la Croix blanche	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N°105 Travaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N°109 Schéma directeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N°110 Périmètres AEP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N°120 Usine de pompage	0,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
N°180 Saint Julien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Sous Total Opérations</b>	<b>51 238,42</b>	<b>15 000,00</b>	<b>70 000,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>146 238,42</b>

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
le 8 avril 2025 et de la publication le 8 avril 2025

A CAPDENAC-GARE, le 8 avril 2025

Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20250331-20250331\_202569-DE  
Reçu le 08/04/2025

N°2025/70 **FLUX FINANCIERS 2025 ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET LES BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT**

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente les flux financiers prévisionnels entre le Budget Principal et les Budgets Annexes.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve les flux financiers suivants :

Reversement des Budgets Annexes au Budget Principal	2023	2024	2025
Eau : mise à disposition de personnel	34 000	34 000	35 000
Eau : remboursement de frais (logiciel informatique)	500	500	500
Eau : facturation quote-part assurances	1 000	1 000	1 000
Assainissement : mise à disposition de personnel	32 000	32 000	33 000
Assainissement : remboursement de frais	500	500	500
Assainissement : facturation quote-part assurance	1 000	1 000	1 000
<b>Total des reversements par les Budgets Annexes au Budget Principal</b>	<b>69 000</b>	<b>69 000</b>	<b>71 000</b>

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
le 8 avril 2025 et de la publication le 8 avril 2025

A CAPDENAC-GARE, le 8 avril 2025

Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20250331-20250331\_202570-DE  
Reçu le 08/04/2025

N°2025/71 **FLUX FINANCIERS 2025 ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET LES BUDGETS DU CCAS**

Madame Hélène SÉMÉTÉ, Adjointe aux Ressources Humaines et à la Solidarité, présente les flux financiers prévisionnels entre le Budget Principal de la Commune et les Budgets du CCAS.

Vu la mise à disposition du personnel et des locaux, octroyée par la Commune aux services du CCAS,

Vu l'augmentation de la tarification du Service d'Aide à Domicile et de la dotation du CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) décidées par le Département de l'Aveyron.

Vu l'excédent cumulé du budget Solidarité du CCAS,

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve les flux financiers suivants :

Subventions versées par le Budget Principal aux Budgets du CCAS	2023	2024	2025
Budget Solidarité : politique solidarité	25 000	0	0
Budget Solidarité : 2023 : mise à disposition agent Solidarité + agent EFS en 2023 + Agent SAD + fonctions support	50 500	50 500	50 500
Budget Service d'Aide à Domicile : régime indemnitaire complémentaire	4 000	4 000	4 000
Budget Service d'Aide à Domicile : politique sociale	28 300	28 300	28 300
Budget Service d'Aide à Domicile : déficit de clôture :	135 000	65 000	
<b>Total</b>	<b>242 800</b>	<b>147 800</b>	<b>82 800</b>

Reversement des Budgets du CCAS au Budget Principal	2023	2024	2025
Budget Solidarité : 2023 : mise à disposition agent Solidarité + agent EFS en 2023 + Agent SAD + fonctions support	50 500	50 500	50 500
Budget Solidarité : mise à disposition de locaux	3 700	3 700	3 700
Budget Service d'Aide à Domicile : mise à disposition de personnel : 1,54 ETP en 2023 + fonction support	113 000	113 000	113 000
Budget Service d'Aide à Domicile : mise à disposition de locaux	5 000	5 000	5 000
Budget Service d'Aide à Domicile : remboursement de frais d'affranchissement (1 facture mensuelle)	600	600	600
Budget Service d'Aide à Domicile : remboursement de frais de communication (1 facture mensuelle Mairie + portables SAD)	2 000	2 000	2 000
<b>Total</b>	<b>174 800</b>	<b>174 800</b>	<b>174 800</b>

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
le 8 avril 2025 et de la publication le 8 avril 2025

A CAPDENAC-GARE, le 8 avril 2025

Le Maire,



Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20250331-20250331\_202571-DE  
Reçu le 08/04/2025

N°2025/72 MAISON DU PARC : MISE À DISPOSITION À TITRE GRATUIT AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire explique que l'algeco installé à côté du boulodrome sert de club house aux associations depuis la cession du club house à l'entreprise Nutergia dans le cadre de son extension à la zone des Taillades.

Or pour implanter la structure photovoltaïque ayant vocation à servir de boulodrome couvert, il a été nécessaire de le déplacer à côté des vestiaires du stade. Si l'alimentation électrique est possible (400 €), le raccordement à l'eau et à l'assainissement représenterait un coût supplémentaire de 12 000 €. Afin de ne pas pénaliser les associations, Monsieur le Maire propose de leur mettre à disposition gratuitement le rez-de-chaussée de la Maison du parc de Capèle, le temps d'avancer la réflexion sur une salle conviviale mutualisée.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'accorder la gratuité de la mise à disposition du rez-de-chaussée de la Maison du parc aux associations utilisatrices de l'algeco du stade municipal.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

  
Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
le 10 avril 2025 et de la publication le 10 avril 2025

A CAPDENAC-GARE, le 10 avril 2025

Le Maire,



  
Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20250331-20250331\_202572-DE  
Reçu le 10/04/2025

**N°2025/73**      **EXPLOITATION DE LA GUINGUETTE ET DE L'AIRE DE LOISIRS ET D'ACCUEIL TOURISTIQUE DES BERGES DU LOT - TARIFS 2025 DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC**

Monsieur Gautier BERTHET, Conseiller Délégué à l'Économie et au Commerce, présente les tarifs 2025 de La Guinguette et de l'aire d'accueil touristique des berges du Lot. Il informe également les membres du Conseil Municipal que l'exploitant a repris contact avec l'opérateur Camping-car-Park afin de lui confier la promotion et la commercialisation de l'aire d'accueil de camping-car, dans le cadre d'un contrat de sous-concession, tel que prévu à l'article 5 de la Convention de concession de service public.

Dans ce cadre, Camping-car-Park a proposé de réinstaller l'ensemble de l'équipement du contrôle d'accès avec mise en location à l'exploitant SA Guinguette qui amortira l'équipement sur la durée restante de la convention de délégation de service public, soit 5 ans. Le concessionnaire, SA Guinguette, reste entièrement responsable vis-à-vis de la Collectivité de l'exécution des services sous-concédés.

**Tarifs 2025 : aire de camping-cars :**

Tarifs 2024	Périodes 2025	Tarifs 2025 par nuit et par personne (électricité et vidange comprises animaux acceptés sans supplément)
<b>Par 24h : 18 €</b> <b>Vidange 5h : 4 €</b> <b>Taxe de séjour en vigueur en plus</b> <b>1 apéritif offert par personne au restaurant La Guinguette</b> <b>Accès aux jeux Guinguette : -10%</b>	Du 1 <sup>er</sup> avril au 30 mai (sanitaires fermés)	13.50 € + 0,50 € de taxe de séjour
	Du 1 <sup>er</sup> juin au 30 juin (sanitaires fermés)	14 € + 0,50 € de taxe de séjour
	Du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 août (sanitaires ouverts)	15,50 € + 0,50 € de taxe de séjour
	Du 1 <sup>er</sup> septembre au 15 septembre (sanitaires fermés)	14 € + 0,50 € de taxe de séjour
	Du 16 septembre au 15 novembre (sanitaires fermés)	13.50 € + 0,50 € de taxe de séjour

**Tarifs 2025 : location des chalets :**

Type de chalet	Tarifs 2024 par nuit et par personne	Tarifs 2025 par nuit et par personne	2025 Supplément animaux par nuit
Chalet Isabelle 4 places	35 € par nuit + 0,45 € de taxe de séjour	35 € par nuit + 0,50 € de taxe de séjour	5 €
Chalet Olga 5 places	42 € par nuit + 0,45 € de taxe de séjour	45 € par nuit + 0,50 € de taxe de séjour	5 €

*Réservations sur booking.com au nom : "les chalets guinguette"*

**Tarifs 2025 du restaurant La Guinguette :**

<b>Formules de base le midi : de 11 € à 17 €</b> <b>Carte : Entrées : de 7 € à 22 €</b> <b>Plats : de 10 € à 76 € (plat à partager)</b> <b>Desserts : de 4,50 € à 12 €</b> <b>Menu enfants : 10 €</b>
---

Vu la convention de concession de service public du 17 avril 2023, notamment l'article 5 relatif à la sous concession et l'article 28 relatif à la tarification,

- Le Conseil Municipal, après délibération,**
- Approuve les tarifs 2025 de La Guinguette et de l'aire de loisirs et d'accueil touristique des berges du Lot tels que présentés ci-dessus.
  - Autorise le contrat de sous-concession passé entre la SA Guinguette et la SAS Camping-Car Park.

**RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21**

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ  
AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**



**Pour extrait conforme,  
Le Maire,**

**Stéphane BÉRARD.**

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
le 10 avril 2025 et de la publication le 10 avril 2025

A CAPDENAC-GARE, le 10 avril 2025

Le Maire,



**Stéphane BÉRARD.**

**Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20250331-20250331\_202573-DE  
Reçu le 10/04/2025**

N°2025/74

**CRÉATIONS DE POSTES : RENOUELEMENT DE CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE (CDD) POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ**

Madame Hélène SÉMÉTÉ, Adjointe aux Ressources Humaines et à la Solidarité, explique qu'il est nécessaire de renouveler des Contrats à Durée Déterminée (CDD) pour accroissement temporaire d'activité au sein des services scolaires en raison d'une charge de travail en augmentation, l'ensemble des missions ne pouvant pas être réalisé par les seuls agents permanents de la Collectivité.

Vu l'article L.332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique autorisant le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 24 mars 2025,

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve la création des emplois suivants au sein des Services Scolaires et Périscolaires :

- Chantefable : un contrat pour accroissement temporaire d'activité, catégorie C, relevant du grade d'adjoint technique territorial, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025, pour une durée de 6 mois, à temps non complet sur une base annualisée à 28h30 par semaine.
- Pierre Riols : un contrat pour accroissement temporaire d'activité, à temps non complet de 19h30 hebdomadaires, catégorie C, relevant du grade d'adjoint technique territorial, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025, pour une durée de 4 mois.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

  
 Pour extrait conforme,  
 Le Maire,  
  
 Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
 compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
 le 1<sup>er</sup> avril 2025 et de la publication le 1<sup>er</sup> avril 2025

A CAPDENAC-GARE, le 1<sup>er</sup> avril 2025

  
 Le Maire,  
  
 Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture  
 012-211200522-20250331-20250331\_202574-DE  
 Reçu le 01/04/2025

N°2025/75 **TABLEAU DES EMPLOIS : FILIERE POLICE MUNICIPALE : SUPPRESSION D'UN EMPLOI**

Madame Hélène SÉMÉTÉ, Adjointe aux Ressources Humaines et à la Solidarité explique qu'il est nécessaire de supprimer un emploi à la suite du départ à la retraite du policier municipal.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 24 mars 2025,  
Le Conseil Municipal, après délibération, approuve la suppression de l'emploi suivant : Brigadier-Chef Principal, à temps complet.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

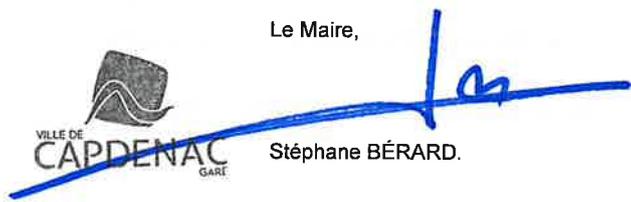
  
Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
le 1<sup>er</sup> avril 2025 et de la publication le 1<sup>er</sup> avril 2025

A CAPDENAC-GARE, le 1<sup>er</sup> avril 2025

Le Maire,



  
Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20250331-20250331\_202575-DE  
Reçu le 01/04/2025

**N°2025/76      APPROBATION DU RÈGLEMENT DES ASTREINTES**

**Madame Hélène SÉMÉTÉ, Adjointe aux Ressources Humaines et à la Solidarité, propose d'approuver le Règlement des astreintes mises en place au sein de la Commune et du CCAS. Ce règlement recense l'ensemble des astreintes des élus et du personnel, organisées pour garantir la continuité du service public et/ou répondre aux situations d'urgence en dehors des heures normales des services. Il a vocation à rationaliser et préciser le fonctionnement des différentes astreintes, avec pour objectifs de :**

- de centraliser les appels relevant de l'astreinte, avec la mise en place d'un numéro unique pour l'astreinte de décision assurée par la Direction générale et les agents désignés.
- de définir les moyens spécifiques mis à disposition
- de former les cadres et des agents techniques d'astreinte

**Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 24 mars 2025,  
Le Conseil Municipal, après délibération, approuve le Règlement des astreintes.  
RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21**

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ  
AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**



**Pour extrait conforme,  
Le Maire,**

**Stéphane BÉRARD.**

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
le 10 avril 2025 et de la publication le 10 avril 2025

A CAPDENAC-GARE, le 10 avril 2025

Le Maire,



**Stéphane BÉRARD.**

**Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20250331-20250331\_202576-DE  
Reçu le 10/04/2025**

**N°2025/77      APPROBATION DU RÈGLEMENT DE L'UTILISATION DES VÉHICULES DE SERVICE**

**Madame Hélène SÉMÉTÉ, Adjointe aux Ressources Humaines et à la Solidarité, propose d'approuver le Règlement des véhicules de service mis à disposition des agents dans le cadre de leurs missions et aux associations. Le présent Règlement précise les modalités d'utilisation des véhicules et les obligations qui y sont liées. Sont précisées également les règles d'utilisation des véhicules en cas de remisage à domicile.**

**Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 24 mars 2025,  
Le Conseil Municipal, après délibération, approuve le Règlement de l'utilisation des véhicules de service.**

**RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21**

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**



**Pour extrait conforme,  
Le Maire,**

**Stéphane BÉRARD.**

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
le 10 avril 2025 et de la publication le 10 avril 2025

A CAPDENAC-GARE, le 10 avril 2025

Le Maire,



**Stéphane BÉRARD.**

**Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20250331-20250331\_202577-DE  
Reçu le 10/04/2025**

**N°2025/78**     **MISE A JOUR DU RÈGLEMENT DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE  
DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT  
PROFESSIONNEL RIFSEEP**

Madame Hélène SÉMÉTÉ, Adjointe aux Ressources Humaines et à la Solidarité, explique qu'il est nécessaire de mettre à jour le règlement du RIFSEEP. Ce règlement prévoit que l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) est versée à compter du 7<sup>ème</sup> mois pour les recrutements en CDD. Il est proposé de verser l'IFSE dès le 1<sup>er</sup> mois pour les recrutements en CDD de droit public supérieur à 6 mois.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 24 mars 2025,  
Le Conseil Municipal, après délibération, approuve la modification apportée au Règlement du RIFSEEP.

**RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21**

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ  
AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

  
Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
le 10 avril 2025 et de la publication le 10 avril 2025

A CAPDENAC-GARE, le 10 avril 2025

Le Maire,



  
Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20250331-20250331\_202578-DE  
Reçu le 10/04/2025

**N°2025/79      MISE A JOUR DU RÈGLEMENT DU COMPTE ÉPARGNE TEMPS - CET**

Madame Hélène SÉMÉTÉ, Adjointe aux Ressources Humaines et à la Solidarité, explique qu'il est nécessaire de mettre à jour le règlement Compte Épargne Temps. Elle rappelle que le Compte Épargne Temps (CET) permet aux agents d'accumuler et de conserver des droits à congés, en contrepartie des périodes de congés annuels ou de repos non pris. Elle propose de modifier le règlement du CET, annexé à la présente délibération, afin de compléter les articles 4 et 5 relatifs aux modalités d'alimentation et d'utilisation du CET, comme suit :

**Article 4 : Alimentation du Compte Épargne Temps**

Le Compte Épargne Temps est alimenté par :

- le report de 5 jours de congés annuels, sans que le nombre de jours de congés annuels pris dans l'année puisse être inférieur à vingt
- le report de 5 jours de récupération
- le report de 5 jours de réduction du temps de travail
- le report des jours de fractionnement

Le CET ouvert par un agent dont le temps de travail est annualisé peut être alimenté par :

- le report de 5 jours relevant de :
  - des congés annuels non pris du fait d'arrêts maladie (à condition que le nombre de jours de congés annuels pris dans l'année ne soit pas inférieur à 20 jours pour un agent à temps complet).
  - des congés annuels non pris du fait de contraintes liées à l'organisation du service
- les heures supplémentaires non indemnisées dans la limite de 35 heures pour un temps complet, soit 5 jours, à proratiser pour un temps non complet.

La date annuelle limite de demande d'alimentation du CET est le 31 janvier.

Lors de l'ouverture du CET, la première alimentation pourra déroger à ces seuils maximums annuels.

Le nombre total de jours inscrits sur le compte ne peut pas excéder soixante jours, à titre exceptionnel ce nombre a été porté à 70 jours pour l'année 2024.

Les demandes d'alimentation du CET devront avoir lieu avant le 31 janvier de l'année N+1.

**Article 5 : Modalités d'utilisation des jours épargnés sur le CET**

Les possibilités d'indemnisation et la prise en compte au sein du Régime de Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (RAFP) ne sont pas retenues.

Les jours épargnés ne pourront être utilisés que sous forme de congés.

Les jours inscrits sur le CET pourront être utilisés sous forme de congés annuels.

L'agent peut utiliser son CET dès le 1<sup>er</sup> jour épargné.

Les congés pris au titre du CET sont assimilés à une période d'activité et sont rémunérés en tant que tels.

Pour utiliser les jours épargnés, l'agent doit formuler une demande de congés auprès de l'autorité territoriale dans le respect des délais de prévenance.

La règle de la limite d'absence de 31 jours consécutifs prévus pour les congés annuels ne s'applique pas au CET.

Pour bénéficier des jours épargnés sur le Compte Épargne Temps des délais de prévenance doivent être respectés :

- Pour les demandes inférieures ou égales à 15 jours : les dispositions du règlement intérieur relatives aux congés et RTT s'appliquent.
- Pour les demandes supérieures à 15 jours les dispositions suivantes s'appliquent :

Durée d'absence	Délais de prévenance	Délais de validation
16 à 35 jours	6 semaines	3 semaines
36 à 60 jours	12 semaines	4 semaines

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 24 mars 2025,  
Le Conseil Municipal, après délibération, après délibération, approuve la  
modification du règlement du Compte Épargne Temps.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ  
AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
le 10 avril 2025 et de la publication le 10 avril 2025

A CAPDENAC-GARE, le 10 avril 2025

Le Maire,

Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20250331-20250331\_202579-DE  
Reçu le 10/04/2025

**N°2025/80      CRÉDITS DES EMPLOIS SAISONNIERS ET EMPLOIS D'ÉTÉ 2025**

Madame Hélène SÉMÉTÉ, Adjointe aux Ressources Humaines et à la Solidarité, explique qu'afin de remplacer le personnel titulaire durant les congés annuels, il est procédé au recours d'emplois saisonniers sur la période de mai à septembre, répartis dans les services :

- Secrétariat des services techniques/administratif
- Équipe Voirie - Festivités / Espaces verts
- Équipe entretien des locaux
- Service écoles

Soit un coût estimé à 30 000 € (Traitement de base + 10 % indemnité de congés payés + charges patronales), soit un volume prévisionnel de 1 600 heures réparties. Le montant budgétaire inscrit est de 30 000 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, fixe l'enveloppe de ces crédits à 30 000 €, charges comprises, les crédits étant imputés à l'article 64131 et aux articles correspondant aux diverses cotisations.

**RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21**

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**

  
VILLE DE  
**CAPDENAC**  
GARE

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

  
Stéphane BÉRARD.

Certifiée exécutoire par le Maire  
compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture  
le 10 avril 2025 et de la publication le 10 avril 2025

A CAPDENAC-GARE, le 10 avril 2025

  
VILLE DE  
**CAPDENAC**  
GARE

Le Maire,

  
Stéphane BÉRARD.

Accusé de réception en préfecture  
012-211200522-20250331-20250331\_202580-DE  
Reçu le 10/04/2025